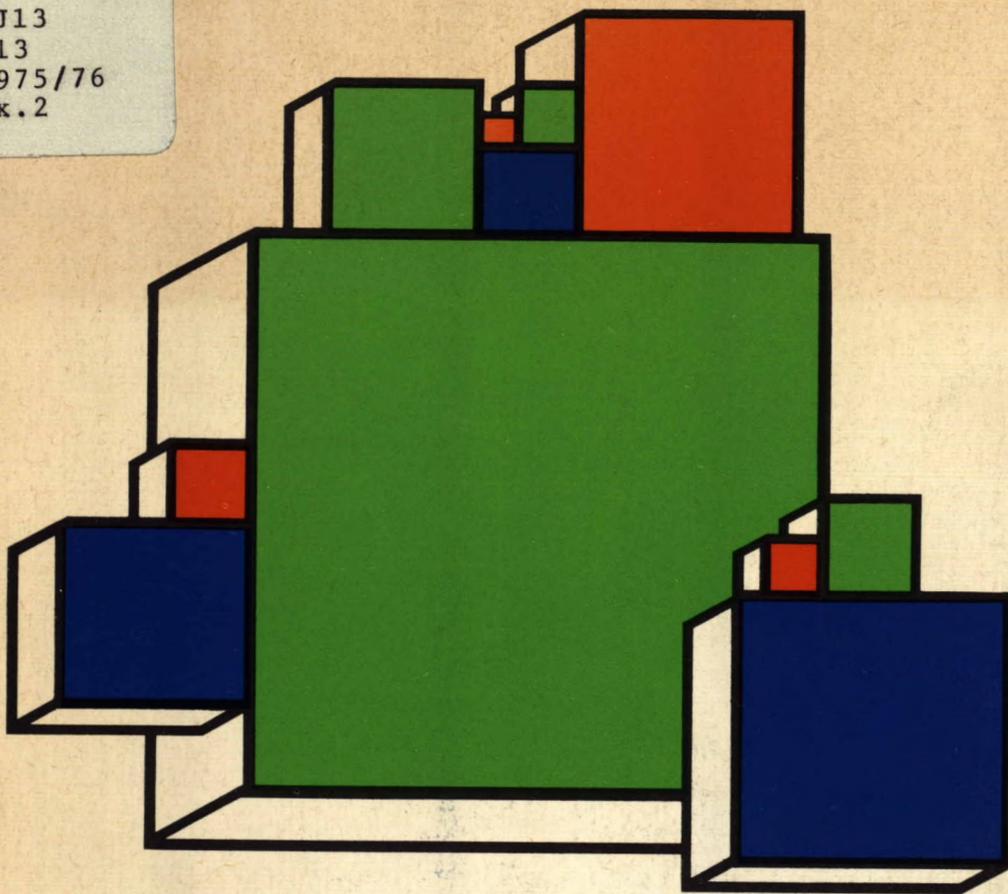


HJ13
A13
1975/76
ex. 2



75 76 **Où va
l'argent de
vos impôts?**



Conseil
du Trésor

Treasury
Board

HT13
A13
1975/76
C.2

75 76 **Où va
l'argent de
vos impôts?**

Résumé des plans de dépenses du Gouvernement du Canada pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 1975

Présentation graphique: Charles Mitchell, N.E.W. Design

© Information Canada
Ottawa, 1975

N° de catalogue BT47-1 /1976

07KX 24062-4-5142
Richelieu Graphics Ltd.

Sommaire

Introduction	5
Chapitre 1—Résumé du budget des dépenses pour 1975-76	7
Chapitre 2—Propositions de dépenses par fonction	
—Santé et bien-être	15
—Expansion et soutien économiques	23
—Dette publique	35
—Défense	36
—Paiements de transfert aux provinces	38
—Transports et communications	41
—Services généraux du gouvernement	52
—Frais généraux internes	55
—Affaires étrangères	57
—Culture et loisirs	59
—Aide à l'éducation	63
Chapitre 3—Processus budgétaire et contrôle du Parlement	65

Tableaux

1—Dépenses budgétaires et prêts, investissements et avances	8
2—Dépenses budgétaires par catégorie	10
3—Dépenses totales et PNB par niveau de gouvernement pour des années choisies	12
4—Dépenses budgétaires dans le domaine scientifique	30
5—Paiements fédéraux aux provinces et aux municipalités	40
6—Cycle budgétaire	66





Introduction

Le Budget principal des dépenses est une demande d'autorisation au Parlement pour l'emploi des fonds publics devant servir à des fins précises au cours de la prochaine année financière. La présentation de celui-ci au Parlement, sous la forme d'un document appelé «Livre bleu», constitue l'aboutissement du long processus par lequel le gouvernement élabore ses plans et décide de la façon dont les ressources disponibles seront utilisées.

Une fois approuvé par le Parlement, le Budget principal des dépenses devient le cadre à l'intérieur duquel les programmes et les activités du gouvernement fédéral sont gérés et par la suite contrôlés.

Envisagé dans son ensemble, le Budget principal des dépenses représente aussi un plan complet de dépenses permettant d'allouer un certain niveau de ressources conformément à ce que le gouvernement considère comme étant nécessaire ou prioritaire en matière de dépenses publiques.

Étant donné que chaque fonction de l'État requiert en principe une dépense d'argent, soit pour le paiement des allocations familiales, la construction d'immeubles publics ou la prestation d'un service d'inspection, le Budget principal des dépenses est de loin le document le plus complet qui soit publié concernant les programmes et ac-

tivités, en cours ou à venir, du gouvernement fédéral.

À cause de son étendue et parce qu'il doit contenir tous les détails nécessaires aux travaux des membres de la Chambre des communes et du Sénat, des ministres et des hauts fonctionnaires, le Budget principal des dépenses est un document très complexe. À l'opposé des projets de dépenses pour les programmes individuels et autres activités du même ordre, la nature et l'orientation de ce budget détaillé considéré comme étant l'ensemble des dépenses du gouvernement pour l'année financière peuvent être moins immédiatement apparentes.

En raison de ces considérations, la distribution de la présente publication coïncide avec la présentation du Livre bleu depuis 1971. Dans le passé, elle avait pour principal but de fournir un bref résumé non technique des divers programmes et activités pour lesquels l'autorisation de dépenser est nécessaire.

Cette publication s'étant avérée utile aux membres du Parlement, aux media d'information et au public, une version plus approfondie a été préparée cette année dans le but de fournir des renseignements plus élaborés sur les propositions de dépenses pour les programmes et activités, de même qu'un aperçu général du Budget principal des dépenses gouvernementales pour 1975-76.

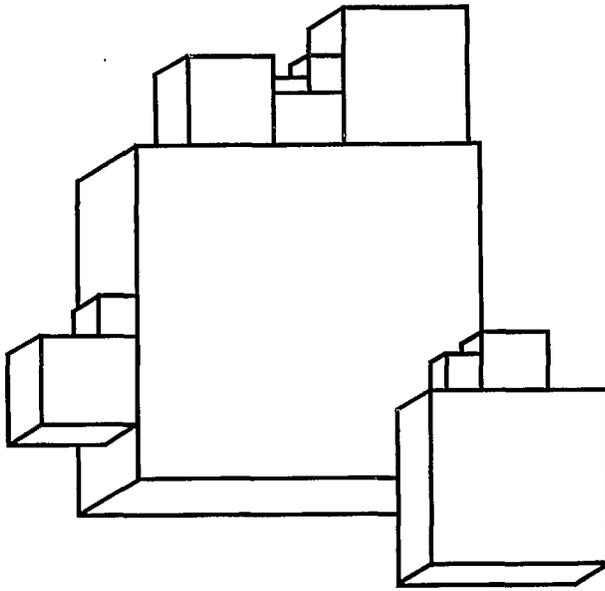
Cette publication comprend trois chapitres :

- le chapitre 1 donne des renseignements sur les différents niveaux de dépenses proposés et sur les dépenses totales des gouvernements par rapport au produit national brut (PNB);
- le chapitre 2 fournit des détails sur les programmes en cours et les nouveaux, dans chacune des 11 catégories qui regroupent généralement les dépenses du gouvernement fédéral; et
- le chapitre 3 décrit le processus budgétaire et la façon dont le gouvernement rend compte au Parlement de ses dépenses.

J'ose espérer que cette publication permettra de mieux comprendre un sujet complexe, mais important.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Chrétien". The signature is written in a cursive, flowing style.

Le Président du Conseil du Trésor
JEAN CHRÉTIEN
Février 1975, Ottawa



Chapitre 1

Résumé du Budget principal des dépenses pour 1975-76

Le Budget principal des dépenses* pour 1975-76 prévoit des sorties de fonds de \$28.2 milliards soit une augmentation de \$6.2 milliards (28 pour cent) par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75 et de \$2.8 milliards (11 pour cent) comparativement aux décaissements prévus cette année-là lorsqu'on y inclut les dépenses autorisées ou projetées au titre des budgets supplémentaires de 1974-75. On prévoit aussi \$2.7 milliards au chapitre des prêts, avances, et investissements en 1975-76, contre \$2.4 milliards dans les prévisions de 1974-75. Le tableau 1, à la page suivante, permet de comparer les dépenses budgétaires ainsi que les sorties en prêts, avances et investissements projetés pour 1975-76 avec les chiffres correspondants pour les neuf années précédentes. Ce tableau indique également la répartition fonctionnelle des dépenses budgétaires prévues pour 1975-76.

Quoique le pourcentage de la répartition des dépenses budgétaires par fonction comporte des changements mineurs en 1975-76, l'effet cumulatif des décisions gouvernementales, qui reflètent ses priorités et les changements de situations, est

plus sensible à longue échéance. Le tableau ci-dessous donne le pourcentage des dépenses budgétaires pour chaque fonction en 1966-67 et celui proposé dans le Budget principal des dépenses de 1975-76.

Fonction	1966-67 %	1975-76 %
Santé et bien-être social	22.7	27.8
Expansion et soutien économiques	13.7	16.5
Dette publique	13.5	12.6
Défense	18.8	9.9
Paiements de transfert aux provinces	5.9	9.3
Transports et commu- nications	10.7	7.4
Services généraux du gouvernement	4.2	5.1
Frais généraux internes	4.4	4.1
Affaires étrangères	2.6	2.5
Culture et loisirs	2.5	2.4
Aide à l'éducation	1.0	2.4

Les dépenses budgétaires comprennent les coûts de fonctionnement et d'investissement des ministères, les déficits d'exploitation des sociétés de la Couronne, le coût de la dette publique et les paiements de transfert que le gouvernement fédéral accorde aux autres niveaux de gouvernement, aux individus, aux compagnies et aux institutions.

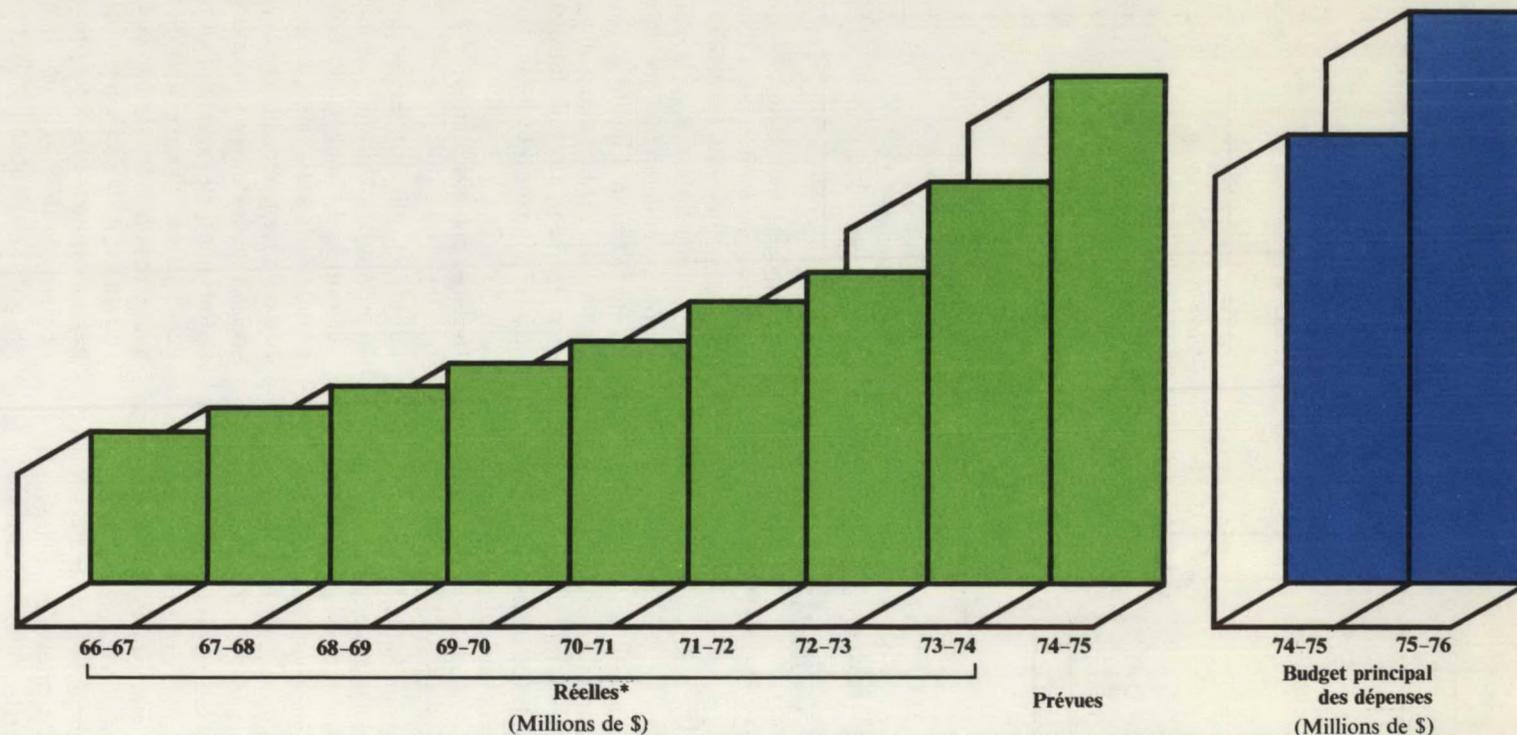
Dépenses non-budgétaires

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit des dépenses non-budgétaires s'élevant à \$1.3 milliard. Ces fonds sont destinés à des prêts, à des avances et à des investissements pour certaines sociétés de la Couronne, des organisations internationales et d'autres bénéficiaires. D'autres prêts du même genre, relatifs à ces sociétés et à d'autres entreprises de la Couronne mais ne figurant pas dans le Budget principal des dépenses de 1975-76, sont consentis en vertu de dispositions législatives existantes. Les prêts, avances et investissements nets devraient représenter \$2.7 milliards en 1975-76.

Ces dépenses ne constituent qu'une partie des opérations non-budgétaires prévues pour l'année financière 1975-76. Ces

* Le Budget principal des dépenses de 1975-76 couvre l'année financière du gouvernement fédéral qui commence le 1^{er} avril 1975 et se termine le 31 mars 1976.

Tableau 1—Dépenses budgétaires et prêts, investissements et avances



Dépenses budgétaires par fonction

	Réelles* (Millions de \$)									Prévues (Millions de \$)	
	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	74-75	75-76
Santé et bien-être	1,994	2,154	2,384	2,734	3,182	3,633	3,789	5,674	7,023	6,813	7,854
Expansion et soutien économiques	1,205	1,473	1,527	1,777	1,862	2,167	2,419	2,870	4,342	2,759	4,657
Dette publique	1,191	1,301	1,480	1,717	1,823	2,010	2,321	2,592	3,175	2,925	3,575
Défense	1,651	1,760	1,762	1,792	1,821	1,898	1,908	2,236	2,512	2,365	2,802
Paiements de transfert aux provinces	515	738	867	932	1,229	1,426	1,501	1,874	2,631	1,839	2,625
Transports et communications	941	1,018	932	893	890	1,023	1,164	1,556	1,934	1,588	2,080
Services généraux du gouvernement	372	378	413	508	580	698	819	965	1,214	1,105	1,437
Frais généraux internes	391	439	644	640	787	763	793	734	887	969	1,149
Affaires étrangères	230	217	227	243	281	314	384	439	512	507	701
Culture et loisirs	218	280	244	258	264	348	435	482	580	554	690
Aide à l'éducation	90	114	287	315	463	561	588	617	643	599	672
Total des dépenses budgétaires	8,798	9,872	10,767	11,809**	13,182	14,841	16,121	20,039	25,453	22,023	28,242
Prêts, investissements et avances (non inclus dans le graphique)	1,564	1,471	1,056	1,157	1,364	1,668	1,503	1,871	2,350	2,350	2,650

* Les données pour les années 1966-67 à 1973-74 sont tirées des Comptes publics du Canada

** Ne comprend pas la dette radiée de \$122.9 millions pour l'Expo

dernières se composent en effet de toutes les opérations qui viennent accroître ou diminuer les postes d'actif ou de passif du gouvernement, sans entrer pour autant dans le calcul de l'excédent ou du déficit budgétaire annuel. À côté des prêts, avances et investissements déjà mentionnés, ces opérations comprennent les paiements et recettes relatifs aux divers comptes de sécurité sociale, au compte de devises étrangères, aux comptes de rente, d'assurance et de pension ainsi qu'aux comptes de dépôt et de fiducie tenus ou gérés par l'État.

Principales augmentations

Le chapitre 2 fournit des détails sur les différents niveaux de dépenses du Budget principal des dépenses de 1974-75 et de celui de 1975-76, par fonction et par programme. Cependant, 72 pour cent de l'augmentation totale de \$6.2 milliards est absorbé par les articles suivants :

	Millions de \$	% de l'augmentation totale
Début, en 1974, d'un nouveau programme de paiements aux importateurs de pétrole pour atténuer les effets de la hausse internationale des prix du pétrole sur les consommateurs canadiens	1,300	21.0
Paiements de transfert plus importants à certaines provinces pour réduire la différence entre leur base d'impôt et celle des provinces plus riches	786	12.7
Augmentation du coût de la dette publique en raison de la hausse de cette dernière et des intérêts	650	10.5
Paiements supplémentaires aux provinces pour d'importants programmes de santé, bien-être et enseignement postsecondaire pour lesquels le gouvernement fédéral absorbe environ la moitié des coûts opérationnels	628	10.1
Ajustement du budget du ministère de la Défense nationale pour faire face aux augmentations des salaires et des dépenses en capital	437	7.0

	Millions de \$	% du changement total
Expansion des services postaux et augmentation des prix et salaires aux Postes	203	3.3
Augmentation des allocations familiales suite à l'indexation au coût de la vie	171	2.7
Subventions plus importantes aux pays en voie de développement en vertu du programme d'aide extérieur du Canada	149	2.4
Augmentation du coût de la formation pour adulte et des projets d'initiatives locales	141	2.3
Total	4,465	72.0

Dépenses budgétaires obligatoires

Les dépenses du gouvernement revêtent un caractère plus ou moins obligatoire. Par conséquent, la mesure dans laquelle une dépense est rendue obligatoire par une loi ou un règlement, une entente financière à long terme ou des politiques établies restreint la marge dont dispose le gouvernement pour modifier les niveaux de dépenses.

On trouvera ci-après un classement approximatif des dépenses budgétaires par ordre décroissant de caractère obligatoire; le tableau correspondant suit à la page 11.

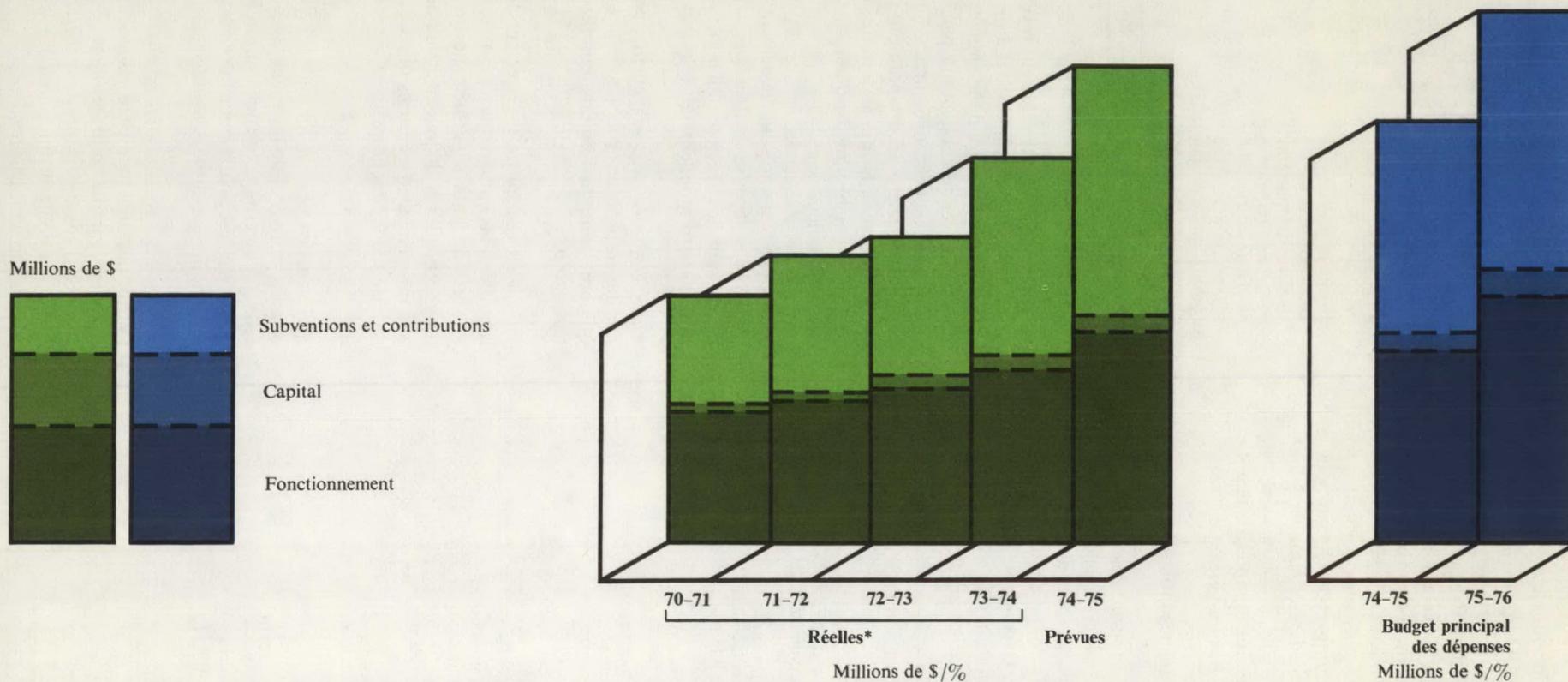
Paiements statutaires—Paiements prescrits par des dispositions précises de la loi, et qu'on ne peut changer sans modifier la législation.

Paiements contractuels—Paiements découlant d'ententes antérieures, comme celle en vertu de laquelle la Société centrale d'hypothèques et de logement rembourse aux municipalités les pertes que leur occasionne le fonctionnement de projets publics d'habitation.

Paiements en vertu de formules—Paiements effectués en vertu de formules telles que celle qui détermine la contribution à verser par le Canada pour faire partie de certaines organisations internationales.

Programmes de soutien essentiels—L'État fournit une aide financière essentielle à une vaste gamme de programmes sociaux, d'enseignement, de recherche et d'expansion tels que ceux pour venir en aide aux autochtones.

Tableau 2—Dépenses budgétaires par catégorie



	Réelles*					Prévues	
	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	74-75	75-76
	Millions de \$/%						
Fonctionnement	6,514 49.4	7,226 48.7	7,986 49.5	9,102 45.4	10,858 42.6	10,270 46.6	12,471 44.2
Capital	616 4.7	708 4.8	722 4.5	949 4.7	1,139 4.5	1,121 5.1	1,502 5.3
Subventions et contributions (incluant les transferts fiscaux)	6,052 45.9	6,907 46.5	7,413 46.0	9,988 49.9	13,456 52.9	10,632 48.3	14,269 50.5
Total des dépenses budgétaires	13,182	14,841	16,121	20,039	25,453	22,023	28,242

* Les données pour les années 1970-71 et 1973-74 sont tirées des Comptes publics du Canada

Défense—Le gouvernement doit prévoir un niveau de dépenses qui lui permette de faire face à ses engagements internationaux ainsi qu'aux besoins du pays en matière de défense.

Déficits d'exploitation de sociétés de la Couronne—L'État supporte la majeure partie du coût d'un réseau national de radiodiffusion exploité par la société Radio-Canada, finance la mise au point d'équipement de pointe dans le domaine nucléaire par l'intermédiaire de l'Énergie atomique du Canada et absorbe le déficit d'un certain nombre d'autres sociétés de la Couronne d'intérêt national.

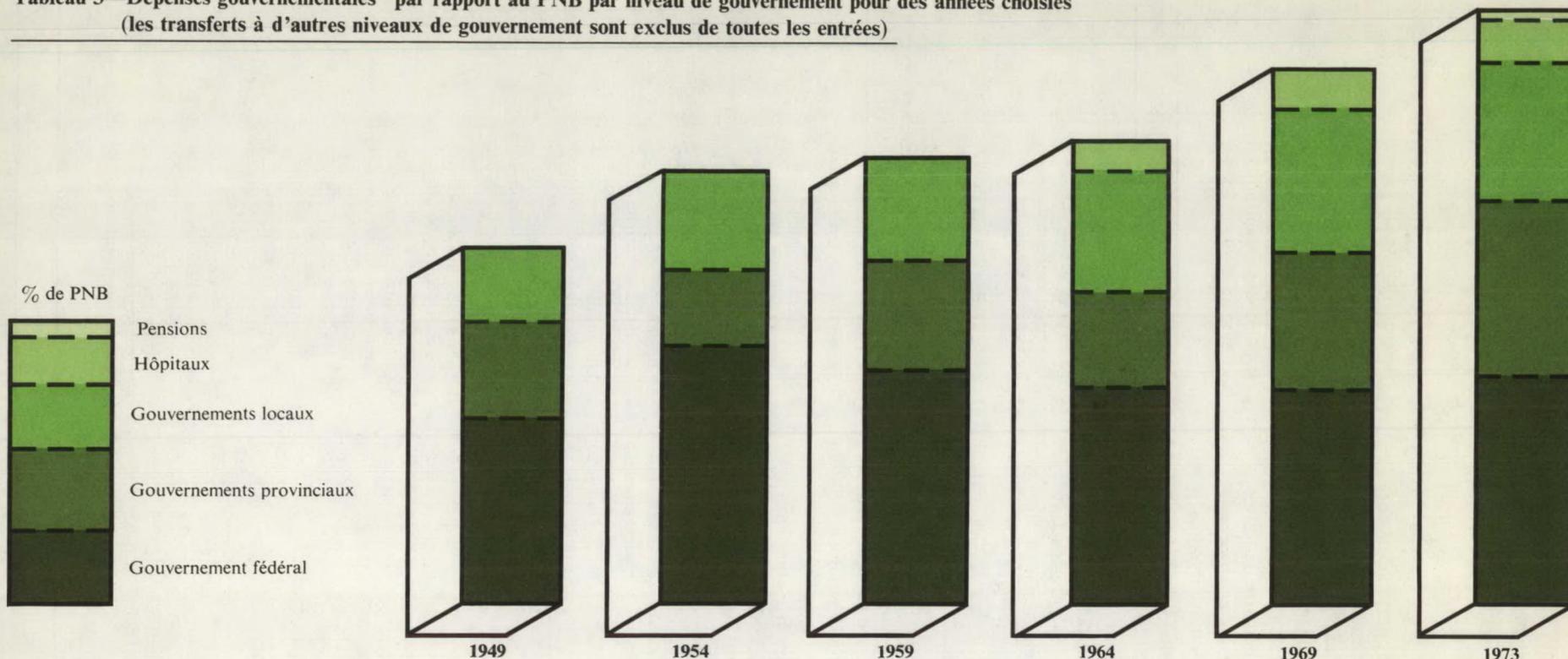
Dépenses d'investissement—Chaque année, le gouvernement consacre un important budget au maintien de l'infrastructure du pays et à son amélioration en réponse à de nouveaux besoins tels que parcs, routes ou aéroports.

Autres dépenses—Sommes nécessaires au fonctionnement de l'État. Entre dans cette catégorie toute une gamme d'activités qui vont de services essentiels comme les postes et l'inspection des aliments, à des secteurs pouvant être considérés comme moins indispensables, par exemple les subventions aux arts et les services d'information.

Catégorie	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)
<i>1. Paiements statutaires</i>	
• Service de la dette publique	3,575
• Transferts fiscaux aux provinces	2,469
• Allocations familiales	2,007
• Soins hospitaliers	1,546
• Assurance-chômage—coût pour l'État	890
• Assurance médicale	862
• Régime d'assistance publique du Canada	701
• Aide à l'enseignement post-secondaire	511
• Pensions militaires	330
• Subventions aux chemins de fer	196
• Paiements au Québec en remplacement de subventions conditionnelles	156
• Autres paiements statutaires	664
Total	(49.3%) 13,907

Catégorie	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)
<i>2. Paiements contractuels</i>	
• Formation professionnelle	486
• Remboursements à la Société centrale d'hypothèques et de logement	252
• Transferts fiscaux aux Territoires	145
• Régimes d'avantages sociaux de la Fonction publique	96
• Remboursements aux provinces à l'égard des services d'assistance judiciaire	11
Total	(3.5%) 990
<i>3. Paiements en vertu de formules</i>	
• Pensions et allocations aux anciens combattants	516
• Subventions d'aide à l'étranger	481
• Subventions aux municipalités	76
• Subventions aux organisations internationales	36
Total	(3.9%) 1,109
<i>4. Programmes de soutien essentiels</i>	
• Paiements d'indemnités pour les produits pétroliers	1,300
• Indiens et Esquimaux (immob. comprises)	435
• Subventions à l'expansion économique régionale	400
• Subventions aux producteurs de lait	262
• Subventions à l'expansion industrielle	163
• Bilinguisme—subventions aux provinces et formation dans la Fonction publique	105
• Bourses du Conseil national de recherches et subventions à la recherche	82
• Subventions du Conseil des arts du Canada pour les arts et les humanités	56
• Commission canadienne des transports (Caisse des passages à niveaux—Accord sur les taux de transport dans les Maritimes, etc.)	53
• Emplois d'été pour les étudiants	48
• Subventions du Conseil de recherches médicales	48
• Subventions au transport des provendes	21
• Programme d'aide à la recherche dans l'industrie	17
• Subventions pour le bien-être social	17
Total	(10.8%) 3,057

Tableau 3—Dépenses gouvernementales* par rapport au PNB par niveau de gouvernement pour des années choisies
(les transferts à d'autres niveaux de gouvernement sont exclus de toutes les entrées)



	Millions de \$ / % du PNB					
Tous les gouvernements	3,824 22.8	7,981 27.4	10,647 28.9	14,905 29.6	27,226 34.1	44,755 37.6
Gouvernement fédéral**	2,028 12.1	4,224 16.3	5,598 15.2	6,758 13.4	10,743 13.5	17,595 14.8
Gouvernements provinciaux	983 5.9	1,348 5.2	2,492 6.8	3,245 6.5	7,157 9.0	12,993 10.9
Gouvernements locaux	813 4.8	1,519 5.9	2,557 6.9	3,848 7.7	7,138 8.9	10,500 8.8
Hôpitaux	—	—	—	1,054 2.1	2,111 2.6	3,261 2.7
Pensions	—	—	—	—	77 .1	406 .3
* Les dépenses sont basées sur les comptes nationaux et pour l'année du calendrier.						
** Les transferts du gouvernement fédéral aux autres niveaux de gouvernements étaient:						
pour les gouvernements provinciaux	187	428	856	1,199	2,632	4,695
pour les gouvernements locaux	—	2	24	53	94	112

Catégorie	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	
5. <i>Défense (cotisations obligatoires aux régimes de pension non comprises)</i>		
Total	(8.7%)	2,468
6. <i>Déficits d'exploitation de sociétés de la Couronne</i>		
• Société Radio-Canada		353
• Énergie atomique du Canada Ltée		94
• Commission de la capitale nationale		41
• Société de développement du Cap-Breton		28
• Centre national des arts		7
• Société du crédit agricole		5
• Compagnie des jeunes Canadiens		5
Total	(1.9%)	533
7. <i>Dépenses d'investissement ne figurant pas dans les autres catégories</i>		
• Travaux publics		
— locaux	306	
— autres	31	
• Transports	201	
• Environnement	87	
• Parcs	69	
• Services correctionnels	56	
• Nord canadien	37	
• GRC	36	
• Agriculture	27	
• Communications	22	
• Affaires extérieures	22	
• Expansion économique régionale	16	
• Affaires des anciens combattants	16	
• Santé et bien-être social	13	
• Autres investissements	38	
Total	(3.5%)	977
8. <i>Autres dépenses</i>		
Les Postes, le transport aérien, la GRC, la perception de taxes, l'inspection des produits alimentaires et presque toutes les autres opérations du gouvernement.		
Total	(18.4%)	5,201
Total des dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses de 1975-76	(100%)	28,242

Nature des dépenses prévues

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit \$12.5 milliards (44 pour cent des

dépenses budgétaires) au titre des frais de fonctionnement, \$1.5 milliard (cinq pour cent) au chapitre des dépenses d'investissement et \$14.3 milliards (51 pour cent) en subventions, contributions et autres paiements de transfert. Le tableau 2, à la page 10, résume cette classification des dépenses budgétaires pour les années antérieures.

Le total des dépenses de fonctionnement comprend \$5.7 milliards pour les frais de personnel et \$6.7 milliards au titre des biens et autres services nécessaires au fonctionnement de routine du gouvernement.

Années-hommes

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 indique en années-hommes, le nombre de personnes employées dans l'administration fédérale:

Membres de la Fonction publique*	296,167
Membres des Forces armées	78,033
Membres de la GRC	15,127
Autres employés au service d'organismes fédéraux	36,063
Total	425,390

Le Budget principal des dépenses ne tient pas compte du personnel employé par certaines sociétés de la Couronne comme le Canadien national ou Air Canada.

La Loi sur l'administration financière donne au Conseil du Trésor le pouvoir de régir les effectifs que peuvent employer les ministères et organismes fédéraux. Le nombre d'années-hommes prévu dans le Budget principal des dépenses constitue le meilleur indicateur de la croissance de la Fonction publique. Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit 317,184 années-hommes dans cette catégorie, ce qui représente une augmentation de 4.1 pour cent par rapport aux 304,692 années-hommes inscrites au Budget principal des dépenses de 1974-75. Au cours des deux années précédentes, on avait enregistré un taux de croissance supérieur s'établissant à 7.1 pour cent en moyenne pour les deux

* Postes assujettis à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

derniers exercices financiers, incluant celui de 1974-75.

- Administrations locales: de 4.8 pour cent à 8.8 pour cent.

La majeure partie de la hausse du nombre d'années-hommes est concentrée dans un petit nombre de ministères ou d'organismes (comme les Postes, la G.R.C. et les Transports) assurant des services essentiels à une forte proportion de la main-d'œuvre.

* Les seules données comparables concernant tous les paliers de gouvernement sont établies dans le cadre de l'année civile plutôt que de l'année financière du gouvernement fédéral, qui est employée partout ailleurs dans la présente brochure.

Dépenses par palier de gouvernement*

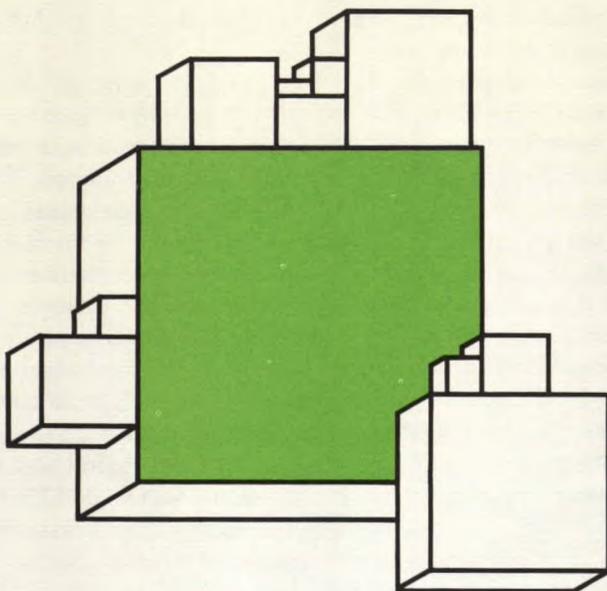
Pour apprécier convenablement la croissance des dépenses de l'État, il convient de les rapprocher de celles des autres paliers de gouvernement, c'est-à-dire les administrations provinciales et municipales. Le total des dépenses de tous les paliers de l'administration publique pour des années choisies échelonnées entre 1949 et 1973 (dernière année à l'égard de laquelle on dispose de données comparables pour tous les paliers) est présenté au tableau 3, page 12.

Si l'on fait abstraction des transferts intergouvernementaux (fonds fédéraux transférés aux autres paliers de gouvernement et inscrits ensuite par ces derniers dans leurs dépenses), les dépenses fédérales sont passées de \$2 milliards en 1949 à \$17.6 milliards en 1973. Ces chiffres représentent une proportion variant entre 12.1 et 14.8 pour cent du Produit national brut; au cours de cette période, le pourcentage est monté à un niveau aussi élevé que 16.3 pour cent.

Toutefois, l'ensemble des dépenses publiques a pris, au cours de la même période, une importance croissante dans le Produit national brut au Canada. De 22.8 pour cent du PNB que représentaient ces dépenses en 1949, où elles s'élevaient à \$3.8 milliards, elles sont passées en 1973 à \$44.8 milliards, soit 37.6 pour cent du PNB.

Cette croissance de l'ensemble des dépenses publiques par rapport au PNB de 1949 à 1973, détaillée au tableau 3, se résume comme suit:

- Administration fédérale: de 12.1 pour cent à 14.8 pour cent
- Administrations provinciales: de 5.9 pour cent à 10.9 pour cent



Chapitre 2

Propositions de dépenses par fonction

Les dépenses proposées dans le Budget principal des dépenses sont habituellement réparties en 11 catégories correspondant chacune à un grand domaine ou «fonction», par exemple: santé et bien-être, expansion et soutien économiques, défense, services généraux du gouvernement, etc. Le tableau 1, page 8, indique le total des dépenses budgétaires projetées pour chaque fonction dans le Budget principal des dépenses de 1975-76 et donne, à titre de comparaison, les données analogues des neuf années précédentes. L'évolution de cette répartition fonctionnelle au cours de la décennie allant de 1966-67 à 1975-76 est aussi décrite dans le tableau 1.

Les 11 sections de ce chapitre décrivent la nature et l'objet des dépenses de chaque fonction de même que les principaux programmes en cours et les nouvelles activités. Des tableaux permettent de voir comment les dépenses attribuées à chaque fonction sont réparties entre les programmes fonctionnels.

Plutôt que de décrire chaque programme ministériel inscrit dans le Budget principal des dépenses ou chaque article apparaissant dans les tableaux,

ce qui aurait demandé beaucoup plus que cette publication, le présent chapitre traite davantage des principaux articles de dépenses.

Santé et bien-être social

Ce sont les programmes de santé et de bien-être social qui, comme fonction, absorbent la plus forte proportion du budget fédéral. Les dépenses engagées à ce titre sont réparties de la façon suivante: versements directs aux particuliers; paiements de transfert aux provinces; subventions et contributions aux organisations; et frais de fonctionnement des ministères et organismes fédéraux. Le tableau 5, à la page 40, récapitule les paiements de transfert faits par les autorités fédérales aux provinces en vertu des programmes de santé et de bien-être social. On remarquera que le Budget principal des dépenses ne tient pas compte des fonds prélevés sur la Caisse de la sécurité de la vieillesse, ni de la valeur des points d'impôt transférés à la province de Québec en remplacement de contributions directes pour l'Assurance-hospitalisation et le Régime d'assistance publique du Canada.

Soins médicaux

Le coût des soins médicaux, qui comprend principalement la participation fédérale aux services rendus par les médecins et chirurgiens, passera de \$762 millions en 1974-75 à \$862 millions dans le Budget principal des dépenses de 1975-76. Environ la moitié de cette hausse est attribuable à l'intensification des recours aux services de médecins et à la complexité croissante des traitements médicaux; la croissance de la population canadienne et l'augmentation des frais expliquent le reste de la hausse. Le paiement des soins médicaux est effectué par les provinces avec l'aide du gouvernement fédéral qui verse à peu près la moitié des frais.

En 1975-76, on accordera un montant supplémentaire de \$37 millions aux provinces à même les fonds de la Caisse d'aide à la santé pour permettre l'agrandissement ou la mise sur pied de nouveaux centres de formation médicale.

Le gouvernement fédéral apporte un soutien considérable à la recherche médicale par l'intermédiaire du Conseil de recherches médicales. En 1974-75, le Conseil a contribué au financement de plus de 1,300 projets de recherches auxquels participaient environ 800 boursiers, étudiants universitaires, chargés de recherches, etc. Ce programme permet de maintenir et d'améliorer les programmes de recherches dans les établissements d'enseignement médical au Canada. En 1975-76, le Conseil recevra une somme supplémentaire de \$8 millions pour développer son programme, ce qui haussera son budget à \$49 millions.

Soins hospitaliers

La quote-part fédérale pour les services hospitaliers est estimée à \$1.5 milliard en 1975-76, ce qui représente une hausse de \$342 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75. S'il est vrai que le développement des installations et l'élargissement de la gamme des services offerts (par exemple, reins artificiels et chirurgie à cœur ouvert) expliquent une partie de la hausse des coûts, celle-ci provient surtout de l'augmentation des frais de fonctionnement et particulièrement des salaires du personnel hospitalier. La hausse du coût des services à domicile et des médicaments en est le dernier facteur. La participation financière du gouvernement fédéral est fixée à environ 50 pour cent du coût total admissible pour les services assurés.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral prend directement en charge presque tous les établissements de soins de santé, y compris les hôpitaux, les infirmeries, ainsi qu'un certain nombre de centres éparpillés sur un vaste territoire s'étendant de l'île de Baffin dans l'Arctique oriental, à Old Crow au Yukon. Les dépenses prévues pour les services de santé dans le Nord canadien devraient passer de \$21 millions dans le Budget principal des dépenses de 1974-75 à \$25 millions en 1975-76. Le gros de l'augmentation ira aux dépenses d'investissement nécessaires aux travaux de construction ou de rénovation d'hôpitaux et infirmeries.

Santé publique

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit un montant de \$51 millions pour les programmes de santé publique. Ceci comprend l'identification des polluants écologiques qui peuvent être nocifs pour l'homme ainsi que l'étude de l'atmosphère et des grands systèmes hydrographiques du Canada afin de déterminer le niveau de pollution. Dans le budget principal des dépenses de 1975-76, le coût de ces activités est évalué à \$32 millions. Le gouvernement fédéral continuera à verser une somme de \$2.3 millions aux provinces pour la formation du personnel médical.

Soutien du revenu et assistance sociale

En 1974, les ministres chargés du bien-être social au Canada ont poursuivi leur étude approfondie des régimes de sécurité sociale. Deux conférences fédérales-provinciales ont été consacrées à l'étude des mesures de soutien et de supplément du revenu, aux services sociaux et à l'emploi local. À la conférence de novembre, les ministres ont choisi d'examiner plus en détail trois possibilités en vue d'assurer des ressources convenables aux personnes qui se trouvent sans emploi ou n'ont pas un travail suffisamment rémunérateur. Parmi les domaines à étudier figurent la possibilité d'établir des normes nationales d'assistance, des dispositions administratives et des mécanismes de financement. On a également étudié d'autres systèmes possibles de prestation et de financement des services sociaux, de même que les problèmes que pose actuellement l'application du Régime d'assistance publique du Canada. Au début de l'année, les ministres ont accepté de lancer un programme d'évaluation qui débutera en 1975 et sera échelonné sur une période de trois ans, pour déterminer dans quelle mesure les programmes d'emploi local peuvent garantir du travail aux personnes qui éprouvent des difficultés à trouver et à garder un emploi. Les ministres ont fait part de leur intention d'achever leur étude au cours de 1975, après quoi les programmes seront modifiés en conséquence.

La majeure partie des dépenses de bien-être social du gouvernement fédéral se font sous forme de paiements universels aux familles comprenant des enfants de moins de 18 ans et aux personnes de 65 ans ou plus.

Le programme d'allocations familiales comprend des prestations imposables à l'égard de tous les enfants à charge âgés de moins de 18 ans; quelque 3.4 millions de familles reçoivent chaque mois un chèque pour 7.3 millions d'enfants. En 1974, on a modifié sensiblement ce programme en majorant les allocations et en donnant aux provinces la possibilité d'en changer le montant dans certaines limites, en fonction de l'âge des enfants, la taille des familles ou les deux. Jusqu'ici, seuls l'Alberta et le Québec ont modifié le système mensuel d'allocation per capita.

L'augmentation de \$171 millions des versements globaux, qui passeront à \$2 milliards en 1975-76, est due à l'indexation annuelle des prestations au prix à la consommation qui n'est que faiblement compensée par une baisse évaluée à 100,000 du nombre d'enfants admissibles. En 1975, l'allocation mensuelle par enfant sera de \$22.08 en moyenne, comparativement à \$20 en 1974.

Les prestations de sécurité de la vieillesse devraient passer de \$3.4 milliards en 1974-75 à \$4 milliards en 1975-76. Comme il a déjà été mentionné, ces paiements ne figurent pas au même titre que les dépenses budgétaires dans le Budget principal des dépenses, la loi stipulant qu'une partie de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des corporations de même que les revenus de la taxe de vente doivent être versés à une caisse servant uniquement au paiement des allocations de la sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti. Environ 1.9 million de Canadiens recevront la prestation de base de \$120.06 par mois à compter du 1^{er} janvier 1975; approximativement 59 pour cent d'entre eux bénéficieront également d'un supplément du revenu garanti pouvant s'élever jusqu'à \$84.21 par mois, suivant le revenu qu'ils tirent d'autres sources et leur situation familiale. Les deux prestations peuvent être rajustées trimestriellement, en fonction de

l'évolution de l'indice des prix à la consommation. La majoration de plus de \$500 millions prévue pour 1975-76 traduit la hausse du coût de la vie et, dans une moindre mesure, l'augmentation du nombre des prestataires.

La Commission d'assurance-chômage verse des prestations aux personnes qui remplissent les conditions énoncées dans la loi correspondante, dans la mesure où elles sont sans emploi ou incapables de travailler pour cause de maladie ou de maternité. La Commission administre aussi un programme de prestations spéciales à l'intention des pêcheurs indépendants, du 1^{er} décembre au 15 mai. L'assurance-chômage est financée par les cotisations des employeurs et des employés, et par une contribution fédérale qui tient compte, entre autres facteurs, du taux de chômage, de la durée du manque de travail et de la durée d'emploi. La contribution de \$864 millions inscrite au Budget principal des dépenses de 1975-76 représente le paiement d'arriérés pour 1974, conformément aux dispositions de la loi.

On prévoit en outre des dépenses de \$26 millions pour les prestations aux pêcheurs, ce qui portera à \$890 millions les dépenses globales du gouvernement fédéral au titre de l'assurance-chômage. Le montant correspondant, dans le Budget principal des dépenses de 1974-75, était de \$923 millions.

Cette baisse de \$33 millions dans les dépenses gouvernementales de 1975-76, et ce malgré une hausse de presque 10 pour cent des versements hebdomadaires moyens par prestataire, s'explique principalement par l'amélioration des mesures de surveillance.

Le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), qui couvre les services sociaux et de soutien du revenu des personnes dans le besoin, est une autre source de dépenses pour le gouvernement fédéral; il est administré par les provinces et financé à peu près à moitié par le gouvernement fédéral. Grâce à ce programme, le gouvernement partage les dépenses de soutien du revenu

et rembourse jusqu'à 50 pour cent des frais entraînés par les services de bien-être aux enfants, les services consultatifs, les programmes spéciaux d'emploi comme les ateliers réservés, ainsi que d'autres services offerts aux personnes nécessiteuses ou susceptibles de le devenir. En 1975-76, les dépenses fédérales dans le cadre du RAPC sont estimées à \$242 millions pour les services sociaux et à \$459 millions pour le soutien du revenu. Dans le cas des services sociaux, l'augmentation de \$28 millions par rapport à l'année précédente est due en grande partie à l'augmentation des prix et au fait que les provinces recourent davantage au RAPC pour les soins de jour et les projets d'activité professionnelle. En ce qui concerne le soutien du revenu, la majoration de \$41 millions est due surtout au relèvement des prestations en fonction de la hausse du coût de la vie.

Un montant spécial de \$14 millions a été prévu dans le Budget principal des dépenses de 1975-76 pour rembourser à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick le coût des services offerts aux jeunes délinquants; ces derniers relevant des instances correctionnelles plutôt que des autorités du bien-être social, ils n'étaient pas visés jusqu'ici par les ententes de partage des frais dans le cadre du RAPC.

On a aussi ajouté une somme de \$52 millions pour dédommager les provinces d'une perte de revenus fédéraux occasionnée par l'instauration de programmes universels de maisons de repos. En effet, les provinces qui abandonnent le critère des besoins en matière de services sociaux pour adopter celui de l'universalité n'ont plus droit au partage des frais dans le cadre du RAPC. Ce dédommagement leur permet donc de ne pas souffrir de la perte des recettes qu'elles recevaient antérieurement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Parmi les autres programmes à frais partagés, on trouve la réadaptation professionnelle des invalides et des allocations spéciales pour les invalides et les aveugles. Le premier programme, qui offre des services sociaux fournissant un emploi productif aux invalides, se verra attribuer \$15 millions en 1975-76. Par contre, les allocations spéciales baisseront en 1975-76 pour disparaître

complètement d'ici 1981; les bénéficiaires auront alors droit à des prestations plus élevées en vertu des programmes provinciaux dont le coût sera partagé avec les autorités fédérales dans le cadre du RAPC.

On se propose de développer sensiblement les subventions pour Horizons nouveaux, lesquelles passeront de \$8 à \$12 millions. Ce programme aide les groupes de personnes âgées qui organisent des activités pour combattre leur isolement. Le budget de la Compagnie des jeunes Canadiens sera porté de \$3.1 à \$4.9 millions. Le montant supplémentaire de \$1.8 million permettra d'augmenter le nombre total de bénévoles (350) participant à des projets d'aménagement local et de majorer leurs indemnités pour compenser la hausse du coût de la vie.

Anciens combattants

En 1974, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils ont été modifiées de façon à prévoir l'indexation trimestrielle des allocations et à relever les versements aux prestataires ayant des enfants à charge. Ces changements expliquent en grande partie l'augmentation enregistrée pour les services de bien-être aux anciens combattants, dont les dépenses passent de \$126 millions dans le Budget principal des dépenses de 1974-75 à \$163 millions dans le Budget principal des dépenses de 1975-76. En plus des prestations de soutien du revenu, les anciens combattants peuvent recevoir des pensions d'invalidité résultant de blessures de guerre. Le Budget principal des dépenses prévoit \$353 millions à ce titre. Le montant des pensions est également indexé au coût de la vie, ce qui explique largement la hausse de \$31 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75.

Les soins médicaux et infirmiers aux anciens combattants sont assurés par le ministère des Affaires des anciens combattants. Conformément à la politique du gouvernement fédéral qui consiste à transférer les hôpitaux pour anciens combattants aux provinces lorsque de telles dispositions peuvent être prises, un accord a été conclu avec la Colombie-

Britannique en 1974; cette province est maintenant responsable de l'hôpital Shaughnessy à Vancouver et de l'hôpital Victoria. Cette entente entraîne une réduction de 1,567 années-hommes dans le Budget principal des dépenses de 1975-76. Toutefois, les dépenses totales prévues pour le traitement des anciens combattants passent de \$97 millions en 1974-75 à \$109 millions en 1975-76, en raison de la hausse des frais de fonctionnement des six autres hôpitaux et des trois foyers administrés par le ministère, ainsi que du maintien des paiements pour les soins hospitaliers fournis aux anciens combattants dans d'autres établissements privés.

En 1975-76, le gouvernement fédéral n'accédera pas aux nouvelles demandes de prêts fonciers prévus par la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants aux conditions stipulées par la législation existante. D'importants engagements ainsi que l'agrandissement d'installations dont l'acquisition a été financée par le programme nécessiteront \$45 millions en prêts en 1975-76.

Indiens et Esquimaux

Les responsabilités particulières assumées par le gouvernement fédéral à l'égard du bien-être des Indiens inscrits vivant dans les réserves apparaissent dans les dépenses de la Direction des affaires communautaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit \$178 millions pour cette activité, ce qui représente une hausse de \$29 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75.

Les prestations d'assistance sociale destinées au soutien du revenu représentent \$65 millions, soit une fraction appréciable des dépenses. Les services de soins aux enfants et aux adultes nécessiteront un montant supplémentaire de \$17 millions. Les normes de soutien du revenu et de prestations sociales aux Indiens vivant dans des réserves suivent les barèmes et les critères de la province où la réserve est établie. L'augmentation de \$11 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75 est due principalement au relèvement des prestations provinciales par suite de la hausse du coût de la vie.

Le budget d'investissement pour les affaires communautaires s'élèvera à \$53 millions en 1975-76, accusant une augmentation de \$6 millions par rapport à l'année précédente. Des subventions s'élevant à \$29 millions, soit \$3 millions de plus qu'en 1974-75 à cause de l'augmentation des coûts de construction, permettront de bâtir des logements dans les réserves indiennes. On estime que 2,300 habitations seront construites et 1,000 logements rénovés en 1975-76, chiffres comparables à ceux des deux années précédentes. Le nombre total de logements dans les réserves indiennes est évalué à 36,000. Au cours des cinq ou six prochaines années, 20,000 unités de logement devront être construites et 9,000 maisons nécessiteront des réparations majeures. Le solde de \$25 millions sera affecté aux services d'aqueduc, d'égout et de voirie, ainsi qu'à l'électrification des réserves. Si 82 pour cent des maisons possèdent l'électricité, un tiers d'entre elles seulement disposent de l'eau courante et d'un système d'égout.

La Direction des affaires communautaires recevra aussi \$21 millions pour l'entretien et l'expansion des services administratifs relevant de chaque bande indienne pouvant prendre en charge l'administration de ses propres programmes d'aménagement et d'enseignement. Les projets d'amélioration locale pour les Indiens bénéficieront d'une somme supplémentaire de \$7 millions.

Les cours offerts aux Indiens occasionneront une dépense de \$188 millions en 1975-76, la hausse de \$20 millions étant due à l'augmentation des salaires des enseignants et des allocations de subsistance permettant de garder les enfants à l'école. Plus de 72,000 Indiens étaient inscrits dans les écoles primaires et secondaires en 1973-74, comparativement à 66,000 en 1969-70. Les dépenses en matière d'éducation comprendront les frais d'entretien des élèves du secondaire qui doivent quitter le foyer familial lorsque l'école la plus proche n'est pas accessible par les moyens de transport scolaire quotidien.

On accordera une plus grande importance aux programmes permettant aux Indiens inscrits d'accéder à l'autonomie écono-

mique. En 1974, la Caisse du progrès économique des Indiens, dotée à sa création en 1970 d'un capital de \$40 millions destinés tant à des prêts directs du gouvernement fédéral qu'à la garantie des crédits accordés par des institutions financières canadiennes, a subi d'importantes modifications. Les budgets supplémentaires de 1974-75 ont permis de débloquer \$30 millions pour des garanties, tandis que le plafond des prêts directs passait à \$60 millions; la capacité totale de crédit de la Caisse a donc atteint \$90 millions. Le Budget principal des dépenses prévoit \$10 millions de plus pour des prêts directs, en prévision de la demande accrue de prêts de développement.

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 comprend \$38 millions en dépenses budgétaires pour le progrès économique. Les subventions et contributions pour le soutien des entreprises industrielles ou commerciales passeront de \$2 à \$9 millions par suite des initiatives prises en 1974 pour rendre plus attrayants les projets de développement entrepris dans les réserves et pour créer des industries près de ces dernières, qui emploieront du personnel indien. La mise en place de l'infrastructure nécessaire au développement industriel des réserves sera également financée par des subventions. On continuera d'accorder, dans le cadre du programme, des subventions de démarrage aux entreprises indiennes.

Le développement du Service central de commercialisation des objets d'art et d'artisanat indiens, dont le Fonds renouvelable est passé de \$700,000 à \$1.4 million en 1974, a favorisé la vente de la production artistique et artisanale des autochtones.

La prestation des services médicaux et hospitaliers aux Indiens inscrits admissibles est fournie par les autorités fédérales selon les besoins. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social administre les hôpitaux, les infirmeries et les centres de soins de santé situés dans, ou près des réserves indiennes et dans des localités éloignées où la population autochtone n'a pas accès aux services normaux relevant de la compétence provinciale.

Si la demande en est faite, le gouvernement fédéral participe financièrement à la construction des établissements de soins administrés par les municipalités, cette aide étant proportionnelle au nombre d'Indiens inscrits dans la région.

En 1974-75, le coût des services de santé pour les autochtones vivant dans les provinces était estimé à \$52 millions. Il devrait s'élever à \$64 millions en 1975-76. Cette hausse s'explique en partie par une utilisation accrue des services, l'augmentation des frais de fonctionnement et une escalade des coûts dans le secteur de la construction. On a également mis au point de nouveaux programmes permettant d'améliorer ou d'agrandir les installations de soins de santé mises à la disposition des Indiens et d'impliquer ces derniers dans le processus de soins de santé. L'alcoolisme étant considéré comme le principal problème de santé chez les Indiens, on prévoit élaborer, en 1975-76, un programme de réadaptation et de prévention qui sera administré par les Indiens.

Logement et rénovation urbaine

Le département d'État chargé des Affaires urbaines a pour but d'assurer que les politiques et les programmes fédéraux favorisent au maximum la qualité et les plans de conception du développement urbain au Canada. La majeure partie de ses responsabilités sont reliées à l'évaluation et à la formulation des politiques, de même qu'à la recherche qui s'y rattache. Compte tenu de son intérêt dans un secteur de compétence provinciale qui touche directement les gouvernements municipaux, le département d'État est engagé dans un processus de consultations intensives intergouvernementales. Il fournit également une aide financière aux études de développement urbain. En 1974, le département d'État a accepté de nouvelles responsabilités dans le domaine du réaménagement des chemins de fer situés dans les régions urbaines; à cette fin, il subventionne des études portant sur les conséquences de tels déplacements sur le milieu urbain et sur l'élaboration des mesures appropriées. Les dépenses totales du département d'État pour 1975-76 sont évaluées à \$20 millions, y compris une somme

de \$7 millions en subventions et contributions.

Le Canada sera l'hôte de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains en juin 1976, à Vancouver. Cette conférence a pour but d'attirer l'attention des pays sur les établissements humains qui peuvent améliorer le milieu de vie. On y exposera un certain nombre de nouveaux projets des pays participants qui ont expérimenté différentes solutions aux problèmes particuliers des établissements. Le département d'État chargé des Affaires urbaines est responsable de la coordination de la participation du Canada à la conférence et finance des projets-pilote en vue de trouver des solutions aux problèmes canadiens des établissements humains; un fonds de \$100 millions répartis sur cinq ans est prévu à cette fin. En 1975-76, les allocations provenant de ce fonds qui sont destinées à des projets précis sont estimées à \$6 millions; les autres montants seront inclus dans le Budget principal des dépenses des années à venir.

La Société centrale d'hypothèques et de logement est chargée de mettre en oeuvre la politique fédérale en matière de logement. Ces dernières années, cette politique a consisté de plus en plus à atténuer les difficultés rencontrées par les familles à revenu modeste pour se procurer un logement convenable. On y consacrera environ \$1 milliard, soit à peu près 72 pour cent du budget d'investissement de la Société pour 1975. En 1975, le budget de la Société pour le logement représente une hausse de \$108 millions (11.8 pour cent) par rapport aux engagements autorisés en 1974. Il devrait permettre de financer la construction de 44,150 logements en 1975.

Les dépenses budgétaires des activités de logement de la Société, à savoir les subventions et primes diverses ainsi que les frais administratifs de ce service, sont estimées à \$190 millions pour 1975-76, ce qui représente une hausse de \$71 millions (60 pour cent) par rapport aux chiffres correspondants prévus pour 1974-75 dans le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires. Cette augmentation est répartie entre un certain nombre d'activités: le pro-

gramme d'aide à l'accession à la propriété (\$6 millions); l'instauration des versements aux nouveaux acquéreurs d'un logement (\$10 millions); l'augmentation de l'aide apportée aux projets d'habitation publics (\$21 millions); la reprise des prêts pour la rénovation urbaine (\$13 millions); et le remboursement des subventions versées par la Société, en accordant des prêts à un taux inférieur au coût de ses propres emprunts pour certains programmes de logement destinés aux familles à revenu modique (\$7 millions).

La SCHL fournit également une aide financière aux provinces et aux municipalités pour les terrains communautaires, l'amélioration du milieu et les projets de traitement des eaux d'égout. Le budget d'investissement de la Société pour 1975 comprend des autorisations d'engagements totalisant \$295 millions pour ces projets, ce qui représente une augmentation de \$29 millions ou de 11 pour cent sur l'ensemble des autorisations correspondantes dans le budget d'investissement de 1974. En 1975-76, les dépenses budgétaires reliées à cet aspect des activités de la Société seront d'environ \$53 millions, soit \$35 millions de plus que les mises de fonds prévues pour 1974-75. L'augmentation des dépenses budgétaires afférentes à ces projets est due au respect d'engagements pris dans le passé. L'augmentation du nombre des engagements pris en vertu de ces programmes s'est produite en 1973 et en 1974, à la suite de l'aide accrue accordée au traitement des eaux d'égout et du développement du programme d'amélioration du milieu.

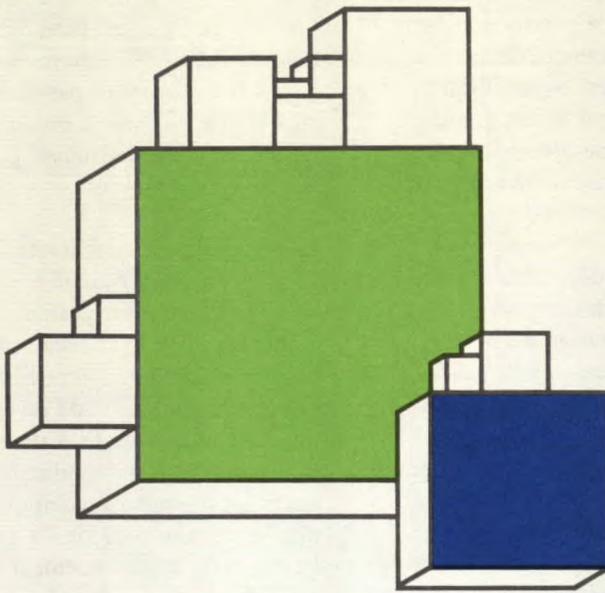
En décembre 1974, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi destiné à stimuler l'offre et à contenir le coût des logements à prix modique ou moyen, à usage locatif ou pour accession à la propriété; des primes diminuant le taux d'intérêt pour des prêts privés permettant l'achat d'un logement neuf assuré aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, sont accordées aux personnes remplissant les mêmes conditions que celles du programme actuel d'aide à l'accession à la propriété. Les primes pourront atteindre jusqu'à \$600 par an, leur montant réel dépendant du revenu familial et du principe selon lequel le remboursement

des prêts hypothécaires et l'impôt foncier ne devraient pas absorber plus de 25 pour cent du revenu familial. Les mêmes facilités seront consenties aux locataires occupant un logement neuf dont le propriétaire s'engage auprès de la SCHL à demander des loyers raisonnables. La principale différence entre ce programme et les mécanismes existants tient à l'octroi de subventions pour des prêts conclus dans le secteur privé plutôt qu'avec la Société. Les crédits correspondants n'ont pas encore été inscrits au Budget principal des dépenses, ces derniers devant être approuvés par le Parlement.

Santé et bien-être social

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Soins médicaux		
Contributions aux régimes provinciaux d'assurance-maladie	862.3	762.2
Caisse d'aide à la santé	37.0	36.0
Conseil de recherches médicales— Subventions, bourses d'études, administration	49.4	41.2
Soins hospitaliers		
Contributions aux régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation	1,546.0	1,204.1
Autres soins, y compris les services de santé dans le Nord Canadien	45.0	37.4
Santé publique		
Protection de l'environnement et services de santé	31.9	25.0
Santé publique	29.3	25.7
Soutien de revenu		
Allocations familiales et allocations aux jeunes	2,006.9	1,836.0
Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage	890.0	923.0
Administration des rentes de l'État	1.7	1.5
Assistance transitoire et indemnités d'adaptation	.5	.5
Assistance sociale		
Régime d'assistance publique du Canada— Paiements aux provinces	766.3	631.8

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Aide aux aveugles et aux invalides	16.4	14.4
Projets expérimentaux relatifs au revenu garanti	3.3	3.0
Compagnie des jeunes Canadiens	4.9	3.1
Autres éléments— Assistance sociale	62.4	52.0
Anciens combattants		
Administration	6.9	6.2
Services de bien-être	192.0	151.2
Pensions	361.3	330.5
Bureaux de services juridiques des pensions	2.1	1.8
Soins—Santé et réadaptation	108.7	96.1
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	12.7	11.6
Indiens et Esquimaux		
Administration— Affaires indiennes et Nord canadien	20.9	15.6
Indiens et Esquimaux— Bien-être, éducation, etc.	435.0	360.1
Services de santé pour les Indiens	63.9	52.3
Logement et rénovation urbaine		
Département d'État chargé des Affaires urbaines	20.0	18.1
Recherche sur le logement et urbanisme	15.7	16.6
Projets publics de logement et aménagement foncier	165.1	90.8
Aide aux usines d'épuration municipales	76.4	55.8
Autres aides au logement	9.1	—
Autres		
Administration—Santé et Bien-être social	10.8	8.9
Total	7,853.9	6,812.5



Expansion et soutien économiques

L'orientation générale des dépenses d'expansion et de soutien économiques prévues pour 1975-76 continue d'être le stimulant d'une croissance stable et équilibrée de l'économie nationale ainsi que d'une répartition plus équitable du revenu et de l'emploi dans tout le pays.

Agriculture

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit l'affectation de \$671 millions au soutien de la politique agricole et alimentaire, ce qui représente une augmentation de \$203 millions par rapport au chiffre inscrit au Budget principal des dépenses de 1974-75. Sur ce total, \$547 millions sont destinés au ministère de l'Agriculture, \$96 millions au programme des céréales et des graines oléagineuses du ministère de l'Industrie et du Commerce, et \$28 millions à d'autres organismes tels que la Commission canadienne du lait et l'Office canadien des provendes.

Le programme d'hygiène vétérinaire a pour but de garantir le bon état de santé du bétail canadien et la qualité de la viande destinée à la consommation intérieure ainsi qu'à l'exportation. La prévention, le contrôle et l'élimination des maladies animales protègent le consommateur contre tout danger de contagion. Les services d'inspection concernant l'abat-

tage des animaux et la production des viandes garantissent la qualité du produit vendu au consommateur.

Par suite des augmentations de prix et de l'accroissement de la demande de services de réglementation, les dépenses totales reliées à l'hygiène vétérinaire devraient augmenter de \$11 millions en 1975-76, pour atteindre \$50 millions. Ce surplus tient compte de l'augmentation du coût de base des services, des contributions aux collèges vétérinaires pour agrandir leurs installations, de la construction d'un centre de quarantaine au nouvel aéroport international de Mirabel près de Montréal, ainsi que de dédommagements plus élevés pour les éleveurs qui ont dû abattre les animaux atteints de maladies contagieuses comme la brucellose conformément à la Loi sur les maladies contagieuses.

En 1975-76, les dépenses prévues pour le programme de la production et de la mise en marché s'élèvent à \$348 millions, ce qui représente une hausse de 37 pour cent sur le Budget principal des dépenses de 1974-75. La principale cause de cette augmentation est l'autorisation de paiements de stabilisation plus élevés pour la fabrication du lait et de la crème. Ces subventions permettront aux producteurs de lait manufacturé de faire un profit raisonnable compte tenu de la hausse du coût de production, et réduiront les effets de cette hausse sur les prix à la consommation dans le cas de produits laitiers manufacturés comme le beurre, le fromage, la crème glacée et le lait écrémé en poudre.

Les coûts de l'assurance-récolte passeront de \$35 à \$47 millions, en raison de la hausse de 12 pour cent prévue pour la participation des producteurs et de l'augmentation de la valeur des récoltes qui sont assurées. Grâce à ce programme statutaire fédéral, les provinces reçoivent le remboursement partiel des frais administratifs et du coût des primes payés au nom des producteurs. En aidant financièrement les fermiers qui ont subi des pertes de récoltes considérables, le programme stimule la production.

L'augmentation du coût du programme de production et de mise en marché a été réduite, suite à l'expiration du pro-

gramme de primes à la production herbagère, et au ralentissement du programme d'aide aux fermes des Prairies et des subventions pour le lait liquide. La subvention au consommateur pour le lait écrémé en poudre demeure en 1975-76.

L'augmentation des dépenses au titre du programme des céréales et graines oléagineuses est due en grande partie au montant de \$55 millions qu'on propose de verser pour les premières livraisons de 4,000 wagons à céréales couverts achetés par la Commission canadienne du blé pour le compte de la Couronne. Ce matériel est nécessaire au transport efficace des céréales en provenance des Prairies afin de répondre à la demande intérieure et internationale, ainsi qu'aux engagements du Canada en matière d'aide alimentaire aux pays en voie de développement. Parmi les autres dépenses importantes, on compte \$23 millions en subventions pour les ventes de céréales à crédit (une augmentation de \$8 millions) et \$4.2 millions pour le coût d'entreposage de plus de 10 millions de boisseaux de céréales fourragères destinées au marché intérieur. A ce dernier montant versé au titre de la nouvelle politique en matière de céréales fourragères, viendra s'ajouter une somme de \$21 millions pour l'aide au transport des céréales fourragères; ces deux programmes permettront de stabiliser la commercialisation des céréales fourragères au Canada et d'équilibrer la répartition géographique du bétail dans tout le pays.

Le gouvernement a déposé un projet de loi sur le double prix du blé afin de mettre en oeuvre la politique de stabilisation des prix annoncée en septembre 1973. Les budgets supplémentaires de 1974-75 ont permis d'autoriser des paiements de \$79 millions pour l'année de récolte 1973-74. Si le Parlement adopte le projet de loi, cela entraînera des débours supplémentaires estimés à \$72 millions en 1974-75 et à plus de \$100 millions pour l'année financière 1975-76. En fixant à \$3.25 le prix intérieur du boisseau de blé destiné à la consommation humaine, le double système de prix protège les consommateurs canadiens contre une hausse lors des pénuries mondiales de blé, et les producteurs contre un effon-

drement des prix en période de surproduction à l'échelle internationale. Le projet de loi n'ayant pas encore été adopté, les paiements éventuels ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses de 1975-76.

Le programme de recherches a pour objectif d'accroître l'efficacité et la productivité de l'agriculture canadienne. On a accordé la priorité récemment à des projets visant à accroître la quantité et à diminuer le prix de revient de la production de viande, à développer de nouvelles récoltes canadiennes et à améliorer les ressources techniques ainsi que la mécanisation de l'agriculture. Les frais de fonctionnement du programme de recherches devraient, selon les prévisions, augmenter de \$10 millions en 1975-76 pour atteindre \$72 millions, en raison de la hausse des prix et des salaires cette année. Les dépenses d'investissement seront majorées de \$11 millions et passeront à \$19 millions. Le principal projet est la construction d'un laboratoire au Centre de recherches de Lethbridge.

Pêches, forêts et ressources hydrauliques

Créé en 1971, le ministère de l'Environnement s'est vu confier de vastes responsabilités dans le domaine des questions écologiques et des ressources renouvelables comme l'eau, le poisson, les forêts et la faune. Le budget total prévu pour le ministère devrait atteindre \$411 millions en 1975-76, comparativement à \$351 millions l'année précédente. Sur le montant prévu, \$207 millions sont destinés au programme des pêches et des sciences de la mer, \$187 millions au programme des services de l'environnement et \$17 millions à l'administration.

Le programme des pêches et des sciences de la mer vise à préserver les ressources marines du Canada qui sont renouvelables, à améliorer leur gestion, à accroître le rendement économique des pêcheries, à satisfaire aux obligations statutaires concernant l'utilisation des eaux maritimes et des eaux intérieures navigables, ainsi qu'à approfondir la connaissance de la dynamique des océans.

Plus de 75,000 Canadiens dépendent directement de la pêche pour assurer leur subsistance. Les dépenses budgétaires proposées pour la partie du programme qui touche à la gestion et à la recherche sur les pêches s'élèvent à \$155 millions pour 1975-76. Les aspects les plus importants de cette activité sont la conservation, la gestion et le développement des ressources halieutiques, le développement et la commercialisation des produits de la pêche ainsi que l'application des règlements sur les pêches. Les principales augmentations prévues pour 1975-76 ont trait aux systèmes de gestion des ressources relatifs à la pêche côtière sur le plateau continental, à l'aide à la stabilisation de l'industrie canadienne du poisson de profondeur (\$5 millions supplémentaires) et à l'intensification du programme des ports pour petites embarcations qui est conçu pour développer et administrer les ports de pêche et installations côtières.

Un autre élément important du programme, les affaires océaniques et aquatiques, devrait occasionner des dépenses globales de \$52 millions en 1975-76. On s'occupe principalement, dans le cadre de cette activité, de recherches océanographiques, de relevés hydrographiques et de la production de cartes marines. On constate des augmentations dans tous les secteurs de fonctionnement de l'activité en 1975-76, ainsi que pour deux projets d'investissement particulièrement importants: le Centre d'océanographie de Baie Patricia (C.-B.) et l'agrandissement de l'Institut Badford à Dartmouth (N.-É.). Le coût total de ces deux projets est présentement évalué à \$34 millions, dont \$11 millions pour 1975-76.

Le programme des services de l'environnement est responsable de la protection et de la promotion de la qualité de l'environnement, ainsi que de l'amélioration de la gestion et de l'utilisation des forêts, de la faune et des eaux intérieures; un grand nombre d'activités sont entreprises avec la collaboration des provinces. En 1975-76, on prévoit \$109 millions pour la gestion de l'environnement qui est l'un des principaux éléments du programme. Cette activité comprend le Service canadien de la faune, le Service canadien des forêts et des programmes de gestion des ressources hydrauliques

intérieures. Dans ce dernier domaine, les dépenses de 1975-76 ont augmenté de \$4 millions, ce montant étant alloué au développement des études sur les bassins hydrologiques et à l'application de mesures pour lutter contre les crues. En collaboration avec l'industrie forestière, le programme financera en partie l'établissement d'un centre de recherches en génie forestier afin d'étudier les techniques d'exploitation forestière. Avec l'aide des provinces, on prévoit dépenser un montant supplémentaire de \$1.1 million pour acquérir des terrains permettant la préservation de la faune.

Le Service de la protection de l'environnement, qui est un autre aspect important du programme, coûtera \$27 millions en 1975-76. On prévoit dépenser \$3 millions afin de subvenir à la recherche et au développement de nouvelles techniques de dépollution. On accroîtra aussi les ressources consacrées à l'évaluation de l'environnement, à l'examen de nouveaux projets entrepris ou financés par les autorités fédérales et à l'élaboration d'un programme de gestion de détritiques solides. L'élimination des sources existantes de pollution dans les installations fédérales sera intensifiée, les dépenses passant de \$12 à \$15 millions en 1975-76. Dans le Budget principal des dépenses, les fonds correspondants figurent sous les ministères ou organismes intéressés et ne peuvent être utilisés à une autre fin. Citons, à titre d'exemple, l'affectation de \$3.2 millions, dans le cadre du programme des services de défense, pour l'installation de matériel de lutte contre la pollution sur les navires et le traitement des détritiques dans les bases militaires de tout le pays.

Minéraux et énergie

L'évolution internationale et intérieure dans le domaine énergétique, notamment à l'égard du pétrole et de l'énergie nucléaire, a eu d'importants effets sur le budget fédéral. Les décisions prises l'an dernier dans le cadre d'une politique nationale de l'énergie sont susceptibles d'avoir d'autres répercussions sur la structure des programmes et sur les dépenses des autorités fédérales au cours des années à venir.

Mis à part les paiements d'indemnités aux importateurs de pétrole, les dépenses budgétaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources devraient passer de \$90 millions (Budget principal des dépenses de 1974-75), à \$107 millions en 1975-76. On prépare présentement de nouveaux programmes pour permettre la conservation des ressources non renouvelables et trouver des techniques plus efficaces ainsi que de nouvelles sources énergétiques.

Le ministère a, comme par les années passées, mis l'accent sur l'identification et l'évaluation des ressources pétrolières et gazifères situées au large des côtes et dans l'Arctique; cet effort, entrepris de concert avec d'autres ministères et l'industrie pétrolière, a été réalisé grâce aux services spécialisés des programmes de recherches et de levés géologiques ainsi que de levés géophysiques. Les contrats et contributions accordés aux autres paliers de gouvernement représentent environ \$5 millions de la croissance budgétaire du ministère. En 1975-76, le ministère prévoit une augmentation de main-d'oeuvre d'environ deux pour cent et une augmentation budgétaire de près de 20 pour cent; cette dernière augmentation fera passer le budget à \$107 millions.

Le gouvernement a aussi entrepris d'encourager l'exploration et la mise en valeur des ressources énergétiques. Il a notamment décidé de fonder une nouvelle société de la Couronne, Pétro-Canada, et de financer des programmes d'exploration d'uranium grâce au partage des frais avec les provinces et par l'intermédiaire d'une société fédérale, Eldorado Ltée.

Une autre activité nouvelle sera financée à la fois par le gouvernement fédéral et les provinces, à savoir le transport régional de l'électricité. En 1975-76, une somme de \$40 millions sera disponible sous forme de prêts, pour financer l'installation de projets de réseaux inter-provinciaux de transport d'énergie.

Le total des crédits budgétaires sollicités dans le Budget principal des dépenses de 1975-76 pour l'Énergie atomique du Canada Ltée s'élève à \$94 millions; à ce montant viendront s'ajouter des recettes de \$38 millions et des bénéfices

non distribués de \$2 millions, les frais d'exploitation étant estimés à \$134 millions en 1975-76. Ces dépenses couvriront le coût de fonctionnement et de capital des travaux de recherche et de développement nucléaires, de même que la mise au point et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les recettes proviennent principalement de la vente de services relatifs à la conception de réacteurs nucléaires, ainsi que de la vente de ceux-ci et d'isotopes.

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit également l'autorisation de prêts à l'EACL pour financer une partie des frais de construction des centrales nucléaires de Gentilly (Québec) et Lepreau (N.-B.), dans le cadre d'ententes conclues avec l'Hydro-Québec et la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick. On propose également une autre autorisation de prêts destinés à financer la construction de l'usine d'eau lourde de Laprade à Gentilly, Québec, des améliorations à l'usine de Glace Bay (N.-É.) et l'achat de l'usine d'eau lourde de Port Hawkesbury (N.-É.) Les prêts et investissements dus à ces projets s'élèveront à \$200 millions en 1975-76.

Industrie secondaire

L'industrie secondaire est soutenue par le programme industriel et commercial du ministère de l'Industrie et du Commerce, à l'égard duquel \$234 millions sont prévus dans le Budget principal des dépenses de 1975-76; ce montant représente une hausse de \$22 millions par rapport à 1974-75. Le programme fait partie de l'action entreprise en vue de promouvoir une croissance économique saine au Canada et plus précisément, d'aider le milieu industriel canadien à s'adapter et à bénéficier de conditions économiques changeantes. La promotion de la croissance industrielle porte davantage sur des projets hautement technologiques et se traduit par une aide financière aux entreprises en vue d'accélérer le développement et la commercialisation de tels projets. En 1975-76, on prévoit utiliser \$124 millions au titre des subventions et contributions à l'industrie pour la recherche et le développement industriel ainsi que la modernisation de secteurs particuliers.

Le coût des subventions pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche totalisera \$40 millions en 1975-76. Ces subventions ont pour but de maintenir l'emploi et d'aider l'industrie à mieux affronter la concurrence internationale.

Au cours de 1974-75, le gouvernement a acquis la Compagnie Havilland Aircraft, une compagnie financée à partir de fonds étrangers et canadiens qui fabrique des avions utilitaires bien connus (Beaver, Twin Otter et Buffalo) et qui développe présentement un tout nouveau type d'avion pour piste de courte étendue, le DHC-7. Ce projet constitue un premier grand pas vers la restructuration de l'industrie aérospatiale et le repatriement de son contrôle. Un montant de \$38 millions a été réservé dans le Budget principal des dépenses de 1975-76 pour une option d'achat sur Canadair Ltée, une autre entreprise aérospatiale à intérêts canadiens et étrangers qui fabrique des pièces et structures d'avions.

Le mouvement de conversion au système métrique s'intensifiant au niveau de l'industrie et de l'économie nord-américaine en général, il a fallu accroître les ressources prévues pour la Commission du système métrique qui est mandaté par le gouvernement pour coordonner et intégrer les efforts des divers secteurs de l'industrie dans la conversion métrique. Le coût total de ce programme est de \$3.4 millions, une augmentation de \$1.1 million par rapport à 1974-75. On s'attend cependant à d'autres augmentations au cours des deux prochaines années au fur et à mesure que la conversion métrique progressera.

Créé le 1^{er} avril 1974, l'Agence d'examen de l'investissement étranger avait d'abord reçu le mandat de revoir et d'étudier les demandes concernant la vente de compagnies à des intérêts étrangers. Ses responsabilités sont maintenant étendues à l'étude des nouveaux investissements et on prévoit qu'elle emploiera 160 années-hommes à la mi-décembre 1975.

Commerce extérieur

Les activités de commerce international du ministère de l'Industrie et du Commerce comprennent les politiques commerciales, les relations commerciales

bilatérales et multilatérales, de même que l'élaboration de politiques et les négociations internationales y afférentes.

Dans ce contexte et en vue d'élargir les marchés ouverts aux producteurs canadiens pour renforcer la croissance de l'économie canadienne, le Canada a traditionnellement envoyé des délégués commerciaux dans plusieurs pays étrangers; ces derniers sont chargés d'intensifier l'exploitation des marchés existants et de développer de nouveaux marchés pour les produits canadiens à l'étranger. Suite à l'engagement accru de plusieurs gouvernements étrangers dans les activités de commerce international par le biais de lois, achats directs et participation dans des entreprises commerciales, le rôle du Service de délégation commerciale a pris une nouvelle dimension.

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit un total de \$34 millions pour les activités de commerce international, dont environ \$15 millions pour le Service de délégation commerciale.

Tourisme

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit \$25 millions pour l'expansion du tourisme, ce qui représente une augmentation de \$1.5 million par rapport à 1974-75, surtout en raison de la hausse du coût des services de promotion. Un montant d'environ \$15 millions servira à la promotion de voyages à destination ou à l'intérieur du Canada au moyen de techniques de communication de masse comme la télévision, la publicité et le publipostage. A l'étranger, 26 bureaux s'occupent de stimuler les voyages au Canada. Des bureaux régionaux du tourisme sont établis au Canada pour renforcer la collaboration avec les autorités provinciales et l'industrie touristique. Ces dernières années, le programme de tourisme a accordé une importance particulière à des projets incitant les Canadiens à visiter leur propre pays. Cette tendance de même que les efforts réalisés en vue de permettre à l'industrie de mieux recevoir les visiteurs au Canada se poursuivra en 1975-76.

Conditions de travail

Le ministère du Travail s'efforcera, comme par le passé, de promouvoir de bonnes

relations entre employeurs et employés et d'améliorer les normes d'emploi dans les secteurs relevant de la compétence fédérale ou dans les entreprises travaillant sous contrat pour des ministères ou organismes fédéraux. Les dépenses totales du ministère du Travail, à cette fin, s'éleveront à \$17 millions. Ce chiffre ne tient pas compte des subventions et contributions au titre de l'assistance transitoire et de l'aide à l'adaptation, lesquelles figurent dans la fonction «Santé et bien-être social», et l'indemnisation aux employés de la Fonction publique.

Formation

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a pour but de promouvoir un équilibre optimal de l'offre et de la demande sur le marché du travail par des activités de conseil, de formation et de placement. Pour poursuivre ces objectifs de main-d'oeuvre, le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit un montant de \$688 millions comparativement à \$532 millions dans le Budget principal des dépenses de 1974-75.

La majeure partie de ces dépenses sont absorbées par la formation professionnelle des adultes, programme qui vise à améliorer les qualifications et la productivité des travailleurs en haussant le niveau de compétence de la main-d'oeuvre dans les secteurs en demande, compte tenu de la capacité d'absorption du marché. On propose à cet égard des dépenses de \$486 millions, qui serviront notamment à défrayer la formation dans des établissements d'enseignement provinciaux, les allocations aux stagiaires et la formation en usine. Dans ce dernier domaine, les dépenses devraient augmenter de \$111 millions, soit de 30 pour cent par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75. Cette hausse est due aux nouvelles ententes de formation professionnelle qui doivent être signées avec les provinces en 1975-76 ainsi qu'au coût général plus élevé des activités de formation.

On prévoit que les services de placement et de consultation du ministère nécessiteront \$125 millions en 1975-76, dont \$117 millions iront au fonctionnement des centres de main-d'oeuvre du Canada et

des bureaux régionaux. L'accroissement de ces dépenses est dû à la mise en oeuvre de nouvelles activités comme la Campagne spéciale de recherche d'emploi et de placement qui intensifie les services de conseil, ainsi qu'au développement des services déjà existants à cause de l'augmentation normale de la main-d'oeuvre du pays.

Autres programmes de main-d'oeuvre

La création directe d'emplois permanents nécessitera un montant supplémentaire de \$17 millions, soit une hausse de 38 pour cent par rapport à l'affectation de 1974-75. Le lancement de la phase expérimentale d'un nouveau programme, celui de la stratégie d'emploi communautaire explique une bonne partie de l'augmentation. Le budget du ministère pour 1975-76 prévoit aussi \$29 millions pour le coût des projets d'initiatives locales de 1974-75 qui sont reportés à 1975-76.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration poursuivra son programme d'emploi d'été pour les étudiants en 1975. Le budget principal des dépenses du Conseil du Trésor prévoit \$48 millions pour ce programme, dont \$28 millions pour Perspectives-Jeunesse.

En résumé, environ \$26 millions des fonds supplémentaires nécessaires aux programmes de main-d'oeuvre du ministère en 1975-76 serviront à absorber l'accroissement de la charge de travail. A peu près \$56 millions sont nécessaires à la mise en oeuvre de nouvelles activités telles que la Campagne spéciale de recherche d'emploi et de placement et les nouvelles ententes de formation professionnelle des adultes conclues avec les autorités provinciales; le solde de \$74 millions correspond à la hausse prévue des salaires et des prix.

Immigration

Ces dernières années, le nombre des immigrants a accusé une forte progression, passant de 122,000 en 1972 à entre 215,000 et 225,000 en 1974-75. Les dépenses proposées en 1975-76 à l'égard du programme d'immigration qui vise à sélectionner les immigrants, à faciliter leur entrée au Canada et à appliquer les

règlements d'immigration s'élèveront à \$52 millions, ce qui représente une augmentation de \$9 millions ou de 21 pour cent par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75.

Le recrutement et la sélection des immigrants, ainsi que l'aide prévue pour leur installation au Canada, coûteront environ \$17 millions et emploieront 722 années-hommes. Sur ces 722 années-hommes, plus de 230 seront chargés des demandes d'immigration dans les 60 bureaux du ministère dans 39 pays étrangers. Toutefois, la plus grande partie des nouvelles ressources humaines nécessaires en 1975-76 sera employée au Canada pour faire face au nombre croissant de demandes d'immigration présentées au pays.

L'application des règlements canadiens d'immigration exigera des ressources de \$23 millions en 1975-76, soit une hausse de \$3.3 millions sur le Budget principal des dépenses de 1974-75.

Recherche en physique et sciences sociales

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 propose d'affecter \$188 millions au Conseil national de recherches. Les principaux programmes en cours au CNR sont: la recherche en génie et en sciences naturelles dont les dépenses prévues sont de \$97 millions; les bourses et subventions de recherche qui reviendront à \$83 millions; et le programme de diffusion de l'information scientifique et technologique qui est évalué à \$8 millions.

L'augmentation de \$29 millions dans les dépenses comprend principalement un montant de \$23 millions pour couvrir la hausse du coût de la main-d'oeuvre, de l'équipement et des services, ainsi que la poursuite ou le développement des projets en cours. Le solde de \$7 millions sera affecté à de nouvelles activités telles que le soutien de la recherche industrielle, agricole et alimentaire ainsi que des projets de développement entrepris conjointement avec les États-Unis dans le domaine aérospatial.

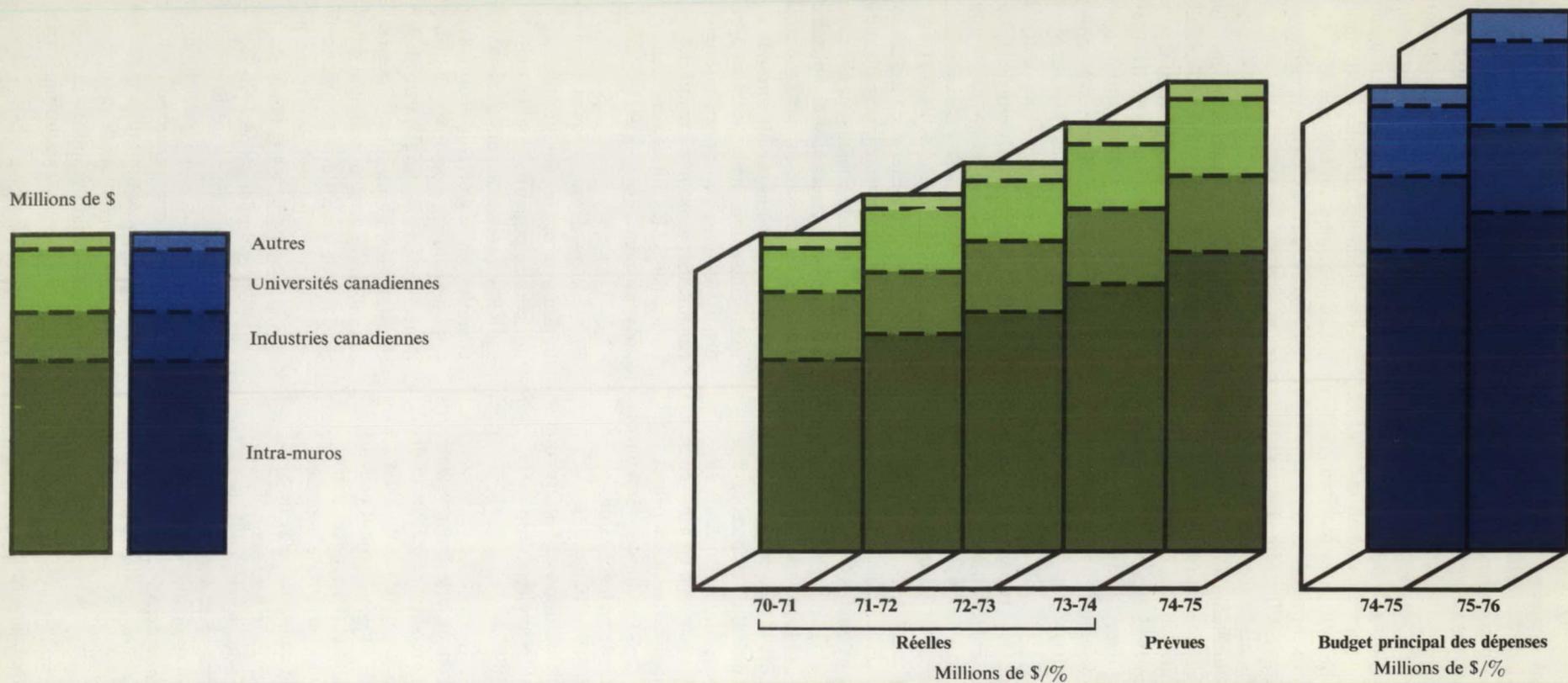
Le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie prévoit des dépenses

de \$5 millions en 1975-76. Ce dernier a pour but de veiller à l'utilisation optimale des sciences et de la technologie en vue de la réalisation des objectifs nationaux. Pour atteindre cet objectif, il consacrera \$1.5 million à l'élaboration de politiques en matière scientifique, environ \$600,000 à l'étude et à l'évaluation des programmes scientifiques fédéraux et \$1.5 million à l'acquisition et à l'échange de renseignements sur les activités scientifiques.

En 1975-76, le gouvernement fédéral prévoit consacrer un total de \$1.4 milliard aux activités scientifiques. Ces dépenses n'ayant de sens que dans le contexte des programmes particuliers qu'elles permettent de mener à bonnes fins, elles sont réparties entre les divers ministères et organismes (puis entre les grandes catégories fonctionnelles). Le tableau 4, à la page 30, illustre la croissance globale des dépenses reliées aux activités scientifiques, de 1970-71 à 1975-76. Les dépenses scientifiques sont divisées en quatre catégories suivant le secteur dans lequel elles sont effectuées. Trois de ces secteurs sont complètement canadiens (intra-muros, industrie canadienne, universités canadiennes), le quatrième comprenant toutes les agences étrangères ainsi que les organisations canadiennes à but non lucratif, les particuliers et les autres paliers de gouvernement.

Bien que ces dépenses soient réparties par ministère et organisme suivant leurs objectifs de programme, elles sont soumises à certaines politiques générales énoncées par le gouvernement fédéral pour accroître la proportion des travaux de recherche et de développement à orientation pratique dans l'industrie. L'application de cette politique se traduit par l'accroissement des travaux confiés par voie de contrat à l'industrie, dont le coût passera de \$53 millions en 1974-75 à \$74 millions en 1975-76, enregistrant une hausse de 40 pour cent. Cette augmentation n'a guère influé sur les dépenses totales du secteur industriel présentées dans le tableau 4, la recherche pratique et les contrats de développement représentant moins du tiers du soutien aux activités scientifiques dans l'industrie.

Tableau 4—Dépenses budgétaires dans le domaine scientifique



	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	74-75	75-76
Universités canadiennes	145 17.0	159 16.7	163 15.8	185 16.3	198 15.7	184 14.8	217 15.2
Industries canadiennes	158 18.5	163 17.1	170 16.5	191 16.7	196 15.6	195 15.6	225 15.7
Intra-muros*	509 59.9	588 61.6	656 63.6	721 63.2	803 63.7	803 64.4	915 64.0
Autres	39 4.6	44 4.6	42 4.1	43 3.8	63 5.0	64 5.1	73 5.1
Total	850	955	1,031	1,140	1,260	1,246	1,430

* Au sein du gouvernement fédéral

Les dépenses du département d'État devrait augmenter de \$910,000, soit \$624,000 au titre des activités existantes et \$286,000 pour de nouvelles opérations, notamment dans le domaine de l'étude et de l'évaluation des programmes.

Le budget du Conseil économique du Canada doit passer de \$4 millions en 1974-75 à \$4.4 millions en 1975-76, surtout par suite de la hausse des coûts. Cet organisme consultatif semi-autonome est chargé d'effectuer des recherches économiques ainsi que de formuler des recommandations concernant l'économie canadienne.

Jusqu'à une date récente, les baromètres les plus courants du bien-être du Canada étaient constitués par des indices économiques tels que le produit national brut, les indices de prix et le taux de chômage. Le Conseil économique y a ajouté des indicateurs sociaux pour essayer de déterminer ce qui constitue et affecte la qualité de la vie dans la société canadienne. Jusqu'ici, on a mis au point des indicateurs à l'égard du logement, de la santé et du milieu naturel. D'autres sont en cours d'élaboration et refléteront les dimensions tant quantitative que qualitative du bien-être.

Organisme statistique central du gouvernement, Statistique Canada fournit les données nécessaires à la connaissance de l'économie, des institutions et de la population canadienne. Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit lui affecter \$101 millions, soit \$12 millions de plus qu'en 1974-75. La hausse tient principalement au recensement quinquennal de 1976 et à la hausse des salaires.

Développement régional

Les dépenses principales du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) demeurent à \$513 millions, une plus grande partie allant aux dépenses budgétaires.

Au cours de l'année financière qui se termine, le ministère a développé une nouvelle approche en matière de développement régional en créant des programmes d'action fédéraux-provin-

ciaux «personnalisés», dans le cadre des ententes-cadre de développement signées en 1974 avec les provinces.

Les programmes financés par le ministère viennent dans plusieurs cas se greffer aux politiques provinciales de développement. Environ 20 ententes auxiliaires, dont la période d'application va de deux à cinq ans, ont été conclues; un nombre au moins égal de nouveaux accords doivent être signés en 1975-76.

Outre ces nouvelles ententes, le gouvernement a entrepris d'autres activités importantes en vue d'atténuer les inégalités régionales. Un grand nombre des programmes fédéraux-provinciaux traditionnels du MEER, comme ceux qui sont régis par la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, la Caisse de développement économique rural et le programme des zones spéciales, nécessiteront une somme de \$120 millions.

Il y a en outre deux programmes entièrement fédéraux bien établis: celui des primes au développement régional qui prévoit des subventions et la garantie de prêts pour l'établissement ou la modernisation de l'industrie dans certaines zones géographiques; et l'Administration de la réadaptation agricole des Prairies (ARAP) qui est chargée de certains travaux d'investissement dans les régions rurales et les petites localités de l'Ouest du pays. On prévoit qu'en 1975-76, les primes à l'industrie atteindront environ \$92 millions, dont \$31 millions pour l'ARAP.

Certains des programmes d'infrastructure du ministère comprennent des prêts aussi bien que des subventions ou contributions. Les \$42 millions prévus au chapitre des prêts et investissements pour 1975-76 sont dus à des engagements antérieurs relatifs à des travaux d'infrastructure municipale dans les régions de l'Atlantique et des Prairies; ils représentent une diminution de \$31 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75.

En vue d'améliorer l'efficacité de la planification et de la mise en oeuvre des programmes, le MEER a décentralisé ses services, de sorte que désormais

près de 70 pour cent des effectifs, qui sont supérieurs à 2,000 personnes, travaillent maintenant à l'extérieur de la Région de la capitale nationale, dans les bureaux régionaux ou provinciaux.

Le gouvernement reconnaît que l'action d'un seul ministère fédéral ne suffit pas à produire des résultats satisfaisants à long terme et qu'il est nécessaire de mieux coordonner et réorienter tous les programmes fédéraux pertinents. Les ententes auxiliaires sont le mécanisme le plus souple qui permette la collaboration d'un grand nombre de ministères et d'organismes à certains programmes précis. Ainsi, les ministères des Transports, de l'Énergie, Mines et Ressources et de l'Environnement participent à certaines ententes de développement régional dans leurs sphères de compétence.

Les besoins budgétaires de la Société de développement du Cap-Breton, secteur des houillères, sont évalués à \$28 millions en 1975-76, ce qui représente une diminution de \$20 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75. Cette réduction est due à l'augmentation des revenus provenant de la vente du charbon suite à la hausse des prix mondiaux du carburant, et à une modification dans les politiques de la compagnie qui a délaissé les opérations de réaménagement des vieilles mines conçues pour maintenir l'emploi et s'est attaquée à l'expansion de ses opérations minières sur une base de rentabilité totale.

Ce programme d'expansion comprend le développement d'une nouvelle mine qui sera financé par un prêt de \$7 millions inclus dans le Budget principal des dépenses. Parmi les autres améliorations comprenant des dépenses d'investissement, on compte: l'agrandissement de l'usine de traitement du charbon; le perfectionnement de l'équipement et des lignes ferroviaires; et l'amélioration des mesures de sécurité à tous les niveaux d'opérations. Le coût total de ces investissements est évalué à \$23 millions, dont plus de \$5 millions proviendront du surplus des opérations reliées au charbon.

Le programme des affaires du Nord canadien du ministère des Affaires indiennes et

du Nord canadien gère les ressources naturelles et écologiques du Grand Nord et coordonne les programmes fédéraux qui s'y rattachent. Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit les ressources supplémentaires pour combattre les incendies de forêts et dépolluer certains secteurs. En outre, d'autres fonds seront alloués pour le développement de la culture esquimaude et l'expansion du programme de formation au travail destiné aux autochtones du Nord canadien, dans les secteurs publics et privés.

En 1975-76, le gouvernement fédéral accordera son aide à une société nationale qui met en valeur une mine de plomb et de zinc à la baie Strathcona, dans l'île de Baffin (T.N.-O.). L'aide fédérale, qui prendra la forme de contributions et de prêts provenant de plusieurs ministères et totalisant \$18 millions sur une période de trois ans, servira à construire un quai, un aéroport, des routes et une infirmerie. En participant à ce projet, les autorités fédérales comptent créer des possibilités d'emploi pour les habitants du Grand Nord, améliorer leur connaissance de l'exploitation des ressources dans l'Arctique et promouvoir le rôle du Canada dans le secteur de la navigation dans les eaux septentrionales.

Le gouvernement projette d'investir environ \$34 millions dans la construction de routes dans le Grand Nord et de prêter \$30 millions à la Commission d'énergie du Nord canadien pour des projets hydro-électriques. Ces projets sont conformes aux objectifs du gouvernement dans cette région, à savoir développer le Grand Nord canadien et procurer des avantages sociaux et économiques supérieurs à ses habitants.

Autre expansion et soutien économiques

Le ministère ayant la responsabilité de maintenir l'équilibre régional des prix pétroliers et d'atténuer les effets de l'escalade des prix mondiaux du pétrole sur les Canadiens, de nouvelles mesures ont été prises en mars 1974. Avec l'accord de toutes les provinces, le prix national du pétrole a été fixé à \$6.50 le baril, soit bien en-dessous des prix inter-

nationaux qui dépassent maintenant les \$10. Le gouvernement a instauré un programme d'indemnisations à l'intention des raffineurs et autres importateurs de pétrole étranger, à la condition qu'ils s'engagent à maintenir le prix du pétrole brut et des produits pétroliers importés au niveau du prix intérieur. On prévoit des paiements d'environ \$1.3 milliard dans le Budget principal des dépenses de 1975-76. Aucun crédit n'avait été inscrit à ce titre dans le Budget principal des dépenses de 1974-75, mais un montant de \$1.2 milliard avait été autorisé dans les budgets supplémentaires de 1974-75. Ce nouveau programme est administré par l'Office de répartition des ressources énergétiques, petit organisme créé en 1974 et chargé de préparer et d'exécuter des plans d'urgence pour la répartition des sources d'énergie.

L'expansion et le soutien économiques comprennent une autre activité: le Service de l'environnement atmosphérique (SEA), chargé de la prévision météorologique ainsi que de travaux de recherche et de développement dans le domaine de la qualité de l'air. Les dépenses prévues pour 1975-76 s'élèvent à \$80 millions, dont \$30 millions seront récupérés auprès d'autres organismes publics utilisant les systèmes de prévisions météorologiques et les autres services que fournit le SEA.

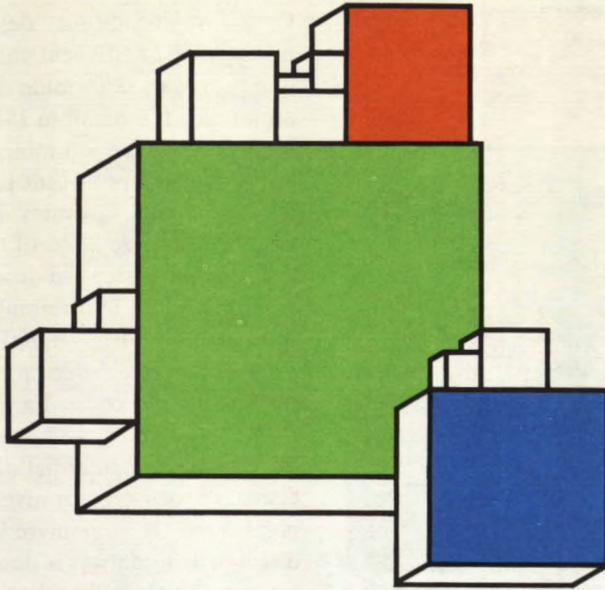
Expansion et soutien économiques

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Agriculture		
Administration (y compris CANFARM)	33.0	29.0
Recherche	91.9	70.6
Production et marchés—Administration et opérations	42.0	36.6
Stabilisation des produits agricoles—Industrie laitière, etc.	271.2	179.5
Primes à la production herbagère	—	15.0
Assurance-récolte	35.0	22.7
Programme d'hygiène vétérinaire	50.1	39.1

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Commission canadienne des grains	23.8	21.4
Aide au transport des céréales fourragères	21.8	21.7
Société du crédit agricole	4.8	5.3
Paiements anticipés relatifs aux grains	2.5	2.5
Commercialisation des grains—Industrie et Commerce	39.3	24.2
Commission canadienne du lait	1.0	.9
Manutention et transport du grain	55.0	—
Pêches, forêts et ressources hydrauliques		
Gestion et recherches relatives aux pêches	155.2	121.1
Affaires océaniques et aquatiques	51.6	37.4
Gestion de l'environnement	109.6	94.3
Commission mixte internationale	2.4	1.3
Minéraux		
Ressources minérales et énergétiques	52.1	38.7
Énergie		
Mise en valeur des ressources énergétiques	6.5	5.5
Énergie atomique du Canada Limitée	93.6	86.9
Subventions de recherches sur l'énergie nucléaire	9.1	7.4
Commission de contrôle de l'énergie atomique	2.1	1.3
Conseil d'administration des ressources énergétiques	1.9	—
Office national de l'énergie	7.3	5.9
Autres		
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Administration	9.4	12.8
Ministère de l'Environnement—Planification et administration	17.1	26.6
Industrie secondaire		
Subventions et contributions à l'industrie pour la recherche et le développement industriels et la modernisation de certaines industries	155.6	153.7

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Subventions à la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche	39.5	26.5
Corporations— Surveillance, recherches, faillites, brevets et frais d'administration	15.3	13.7
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	.5	.4
Agence de renouvellement des investissements étrangers	3.5	—
Conseil des normes	2.2	1.2
Commerce extérieur		
Tribunal antidumping	.6	.5
Expansion des marchés	34.1	29.6
Expositions mondiales	1.0	.4
Tourisme		
Développement du tourisme	24.5	23.1
Conditions de travail		
Ministère du Travail— Administration et opérations	17.1	15.4
Conseil canadien des relations de travail	2.4	1.7
Formation		
Services de placement et de consultation	125.2	124.3
Formation professionnelle des adultes	485.8	374.5
Mobilité de la main-d'oeuvre— Subventions	13.1	12.0
Autres programmes de main-d'oeuvre		
Programme d'emplois spéciaux	29.4	—
Administration du ministère et des programmes, Main-d'oeuvre et Immigration	61.6	42.8
Perspectives-Jeunesse	48.0	42.0
Planification et recherches	6.8	8.1
Immigration		
Programme d'immigration	52.0	43.4
Recherches en sciences physiques		
Département d'État chargé des Sciences et de la Technologie	5.0	4.1
Conseil des sciences du Canada	2.1	1.7

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Conseil national de recherches— Opérations	88.2	71.6
Autres recherches	9.3	8.4
Subventions aux universités	83.0	72.1
Propositions inédites pour la recherche, le développement, les ressources et services	10.0	—
Recherches en sciences sociales		
Statistique Canada— Administration, opérations et recensement	101.2	89.1
Conseil économique du Canada	4.4	4.0
Sciences sociales et humaines	24.8	22.9
Développement régional		
Programme de développement économique du Nord	66.3	55.1
Expansion économique régionale— Subventions à l'industrie et aux provinces et autres dépenses dans les régions défavorisées	471.4	439.8
Paiements à la Société de développement du Cap-Breton, y compris les subventions pour le charbon et la rationalisation de l'industrie	27.8	47.8
Autres—Expansion économique		
Services de recherche géophysique	32.3	24.6
Prêts de développement non remboursables aux provinces	50.0	30.0
Administration, Industrie et Commerce	21.7	17.0
Paiements d'indemnisation pour les produits pétroliers	1,300.0	—
Environnement atmosphérique, Environnement	50.4	48.7
Prêts garantis, finance	1.3	.9
Total	4,656.7	2,758.8



Dettes publiques

Lorsque les dépenses budgétaires et non-budgétaires ne peuvent être payées par le truchement de l'impôt, des revenus provenant de biens ou de la vente de ces derniers, le gouvernement doit emprunter des fonds au public. Ces emprunts sont faits surtout sous forme d'émission ou de vente d'obligations telles que les bons du Trésor, des obligations négociables du gouvernement du Canada et les obligations d'épargne du Canada. Les contributions des employés du gouvernement à des fonds de pension ont aussi été une importante source de fonds au cours des dernières années.

Au 31 mars 1974, le montant brut de la dette publique comprenant la dette non consolidée et d'autres engagements totalisait \$55.6 milliards, comparativement à \$51.7 milliards au 31 mars 1973.

Compte tenu des biens enregistrés aux deux dates susmentionnées, le montant net de la dette publique du Canada était de \$18.1 milliards en 1974, comparativement à \$17.5 milliards en 1973. Ce montant net représente le déficit budgétaire accumulé depuis la Confédération.

Le coût total de la dette publique, y compris l'intérêt, l'amortissement des comptes relatives aux émissions d'obligations, les primes payées pour les

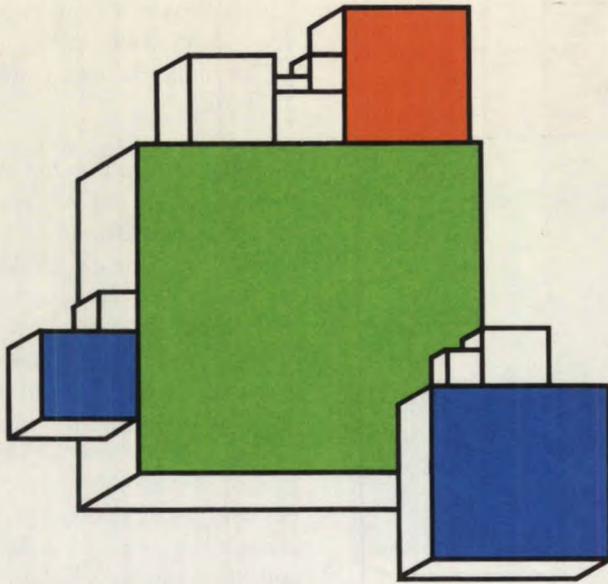
conversions et les commissions à la vente de nouvelles obligations est estimé à \$3.6 milliards pour l'année financière 1975-76.

L'augmentation du coût de la dette publique ne devrait pas être considérée isolément. Une partie importante des frais est reliée au rôle d'intermédiaire financier que le gouvernement joue en consentant des prêts aux sociétés de la Couronne, aux organismes et aux programmes de prêts des ministères. Ces activités entraînent des investissements qui sont enregistrés dans le revenu budgétaire. Même s'ils ne sont pas déduits des charges de la dette publique, le rendement des investissements peut être considéré comme un abatement.

En 1973-74, les bénéfices tirés des investissements étaient de près de \$1.5 milliard.

Dettes publiques

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Intérêt sur la dette publique, amortissement, frais de service et frais d'émission de nouveaux emprunts	3,575.0	2,925.0
Total	3,575.0	2,925.0



Défense

Les dépenses prévues dans le cadre du programme des services de défense doivent permettre d'assurer la sécurité du pays et de contribuer au maintien de la paix dans le monde. Les tâches prioritaires définies dans le Livre blanc de 1971 sur la défense sont la protection du Canada, la défense de l'Amérique du Nord, la participation à l'OTAN et la contribution à la stabilité internationale. Le personnel affecté à ces missions apporte également son concours à d'autres ministères et à des activités de développement national.

Les dépenses inscrites dans la fonction «Défense» se composent de crédits attribués au ministère de la Défense nationale pour l'exécution du programme des services de défense, ainsi que des fonds alloués à quelques autres ministères ou organismes fédéraux pour des programmes connexes de moindre importance. Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit un total de \$2.8 milliards, comparativement à \$2.4 milliard en 1974-75.

Les dépenses totales du ministère de la Défense s'élèvent dans le Budget principal des dépenses de 1975-76 à \$2.8 milliards, ce qui représente une hausse de \$437 millions (18.5 pour cent) par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75.

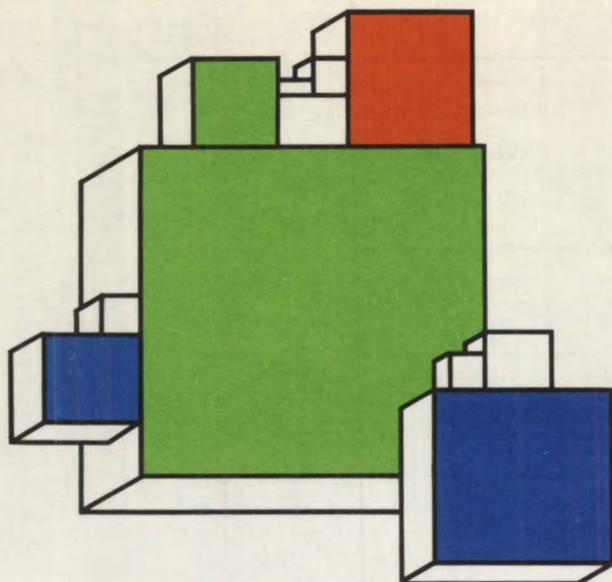
Cette augmentation des dépenses du ministère est nettement supérieure à celle que prévoyait la formule de financement annoncée en septembre 1973, selon laquelle le budget du ministère devait croître de sept pour cent par an pendant les cinq années suivantes. Néanmoins, une réduction de l'effectif des Forces armées, qui passe d'environ 82,350 à environ 78,000, et du nombre des civils qui passe d'environ 39,700 à environ 37,800, était prévisible en raison de la majoration des coûts. La majoration proposée pour 1975-76 devrait permettre de maintenir le potentiel défensif du Canada à peu près au niveau de l'année précédente, de poursuivre les travaux d'équipement entrepris dans le cadre du programme de modernisation et de compenser en grande partie l'incidence de l'inflation sur les activités de défense.

La diminution globale du nombre d'années-hommes se traduira par une certaine baisse d'activité dans quelques secteurs opérationnels des trois armées et par une intégration plus poussée des services de soutien. Il n'en résultera cependant aucun désengagement du Canada vis-à-vis de ses obligations internationales actuelles, ni aucune altération sensible de son potentiel de défense. Le budget d'investissement prévu pour 1975-76, soit \$346 millions, est haussé de \$56 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75 et représente maintenant 12 pour cent des dépenses totales du ministère.

Parmi les principaux projets approuvés depuis le dépôt du Budget principal des dépenses de 1974-75 et financés par les crédits de 1975-76, citons la fabrication de cinq avions de transport Hercules, de nouveaux camions de 1½ tonne, des modifications à l'appareil Tutor, des filets de camouflage, le remplacement de matériel radio à très haute fréquence au sol, l'aménagement de l'avant-poste le plus septentrional du Canada à Alert, dans l'île Ellesmere, et la mise en oeuvre d'un programme de bilinguisme dans les collèges militaires. D'autres projets d'investissement financés au moyen des crédits prévus pour 1975-76 devraient être approuvés et entrepris dans le courant de l'année financière.

Défense

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Ministère de la Défense nationale	2,797.9	2,360.9
Autres ministères ou organismes	4.2	3.8
Total	2,802.1	2,364.7



Paiements de transfert aux provinces

On trouvera sous cette rubrique un certain nombre de transferts inconditionnels fait par le Fédéral aux provinces en vertu de diverses dispositions sanctionnées par des textes législatifs. Ces transferts vont de subsides versés en vertu de l'Acte d'Amérique du Nord britannique à des paiements faits en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Ces transferts sont dits «inconditionnels» parce que les provinces peuvent les utiliser comme bon leur semble. Dans d'autres fonctions, on mentionne des transferts conditionnels en ce sens qu'il se rapportent à des programmes précis.

Subventions statutaires

Le plus ancien des paiements de transfert est la subvention que reçoit chaque province aux termes de la Confédération. Ces paiements sont estimés à \$34 millions pour 1975-76. Ils revêtent plusieurs formes, notamment celles d'une subvention pour aider les législatures provinciales, d'une subvention per capita et d'une allocation versée aux provinces dont la dette était inférieure au montant de la dette alloué à chaque province, lors de leur entrée dans la Confédération.

Arrangements fiscaux

Sur le plan des sommes en jeu, le plus important des transferts inconditionnels est constitué par les paiements de péréquation pour lesquels le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit \$2 milliards. Ces paiements ont pour but d'assurer que chaque province a les ressources suffisantes pour donner à ses habitants un niveau de service équivalant à celui des autres provinces. Pour calculer ces paiements, on retient environ 20 sources de recettes fiscales possibles, à l'égard desquelles on détermine une assiette: par exemple, la taxe sur la vente de carburants pour automobiles, pour laquelle l'assiette est le nombre de gallons vendus. Lorsque, à l'égard d'une source quelconque de recettes, une province bénéficie d'une part de l'assiette fiscale qui est inférieure à son pourcentage de la population totale du Canada, elle a droit à un paiement de péréquation pour cette source. Si sa part est proportionnellement supérieure dans le cas d'une autre source, la même province verra le paiement de péréquation auquel elle a droit réduit d'autant.

Le Budget principal des dépenses prévoit que de 1975-76 toutes les provinces bénéficieront de la péréquation, à l'exception de l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Deux paiements supplémentaires sont autorisés par les articles IV et V de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. L'article IV concède des paiements de revenu garanti pour faire face aux engagements pris par le gouvernement fédéral quand la structure de l'impôt sur le revenu a été révisée en 1972. Pour encourager les provinces à adopter les points les plus importants de la réforme de l'impôt sur le revenu fédéral, le gouvernement s'est engagé pour une période de cinq ans, à dédommager les provinces de toute perte de revenu qu'elles pourraient par la suite encourir. Le Budget principal des dépenses de 1975-76 inclut des paiements de revenus garantis de \$340 millions. En vertu de l'article V de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, celui-ci a accepté de partager avec les provinces les retenues d'impôt sur les

profits antérieurs à la réforme des sociétés; depuis la réforme, les sociétés distribuent cette part exempte d'impôt à leurs actionnaires. La retenue d'impôt est payée seulement si les sociétés désirent distribuer ces dividendes libres d'impôts à leurs actionnaires. Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit \$14 millions à cet effet.

Autres paiements de transfert

Les autorités fédérales perçoivent l'impôt sur les sociétés s'occupant de distribuer ou de produire l'électricité, le gaz et la vapeur. Elles versent ensuite 95 pour cent de l'impôt perçu aux provinces en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Le montant payable à ce titre en 1975-76 est estimé à \$35.6 millions.

En vertu de dispositions contractuelles, le Québec a choisi d'assurer la responsabilité financière et administrative de certains programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés en échange d'une diminution de l'impôt sur le revenu à payer au gouvernement fédéral suivant un certain nombre de points. Les programmes et les points d'impôt sur le revenu individuel sont les suivants: assurance-hospitalisation, 16 points; Régime d'assistance publique du Canada, cinq points; et l'ancien programme d'allocations aux jeunes, trois points.

Pour assurer l'égalité avec les neuf autres provinces qui demeurent parties du programme conjoint à frais partagés, des abattements fiscaux sont concédés au Québec. Ces abattements peuvent être des paiements ou des remboursements pour s'assurer que le revenu net du Québec est égal au total qu'il aurait perçu du gouvernement fédéral s'il était demeuré partie du programme à frais partagés. Dans le Budget principal des dépenses de 1975-76, ils sont évalués à \$156 millions.

Le tableau 5, à la page suivante, récapitule tous les paiements de transfert revenant aux autorités provinciales et en indique la répartition par province. Les chiffres comprennent les subventions conditionnelles et la valeur des points d'impôt transférés, ainsi que les paiements de de transfert entrant dans cette catégorie fonctionnelle.

Paiements du transfert aux provinces

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Subventions statutaires		
Subventions prévues par l'Acte d'Amérique du Nord britannique	33.8	33.8
Arrangements fiscaux		
Paiements de péréquation et partage de l'impôt sur les successions	2,399.6	1,623.3
Autres		
Transfert d'impôt sur le revenu des services publics	35.6	33.6
Paiements au Québec, en vertu de programmes établis	156.0	148.4
Total	2,624.6	1,839.1

Tableau 5—Paiements fédéraux prévus aux provinces et aux municipalités⁽¹⁾ 1975-76

	(chiffres estimatifs) (millions de \$)										
	T.-N.	I.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.-B.	Total
Subventions statutaires—l'Acte ANB	9.7	0.7	2.2	1.8	4.5	5.5	2.1	2.1	3.1	2.1	33.8
Péréquation	203.4	48.7	243.2	217.1	1,033.4	—	124.4	115.4	—	—	1,985.6
a. Ajustements pour années précédentes ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	60.0
Revenu garanti ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	340.0
Paiement de la partie V	0.3	—	0.3	0.3	3.3	5.9	0.7	0.2	1.1	1.9	14.0
Part de l'impôt sur les revenus des services publics	2.1	0.5	—	—	3.7	14.4	0.5	—	12.2	1.8	35.2
Total, paiements inconditionnels	215.5	49.9	245.7	219.2	1,044.9	25.8	127.7	117.7	16.4	5.8	2,468.6
Assurance-hospitalisation ³	47.4	9.4	78.6	61.8	602.7	747.3	104.6	88.4	178.2	225.5	2,143.9
Assurance-maladie	20.6	4.4	30.6	25.4	233.3	311.0	39.5	34.5	67.6	93.3	860.2
Formation professionnelle	0.1	—	0.1	0.1	0.6	0.8	0.1	0.1	0.2	0.2	2.3
Caisse d'aide à la santé	4.7	0.2	3.2	1.0	14.3	4.2	3.0	2.0	1.0	3.4	37.0
Régime d'assistance publique du Canada, etc. ³	36.9	6.8	31.5	37.9	461.4	295.8	46.1	42.3	79.7	118.6	1,157.0
Total, santé et bien-être	109.7	20.8	144.0	132.2	1,312.3	1,359.1	193.3	167.3	326.7	441.0	4,200.4
Éducation postsecondaire ⁴ —paiements en argent	7.1	1.6	21.4	8.8	216.8	148.2	17.6	15.5	55.4	18.6	511.0
—Abattements sur l'impôt sur le revenu ⁵	9.5	1.9	18.9	13.5	191.7	360.4	29.6	24.8	79.4	104.5	834.2
—Total	16.6	3.5	40.3	22.3	408.5	508.6	47.2	40.3	134.8	123.1	1,345.2
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts	0.5	0.1	6.2	0.8	17.4	33.0	5.3	2.0	4.3	6.0	75.6
Expansion économique—général	32.7	—	23.5	29.1	50.1	22.2	11.8	10.8	4.9	0.9	186.0
—autres ⁶	13.0	28.0	21.2	14.3	48.6	3.6	15.1	23.3	15.4	7.0	189.5
Développement du bilinguisme	0.2	0.2	1.0	7.8	62.1	27.6	2.4	0.7	1.1	1.2	104.3
Totaux, autres—excluant les abattements sur l'impôt sur le revenu	53.5	29.9	73.3	60.8	395.0	234.6	52.2	52.3	81.1	33.7	1,066.4
—incluant les abattements sur l'impôt sur le revenu	63.0	31.8	92.2	74.3	586.7	595.0	81.8	77.1	160.5	138.2	1,900.6
Totaux des paiements aux provinces (excluant les abattements sur l'impôt sur le revenu)	378.7	100.6	463.0	406.2	2,752.2	1,619.5	373.2	337.3	424.2	480.5	7,735.4
Paiements de péréquation—dollar per capita	372	409	296	322	167	—	124	127	—	—	—

¹ Les totaux peuvent ne pas correspondre à ceux du budget des dépenses; ils ne comprennent pas les paiements de transfert au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, par contre, ils incluent les abattements fiscaux au Québec et les chiffres ont été arrondis.

² La répartition du montant des ajustements pour l'année précédente au titre de la péréquation, les subventions à l'expansion économique et les programmes d'enseignement des langues ne sont pas disponibles par province.

³ Les paiements au Québec au titre de l'assurance-hospitalisation et du Régime d'assistance publique du Canada comprennent les montants des abattements fiscaux de 16 points et de 5 points, qui s'établissent respectivement à \$619.7 millions et \$183.6 millions.

⁵ Montant des abattements sur l'impôt sur le revenu relatifs au programme d'éducation post-secondaire

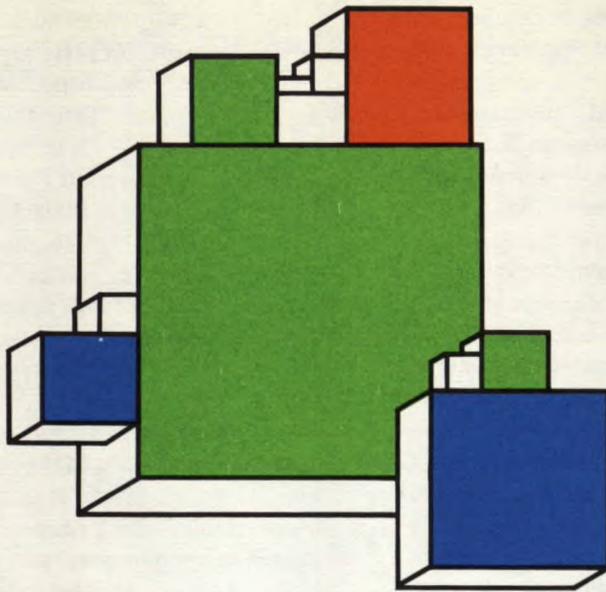
a) particuliers 4.357 points

b) compagnies 1 point

⁶ Comprend les subventions payées en vertu des programmes de l'A.R.D.A. des régions spéciales et de FODER.

⁴ Le gouvernement fédéral contribue jusqu'à 50% du coût des dépenses autorisées au titre de l'éducation postsecondaire dans chaque province. Cette contribution prend les formes suivantes: a) un abattement de l'impôt fédéral sur le revenu de 4.357 points pour l'impôt sur le revenu des particuliers et de 1 point pour l'impôt sur le revenu des compagnies; b) lorsque cela s'applique, la péréquation résultant de ces points d'impôt; et c) un transfert d'argent équivalent aux contributions admissibles, moins la valeur des points d'abattement et la péréquation correspondante. La contribution du gouvernement fédéral pour une année financière et pour toutes les provinces peut ne pas dépasser 115% de la contribution fédérale à toutes les provinces au cours de l'année qui précède.

8.0	1.6	16.2	11.2	160.0	293.7	24.3	19.2	49.4	85.0	668.6
1.5	0.3	2.7	2.3	31.7	66.7	5.3	5.6	30.0	19.5	165.6



Transports et communications

Le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités en matière de transports par le truchement des programmes du ministère des Transports, du ministère des Travaux publics et d'un certain nombre de sociétés de la Couronne auxquelles il fournit des capitaux et des subventions de fonctionnement, par l'intermédiaire de son organisme de réglementation (la Commission canadienne des transports) et au moyen de nombreuses formules de subventions des taux de transport pour les personnes et les marchandises. Le ministère a établi un programme pour chacun des modes de transport, soit par air, par eau et de surface, de même qu'une agence de recherche et de développement. Parmi les sociétés de la Couronne qui oeuvrent dans le domaine des transports et auxquelles le gouvernement fédéral consent des prêts, on compte les Chemins de fer nationaux, Air Canada, le Conseil des ports nationaux, la Société des transports du Nord ltée., l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et quatre administrations régionales de pilotage. A l'exception des programmes du ministère des Travaux publics, ces éléments constituent le département d'État aux Transports, lequel s'occupe de la coordination de la planification et de l'exécution des divers programmes.

En plus d'exercer des pouvoirs juridiques relatifs à la réglementation des transports, la Commission canadienne des transports administre les programmes d'aide au transport maritime et aérien, de même que les programmes d'aide au transport par camion.

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit \$1.1 milliard pour les programmes de transports, comparative-ment à \$851 millions en 1974-75. Environ \$188 millions de l'augmentation totale de \$282 millions seront affectés aux paiements des augmentations de salaires et autres frais résultant des pressions inflationnistes, et aux augmentations des dépenses entraînées par une croissance de la demande du public. Un montant supplémentaire de \$29 millions permettra l'amélioration des services existants et la mise en place des nouveaux services dont on a besoin. Le solde de \$65 millions comblera l'augmentation des dépenses d'investissement qui sont passées de \$160 millions dans le Budget principal des dépenses de 1974-75 à \$225 millions dans celui de 1975-76.

Transport aérien

Le programme de transport aérien du ministère des Transports comprend les opérations des aéroports internationaux et nationaux, les opérations de contrôle de la circulation aérienne pour l'ensemble du Canada et certaines fonctions de réglementation et d'octroi de licences. Le gouvernement fédéral possède 143 aéroports et en exploite lui-même 85; l'exploitation des autres aéroports est en grande partie confiée aux municipalités. Au Canada, 340 aéroports sont indépendants du gouvernement fédéral.

Depuis quelques années, le système de transport aérien a subi de lourdes contraintes dues à une augmentation considérable du nombre des passagers et du volume de marchandises, de même qu'à la mise en service des grands avions à réaction. Les chiffres suivants démontrent bien l'étendue de cette croissance: le nombre des passagers embarquant et débarquant dans les aéroports canadiens était de 18 millions en 1968; en 1973, il était de 30 millions et le nombre prévu pour 1975 devrait atteindre 33 millions. Le volume des marchandises était de

228,000 tonnes en 1968 et de 408,000 en 1973, et on en prévoit 500,000 en 1975.

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit une somme de \$184 millions pour les frais de fonctionnement, soit \$28 millions de plus que dans le Budget principal des dépenses de 1974-75. Cette augmentation est attribuable à la hausse des prix et des salaires et au coût de certaines améliorations apportées aux services assurés aux aéroports.

On prévoit un investissement de \$111 millions pour améliorer les installations servant aux avions et aux passagers de même que le système de manutention des bagages dans plusieurs aéroports, et pour installer un équipement moderne de communication et de navigation pour le contrôle de la circulation aérienne. Ce montant est supérieur de \$35 millions à celui de 1974-75. Parmi les nouveaux projets d'immobilisation qui doivent être mis en chantier dans toutes les régions du Canada, il faut mentionner: la construction d'un nouvel aéroport à Strathcona Sound dans l'Arctique au coût de \$3.5 millions; la répartition et la reconstruction des pistes d'envol et l'installation d'un équipement de navigation à l'aéroport de Frédéricton au coût de \$1.3 million; le remplacement du Système d'atterrissage aux instruments et la construction d'une nouvelle tour de contrôle pour la circulation aérienne à Goose Bay, au Labrador, au coût de \$1.6 million. Les projets qui ont commencé au cours des dernières années se poursuivront. Parmi ces derniers, on compte une expansion majeure des installations à l'aéroport de Calgary, en Alberta, au titre de laquelle on prévoit une dépense de \$30 millions en 1975-76.

En plus des dépenses budgétaires susmentionnées, les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement des grands aéroports de Montréal et de Toronto, situés à Mirabel et à Malton respectivement, sont, depuis un certain nombre d'années, comptabilisées selon un système de comptes distincts appelé «fonds renouvelable». Le gouvernement prête de l'argent à ce fonds à un certain taux d'intérêt et toutes les recettes provenant du fonctionnement de ces

aéroports sont portées au crédit du fonds. Bien que les prêts soient remboursables, ces dispositions permettent aux aéroports d'être financièrement rentables. En 1974-75, ce même système a été mis en place pour l'aéroport de Vancouver. Dans le Budget principal des dépenses de 1975-76, on sollicite l'autorisation d'un prêt de \$154 millions qui sera versé au fonds renouvelable. Les recettes prévues pour l'année qui vient sont de \$86 millions.

Des améliorations importantes sont prévues à l'aéroport de Malton pour en augmenter la capacité et des fonds considérables seront nécessaires pour l'achèvement du nouvel aéroport international de Mirabel, situé à 30 milles au nord-ouest de Montréal. La construction de cet aéroport a commencé en 1969 et son ouverture est prévue pour l'automne 1975.

Transport maritime

Une grande partie du commerce international du Canada se fait par voie d'eau. Les navires affectés à ce commerce effectuent actuellement environ 50,000 voyages et transportent plus de 175 millions de tonnes de marchandises par année. De plus, les navires de cabotage font plus de 100,000 voyages par an et transportent plus de 60 millions de tonnes de marchandises.

Le gouvernement fédéral assure de nombreux services pour encourager ce moyen de transport: les approches côtières et les chenaux fluviaux doivent être entretenus et les services d'aide à la navigation maintenus; les services de recherche et les missions de sauvetage, de même que les installations d'urgence en cas de pollution doivent être disponibles; des brise-glaces doivent dégager les ports et les chenaux; les règlements doivent être tenus à jour et mis en application pour assurer la compétence et la sécurité des marins, de même que la suffisance et la sécurité des navires.

Le programme des services maritimes du ministère des Transports administre le fonctionnement de 300 ports publics, de 600 quais publics, d'une flotte de 150 navires, de 4,000 phares de navigation,

de 400 signaux de brume, de 15,000 balises, d'une longue chaîne de stations de radio et d'aides électroniques à la navigation. Il comprend aussi l'accréditation des membres d'équipage et l'inspection de sécurité des navires, responsabilité qui est assurée par des employés du ministère. Une somme de \$182 millions est inscrite dans le Budget principal des dépenses de 1975-76 pour ce programme, l'augmentation de \$30 millions étant due essentiellement à l'augmentation des prix et à une charge de travail plus élevée. Ceci comprend des dépenses d'investissement de \$49 millions, dont la majeure partie serait affectée à des projets commencés au cours des années passées. De nouveaux projets devant commencer en 1975-76 nécessiteront \$6 millions, ce qui comprend le montant nécessaire à l'acquisition d'un remorqueur brise-glaces pour le dragage du Saint-Laurent et la construction d'un quai dans l'Arctique.

La Garde côtière canadienne est un élément important de ce programme. Ses responsabilités comprennent la recherche et le sauvetage en mer, les opérations de brise-glaces et le ravitaillement dans l'Atlantique.

Le programme des travaux maritimes du ministère des Travaux publics comprend la construction et l'entretien de structures comme les quais, les brise-lames, les écluses, les barrages et le dragage de certains chenaux. Le budget principal des dépenses du ministère pour 1975-76 prévoit \$12 millions en dépenses de fonctionnement et \$10 millions en dépenses de capital, ces dernières touchant une gamme de projets parmi lesquels on compte des améliorations portuaires dans la région de l'Atlantique, des travaux de protection de rive au Québec et la construction de digues en Colombie-Britannique.

Le Conseil des ports nationaux est responsable de l'administration des 11 principaux ports du Canada, de deux silos à grains et de deux ponts dans la région du port de Montréal. Il possède un actif immobilisé de plus de \$400 millions. Pour 1975-76, les dépenses d'investissement qui sont financées en partie par les recettes de fonctionnement et en partie par des prêts du gouvernement fédéral, sont évaluées à \$50 millions, dont \$34 millions en prêts. Les travaux en cours et les projets

comprennent la construction et l'amélioration ou l'agrandissement de grandes installations portuaires dans les villes de Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Montréal, Churchill, Vancouver et Prince Rupert. Les fonds nécessaires aux dépenses de fonctionnement prévues pour les installations du Conseil des ports nationaux, soit environ \$50 millions en 1975-76, seront tirés des frais exigés des usagers.

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est responsable de l'amélioration et du fonctionnement des sections canadiennes de la voie maritime entre Montréal et le lac Ontario, entre le lac Ontario et le lac Érié (le canal de Welland) et entre deux petits canaux sans péage (le canal Lachine et le troisième canal de Welland). Les recettes de fonctionnement provenant de la section comprise entre Montréal et le lac Ontario suffisent à couvrir tous les frais de fonctionnement. Les recettes du canal de Welland ne couvrant qu'environ 25 pour cent des dépenses de fonctionnement du Canal, des fonds sont votés chaque année par le Parlement pour cette partie de la voie maritime. Des crédits sont aussi assurés pour couvrir les frais de fonctionnement des canaux sans péage.

Malgré les augmentations dans le coût de la main-d'œuvre et des matériaux, la demande de \$35 millions de l'Administration pour 1975-76 représente une augmentation de seulement \$500,000 comparativement au Budget principal des dépenses de 1974-75. Les réductions de frais sont dues au transfert, en 1974, de deux canaux sans péage au ministère des Travaux publics et à des économies importantes dans le domaine de l'administration. En grande partie à cause du parachèvement de la voie d'évitement du canal de Welland et de la réorganisation des services techniques tout le long de la voie maritime, le nombre des employés a été réduit de 76 en 1974 et sera réduit encore de 63 en 1975. L'effectif total sera ainsi ramené à moins de 1,400.

Le budget principal des dépenses de la Commission canadienne des transports pour 1975-76 comprend une somme de \$12 millions pour des subventions aux navires accordées aux services de cabotage. Ces subventions sont destinées à permettre aux exploitants privés d'assurer

les services essentiels de cabotage et de traversiers lorsque d'autres moyens de transport n'existent pas ou sont insuffisants.

Transport ferroviaire

En vertu de la Loi sur les chemins de fer, la Commission canadienne des transports accorde des subventions aux chemins de fer afin de les dédommager des déficits qu'entraîne le maintien des lignes de chemins de fer et des services de passagers qu'ils sont obligés de fournir à titre de service public. Les paiements sont basés sur les demandes présentées par les compagnies de chemins de fer et sont effectués seulement après que les fonctionnaires de la Commission aient vérifié en détail les demandes. Le Budget principal des dépenses de 1975-76 comprend une somme de \$196 millions à titre d'information, le Parlement ayant déjà donné son approbation en vertu de la Loi des chemins de fer. Cette somme est la meilleure évaluation qui puisse être faite avant la réception et la vérification des demandes. En 1974-75, les \$140 millions inscrits au Budget principal des dépenses n'ont pas été suffisants pour satisfaire aux besoins et une somme supplémentaire de \$66 millions sera nécessaire pour cette année financière. Les subventions aux chemins de fer comprennent des paiements spéciaux versés aux chemins de fer pour les encourager à utiliser les ports du Saint-Laurent et de la Côte est du Canada pour l'exportation des grains et de la farine.

Les subventions concernant le taux de transport maritime et les subventions au transport dans la région de l'Atlantique ont une importance particulière du fait qu'elles compensent les coûts élevés du transport et stimulent l'industrie et le commerce dans cette région. En 1975-76, environ \$37 millions en subventions seront mis à la disposition des producteurs de l'Atlantique pour qu'ils puissent mettre leurs produits sur les marchés du centre du Canada à des coûts de transport qui concurrencent ceux des produits fabriqués plus près du marché. Le gouvernement absorbe 15 pour cent du coût lorsque les expéditions sont strictement dans la région de l'Atlantique; lorsque les marchandises sont expédiées ailleurs au

Canada, le gouvernement verse une contribution de 30 pour cent pour le coût de transport par camion et par chemin de fer dans la région de l'Atlantique.

En 1974, à la suite de consultations avec les premiers ministres des provinces de l'Atlantique, le gouvernement a étendu le programme d'aide. Une autre subvention est maintenant accordée au transport des produits de la pêche, de la ferme et des produits fabriqués dans cette région pour qu'ils puissent concurrencer avec les autres régions du Canada. Cette subvention s'applique à la partie des coûts qui doivent être payés dans la région de l'Atlantique. Environ \$5 millions de l'augmentation prévue pour les paiements faits en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique s'appliqueront au nouveau programme de subventions.

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 comprend trois dépenses non-budgétaires importantes relativement aux chemins de fer Canadien national. En 1974-75, des avances de \$8 millions ont été autorisées pour couvrir la part du gouvernement fédéral dans la construction de certaines lignes de chemins de fer pour faciliter le développement du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon. Puisque les accords entre le Canada et la Colombie-Britannique n'ont pas été signés, les fonds n'ont pas été utilisés et une somme de \$9 millions est encore inscrite en 1975-76. Les deux autres articles autoriseraient le gouvernement à acheter des actions privilégiées (\$66 millions) du CN et à prêter \$135 millions à la Société pour des dépenses d'investissement en matériel roulant, équipement et installations nécessaires pour maintenir la capacité et assurer le fonctionnement sûr et efficace du réseau de chemins de fer.

Pendant quelques années, le gouvernement fédéral a acheté des actions privilégiées du CN à quatre pour cent, ce qui équivaut à trois pour cent du revenu brut annuel du réseau afin d'en permettre le financement partiel par le capital social. L'achat de \$55 millions d'actions a été autorisé en 1974-75.

Le gouvernement fédéral fournit les installations, les services et les subventions en

vertu d'un programme de transports de surface concernant les chemins de fer, les traversiers et quelques aspects du transport routier. Les dépenses totales prévues dans le Budget des dépenses pour ce programme s'élèvent à \$211 millions. Les principaux éléments comprennent: la fourniture de services de transport côtier et de traversiers sur la Côte est, en grande partie à cause d'obligations constitutionnelles (\$126 millions); l'application de la Loi concernant la sécurité routière et la sécurité automobile (\$12 millions); et, à compter de 1975-76, le financement du coût de suppression des opérations de chemins de fer dans les zones centrales urbaines pour promouvoir le développement des villes (\$15 millions). Des engagements de \$35 millions pris, dans le domaine des transports, envers les provinces de l'Ouest à la suite de la Conférence sur les possibilités économiques de l'Ouest sont aussi inscrits.

La responsabilité fédérale quant aux services de traversiers à l'Île-du-Prince-Édouard remonte aux Termes de la Confédération de 1865. En vertu des Termes de l'Union avec Terre-Neuve, le gouvernement fédéral assumait aussi la responsabilité des services maritimes et de traversiers à cette province. De plus, le gouvernement fédéral fournit un service entre Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour (Maine). Ces services sont offerts par le CN qui exploite une flotte de 22 navires appartenant au gouvernement.

Le total brut des dépenses afférentes au service de garde côtière et de traversiers est évalué à \$148 millions pour 1975-76, dont \$122 millions pour les opérations et \$26 millions pour de nouveaux bateaux et débarcadaires. Compte tenu des revenus de \$22 millions provenant des droits de passage pour les passagers et les marchandises, on prévoit un déficit net d'opération de \$100 millions. Ce déficit s'établit comme suit:

	(millions de \$) 1975-76
Services dans le Golfe pour Terre-Neuve	62.0
Services de cabotage à Terre-Neuve	23.0
Service entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick	12.0
Service entre Yarmouth et Bar Harbour	1.8
Autres services	1.2
Total	100.0

Dans le Budget principal des dépenses de 1974-75, on prévoyait un déficit de \$58 millions. (Le déficit réel pour 1974-75 est évalué à \$92 millions.) La différence provient de volumes de trafic plus importants et de coûts de fonctionnement plus élevés.

Un certain nombre d'améliorations importantes présentement en cours sont destinées à fournir des services adéquats pour le traitement du volume sans cesse croissant du trafic des marchandises et des personnes. Ces améliorations comprennent: le nolisement, pour le service du Golfe (avec options d'achat), de deux gros traversiers d'une capacité de 1,200 passagers et de 275 véhicules chacun; \$16 millions pour de nouveaux débarcadaires modernes à Port-aux-Basques, North Sydney et autres endroits; et \$8 millions pour la conception et la construction de six navires supplémentaires comprenant un nouveau traversier pour des wagons maintenant en construction et qui seront utilisés pour le service dans le Golfe.

Transport routier

Le gouvernement fédéral se charge des travaux de sécurité routière et automobile reliés à l'élaboration de normes concernant la sécurité des véhicules, l'inspection et la vérification des véhicules et de leurs composantes, les enquêtes sur le respect de la réglementation et les actions qui s'avèrent nécessaires auprès des fabricants lorsqu'il faut rappeler des véhicules. L'essai mécanique des véhicules et de leurs pièces détachées étant un élément essentiel de ce programme, le gouvernement a décidé de construire une piste d'essai et un laboratoire. Un montant de \$6 millions a été prévu dans le Budget principal des dépenses de 1975-76 pour mettre en route la construction d'une installation de \$10 millions qui sera située au Québec, près de l'aéroport de Mirabel. On fait actuellement des recherches sur les moyens de réduire le nombre des accidents et des morts de la route, en collaboration étroite avec les provinces, le Conseil national de la sécurité routière et d'autres organismes intéressés.

Les préoccupations du public au sujet des transports urbains se reflètent dans la Loi de 1974 sur le réaménagement des

lignes de chemin de fer et des passages à niveaux. Cette loi a pour but d'aider les municipalités à mettre en valeur les terrains urbains et à assurer la disparition des installations de chemins de fer des zones centrales urbaines en dédommageant convenablement les sociétés de chemins de fer de tous frais engagés. Un montant de \$15 millions est inscrit dans le Budget principal des dépenses pour financer les travaux prévus par cette loi.

Parmi les autres mesures fédérales destinées à favoriser les systèmes de transport urbain et interurbain, on compte le versement d'une somme de \$1.7 million pour une étude de définition des concepts menée par le Centre de développement des transports sur un système de transport rapide à capacité moyenne qui utiliserait les droits de passage désaffectés ou peu utilisés des chemins de fer. Le gouvernement donnera de plus une somme de \$10 millions à l'Ontario pour l'achat du matériel roulant devant servir au chemin de fer GO prévu entre Richmond Hill et Toronto.

Depuis plusieurs années, le gouvernement verse des sommes importantes à la Caisse des passages à niveaux qui contribue financièrement aux travaux entrepris pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux passages à niveaux des chemins de fer. La Commission canadienne des transports administre le fonds duquel elle tire jusqu'à \$1 million pour les frais de construction de passages souterrains ou élevés, et jusqu'à un maximum de \$650,000 pour la reconstruction ou l'amélioration des passages à niveaux existants. Les frais d'installation d'indicateurs réfléchissants sur le matériel roulant et de phares tournants sur les locomotives proviennent également de ce fonds. Au 31 décembre 1974, le solde du fonds était de \$50 millions. Le Parlement a voté \$25 millions pour renflouer le fonds en 1974-75 et un montant semblable est demandé dans le Budget principal des dépenses de 1975-76.

Le ministère des Travaux publics construit et entretient un certain nombre de routes et de ponts qui sont de la compétence exclusive du Fédéral. Il y a, par exemple, le système routier du Nord-Ouest, la partie de la route Transcanadienne qui

traverse les parcs nationaux et la partie canadienne des ponts et des tunnels internationaux et interprovinciaux. Les frais de fonctionnement de ces installations sont estimés à \$11 millions pour 1975-76 et la majeure partie sera consacrée au maintien du service et aux réparations du système routier de l'Alaska. Le plus gros des dépenses d'investissement estimées à \$15 millions servira au financement des chantiers qui ont débuté au cours des années précédentes, tels que la reconstruction de la route de l'Alaska entre Fort Nelson et Fort St. John (C.-B.). Le principal nouveau chantier qui doit ouvrir en 1975-76 est la reconstruction d'une section de 50 milles de la route de l'Alaska près de Whitehorse.

Des fonds sont aussi fournis par le truchement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministère de l'Expansion économique régionale pour la construction et l'entretien de routes; ces dépenses sont incluses dans d'autres fonctions.

Autres

Le transport a été l'un des principaux sujets de la Conférence sur les possibilités économiques de l'Ouest qui s'est tenue à Calgary en juillet 1973. A ce moment-là, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de l'Ouest se sont entendus sur un certain nombre de mesures communes pour améliorer le transport dans l'Ouest canadien. Un Comité permanent fédéral-provincial sur le transport dans l'Ouest a été créé et le gouvernement fédéral en assure le secrétariat. Il a aussi accepté de financer les deux tiers des frais d'un certain nombre de grandes études se rattachant à la tarification du transport ferroviaire des marchandises, à la construction des assises de routes communes, etc. Le Budget principal des dépenses de 1975-76 comprend un peu moins de \$1 million destiné à cette fin. La majeure partie de ces études doit être achevée pour le début de 1975 et on s'attend qu'elles puissent conduire à l'élaboration de nouvelles politiques nationales des transports, en particulier en ce qui concerne le système de transport des céréales, les tarifs relatifs à la Passe du Corbeau et les opérations concernant les assises des voies ferrées.

D'autre part, le gouvernement fédéral a aussi accepté de partager les frais d'un certain nombre de projets particuliers destinés à améliorer les installations de transport dans l'Ouest canadien, lorsque ces derniers sont conformes aux objectifs nationaux dans les domaines économique et social. L'un de ces projets est le renforcement de longues sections de grandes routes au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta afin de permettre la suppression des différences entre les poids autorisés par les quatre provinces de l'Ouest. Ces restrictions ont constitué un obstacle à la mise en place de services efficaces de transport par camion entre les provinces. On prévoit que ce projet coûtera au gouvernement fédéral \$16 millions par année durant cinq ans. Un autre programme commun a trait à l'expansion et à l'amélioration du réseau routier dans les parties septentrionales des quatre provinces de l'Ouest, de façon à rattacher un certain nombre de grands centres isolés et à offrir de meilleures possibilités de développement économique et social. Des accords provisoires ont été négociés avec les provinces intéressées pour décider de la date à laquelle le gouvernement fédéral versera un montant annuel de \$20 millions à partir des ressources votées par le Parlement à l'intention du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère des Transports. On prévoit que ce programme sera en vigueur sur une période allant de cinq à dix ans.

Parmi les autres initiatives de la Conférence sur les possibilités économiques de l'Ouest concernant les transports, il y a la construction d'un port et d'un quai au coût de \$20 millions à Prince Rupert, par le Conseil des ports nationaux, de même que le financement d'une extension importante du chemin de fer dans la partie septentrionale de la Colombie-Britannique et d'une voie de raccordement entre Ashcroft et Clinton, (C.-B.), en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Ces réalisations assureront éventuellement une route d'accès ferroviaire entièrement canadienne vers le Yukon et permettront le développement des ressources naturelles de la Colombie-Britannique septentrionale et du Yukon. Le budget principal des dépenses

du programme des transports en surface prévoit \$18 millions pour ces projets conjoints en 1975-76.

Le Centre de développement des transports a été créé à Montréal en 1970 pour les services de recherche et de développement du ministère des Transports. Un certain nombre de projets de valeur ont été réalisés, parmi lesquels on compte: une analyse des grands systèmes routiers du Canada; une vaste étude théorique sur la possibilité de transporter le pétrole et le gaz des régions du Mackenzie et de la Baie Prudhoe par chemin de fer; la mise sur pied de projets-pilote de services d'autobus personnalisés; l'évaluation des véhicules à coussins d'air et des véhicules tout terrain dans les régions éloignées; et un certain nombre d'études qui sont sous-jacentes au projet ADAC entre Ottawa et Montréal. Le Centre a également contribué au développement et aux essais d'un train rapide pour le transport des personnes.

La recherche, le développement et les projets-pilote étant des éléments importants dans la mise au point des services et des installations de transport dont le Canada aura besoin vers la fin du siècle et plus tard, le budget du Centre a été porté à \$15 millions en 1975-76, comparativement à \$7 millions dans le Budget principal des dépenses de 1974-75. Ce dernier aura ainsi la possibilité d'achever un certain nombre de projets et d'en commencer de nouveaux avec la collaboration d'autres organismes; on pense entre autres à des études théoriques sur un système de transport urbain rapide de capacité moyenne, à des services-pilote pour le transport de marchandises et de personnes en véhicules Hovercraft dans des localités isolées du fleuve Saint-Laurent et au perfectionnement continu du train rapide pour le transport des personnes. Le Centre poursuivra son étude du projet-pilote ADAC entre Ottawa et Montréal et maintiendra son appui. Le ministère des Transports a accordé le contrat de ce service à la Société Air Transit Canada, filiale d'Air Canada établie spécialement à cette fin.

Le Centre finance aussi la plupart des bourses aux diplômés qui poursuivent des études à plein temps sur les transports dans les universités canadiennes, et des

centres de recherches sur les transports dans six universités canadiennes. Le Budget principal des dépenses de 1975-1976 prévoit \$1 million pour ces bourses.

L'Administration centrale du ministère des Transports coordonne les divers programmes du ministère dont ceux des transports maritimes, aériens et de surface et assure la haute direction des questions de politique, de planification, de finance et de personnel. Le ministère fournit également les services de soutien nécessaires comme les services juridiques, les services d'information et les services d'informatique à tous les éléments du ministère.

L'Administration centrale comprend aussi l'Administration des transports dans l'Arctique dont les fonctions consistent à coordonner les services et les installations fédérales de transport au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Budget principal des dépenses de 1975-1976 prévoit \$20 millions pour le fonctionnement de cette administration.

L'étude de la politique des transports annoncée dans le Discours du trône de 1974 est une initiative majeure de l'Administration centrale pour laquelle on a réservé \$1.1 million. Cette étude est présentement en cours et entraînera l'examen exhaustif de la capacité des systèmes de transport actuels, tant de surface qu'aériens et maritimes, afin de satisfaire à la demande actuelle et future du transport des personnes et des marchandises jusqu'en 1990. On étudiera le rôle des divers organismes qui gèrent, exploitent et réglementent les systèmes de transport, de même que diverses solutions envisagées pour satisfaire à la demande future, leurs répercussions sur les ressources en capital et les ressources humaines et économiques, de même que leurs effets sociaux. L'objectif consiste à mettre au point des politiques et des programmes qui pourront être réalisés au cours des prochaines années à un rythme conforme aux possibilités financières du gouvernement, en vue d'établir des systèmes de transport modernes, sûrs, efficaces et bien coordonnés.

Un autre montant de \$1.6 million sera employé pour des programmes d'information publique reliés à divers projets du minis-

tère tels que le programme de recrutement des gardes côtiers, la sécurité des véhicules à moteur et l'expansion et l'amélioration des installations d'aéroports.

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 comprend des dépenses de capital de \$9 millions pour la construction d'une école de \$32 millions à Cornwall (Ontario). Cette institution offrira des cours de formation spécialisée pour les contrôleurs de la circulation aérienne, les opérateurs-radio, les techniciens et les gestionnaires en transport.

La Commission canadienne des transports (CCT) est un organisme indépendant de réglementation composé de 17 membres nommés par le gouverneur en conseil et d'un personnel de soutien. Elle est en fait une cour d'archives créée pour protéger l'intérêt général et favoriser la coordination et l'harmonisation des transports au moyen d'une réglementation économique et efficace. Même si les enquêtes concernant les propositions d'augmentation des tarifs de transport et de télécommunications sont bien connues, elles ne représentent qu'une partie des fonctions de la Commission.

Afin d'assurer les services de transport essentiels et d'atténuer les disparités régionales, la CCT administre divers programmes de subventions. Le plus important est le paiement d'indemnités aux sociétés de chemins de fer pour des lignes de transport de personnes et de marchandises qu'elles sont obligées de maintenir à titre de service au public. De plus, la Commission verse des subventions pour certains services régionaux aériens et certains services de cabotage essentiels, et apporte une aide spéciale pour diminuer le fardeau des frais de transport dans la région de l'Atlantique dont on a déjà parlé à la page 44 du présent chapitre.

Préoccupée par le grand nombre d'accidents de chemin de fer des dernières années, la Commission a entrepris de réévaluer son rôle et ses programmes de sécurité dans le domaine du transport ferroviaire. Cette étude lui a permis de modifier son organisation de sorte qu'elle puisse favoriser et assurer le fonctionnement en toute sécurité des chemins de fer canadiens de façon efficace.

Les dépenses de fonctionnement de la Commission canadienne des transports pour 1975-76 devraient être de \$20 millions, soit une augmentation de \$4 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75. Cette augmentation de \$2.9 millions est due à la hausse des prix et des salaires, de même qu'à une charge croissante du travail général de la Commission, particulièrement en ce qui concerne l'administration des subventions au transport par camion dans la région de l'Atlantique et leur versement. Les nouveaux travaux concernant le déplacement des voies ferrées et la sécurité du transport ferroviaire entraîneront des dépenses de \$1 million.

Les postes

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit un montant de \$892 millions pour le ministère des Postes. Compte tenu de certains facteurs tels que les dépenses d'investissement du ministère des Postes, la valeur des services que les autres ministères reçoivent gratuitement et la fraction des dépenses qui est directement couverte par les recettes postales (\$119 millions), le coût total des services postaux, y compris les dépenses en capital, est évalué à environ \$1.1 milliard. Le ministère compte percevoir environ \$661 millions en recettes: \$119 millions seront consacrés aux dépenses et \$542 millions entreront dans les coffres du gouvernement à titre de recettes générales. Le déficit net pour l'année est évalué à \$371 millions exception faite des dépenses en capital totalisant \$61 millions.

La mécanisation d'un bon nombre des opérations du ministère des Postes et la mise en oeuvre du code postal se poursuivront. Environ \$46 millions seront investis dans l'achat de nouveaux appareils de traitement du courrier et, conformément à ce qui a déjà été dit dans le présent chapitre, le ministère des Travaux publics dépensera des montants considérables pour la construction d'installations dont le ministère des Postes aura besoin pour la mécanisation du traitement du courrier à Montréal et à Toronto. Ces deux centres produisent environ 45 pour

cent du volume total du courrier national et, dans l'ensemble, 60 pour cent du courrier passent par l'une ou l'autre de ces villes.

Le nombre total des années-hommes qui seront autorisées en 1975-76 pour le ministère des Postes est de 59,239, soit une augmentation de 5,021 années-hommes par rapport à celles qui ont été approuvées pour 1974-75. En pourcentage, cette augmentation constitue 40 pour cent de la croissance totale des effectifs de la Fonction publique en 1975-76. Cette croissance est surtout attribuable à la nécessité d'assurer des services supplémentaires pour faire face à la croissance urbaine et se traduit par de nouveaux bureaux de poste et de nouveaux itinéraires de distribution du courrier (environ 2,600 années-hommes), la manutention d'une augmentation de quatre pour cent du volume du courrier (environ 1,500 années-hommes), et la pleine utilisation des avantages sociaux prévus dans les conventions collectives (environ 900 années-hommes).

Les télécommunications

Le Livre vert intitulé «Propositions d'une politique des communications pour le Canada» publié en 1973 par le gouvernement recommandait de nouvelles politiques de communications concernant la radiodiffusion, la câblovision et les transports publics. Un projet de loi proposant que le Conseil de la Radio-Télévision Canadienne (CRTC) soit fusionné avec le secteur des télécommunications de la Commission canadienne des transports (CCT) est présentement devant le Parlement. Le CRTC exerce les responsabilités d'octroi de licences et de réglementation de la radio-télévision et de la câblovision, tandis que la CCT a pour tâche de réglementer les organismes publics de télécommunications. Le CRTC, aussi bien que le secteur des télécommunications de la CCT, sont des organismes qui se rapportent au ministre des Communications.

Le coût total du programme des communications s'élève à \$67 millions, dont \$12 millions proviennent des recettes et \$55 millions sont prévus au Budget principal des dépenses de 1974-75. De ce total, \$35 millions sont consacrés aux télécommuni-

cations et à la recherche sur les demandes d'espace et \$16 millions sont affectés à la réglementation et à l'octroi des licences concernant la gamme des fréquences radiophoniques pour permettre au public canadien de les utiliser de façon efficace.

On prévoit que le système national de communications par satellite du Canada, le Telesat, aura bientôt un troisième satellite Anik qui doit être lancé en mars 1975. La série Anik est en fonction depuis le début de 1973. Le satellite Anik a amélioré la principale capacité de télécommunications est-ouest du système de téléphone du pays et a permis à plusieurs localités éloignées du Nord d'accéder aux communications par téléphone. Vers la fin de 1975, environ une centaine de ces localités auront accès aux services de radio, de télévision ou de téléphone par l'intermédiaire d'Anik.

Dans un autre domaine des communications par satellite, le gouvernement a mis sur pied des projets concernant la partie canadienne d'une expérience aéronautique par satellite (Aerosat) pour les communications aéronautiques et la navigation au-dessus de l'Atlantique Nord. On prévoit que la participation du Canada à Aerosat sera de première importance dans le contrôle de la circulation aérienne au-dessus de l'Atlantique Nord et de notre souveraineté sur l'espace aérien national. Les contrats reliés à l'expérience assureront la continuité de notre capacité et de nos connaissances industrielles en matière de technologie des communications par satellite. Un montant de \$2 millions figure dans le budget principal des dépenses de 1975-76 du ministère des Communications et du ministère des Transports, à cette fin. Les autres participants à Aerosat sont l'Organisation européenne pour la recherche sur l'espace et les États-Unis.

Vers la fin de 1969, le gouvernement fédéral avait approuvé un programme de construction d'un satellite de communications technologiques (SCT) qui doit être réalisé par le ministère des Communications et l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis. Les principaux objectifs technologiques de ce satellite sont de trouver une solution aux problèmes particuliers de communications

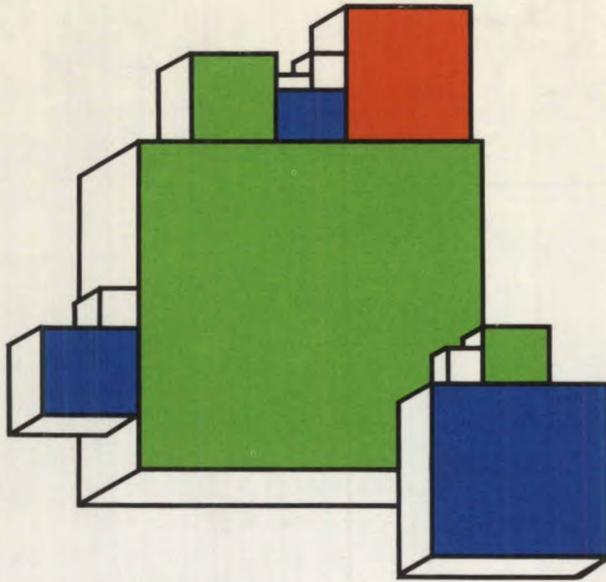
dans le Nord canadien, d'expérimenter le système de communication par satellite et de mettre au point et d'éprouver en vol des vaisseaux spatiaux et des composantes de communications. L'une des principales expériences techniques réalisée par le SCT a trait au développement des transmissions à haute puissance des satellites en vue de réduire considérablement les frais et la complexité des terminaux au sol. Un grand nombre de Canadiens participeront aux expériences utilisant le SCT au cours des deux prochaines années. Le satellite doit être lancé au cours de l'année financière 1975-76. Actuellement, le coût total jusqu'à son achèvement est estimé à \$63 millions dont \$11 millions sont prévus dans le Budget principal des dépenses de 1975-76.

La Société canadienne des télécommunications transmarines, qui entretient et exploite un système de télécommunications publiques entre le Canada et les pays étrangers, a demandé l'autorisation d'emprunter jusqu'à \$10 millions au cours de 1975-76 afin de mettre en route de grands projets d'investissement destinés à faire face à la demande sans cesse croissante de télécommunications fiables avec l'étranger.

Transports et communications

	Budget principal des dépenses de 1975-1976 (millions de \$)	Budget principal des dépenses de 1974-1975 (millions de \$)
Transport aérien		
Services aériens: aéroports, contrôle de la circulation aérienne, aide à la navigation, etc.		
	320.0	250.3
Transport maritime		
Services maritimes: aide à la navigation brise-glaces, pilotage, recherche et mission de sauvetage, etc.		
	181.8	155.0
Conseil des ports nationaux	4.2	1.3
Subventions à la construction de navires	11.8	8.8
Programme maritime: Construction et fonctionnement des ports, des quais, etc.		
	21.9	21.3

	Budget principal des dépenses de 1975-1976 (millions de \$)	Budget principal des dépenses de 1974-1975 (millions de \$)
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	35.1	34.6
Transport ferroviaire		
Subventions aux chemins de fer	196.0	140.0
Subventions au transport des marchandises dans les maritimes	14.6	13.5
Aide au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique	22.5	15.4
Transport routier		
Caisse des passages à niveau	25.0	25.0
Autres	25.3	19.4
Autres		
Transport de surface	211.0	124.6
Centre de développement des transports	14.9	7.2
Ministère des Transports, Administration centrale	28.3	17.8
Opérations de la Commission canadienne des transports	20.1	16.3
Ministère des Postes		
Frais des programmes avant la soustraction des recettes	892.3	689.7
Télécommunications		
Ministère des Communications: Recherche, planification, administration	55.4	47.5
Total	2,080.2	1,587.7



Services généraux du gouvernement

Cette fonction regroupe les pouvoirs essentiels du gouvernement: la législature, les organismes centraux rattachés à l'exécutif qui conseillent les ministères en matière de politiques et assurent la coordination des programmes ministériels; le système judiciaire policier et pénal au niveau fédéral; les opérations du système de taxation; ainsi que la protection des consommateurs. On y trouve également les dépenses de la Commission de la capitale nationale et les subventions accordées par le Fédéral aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit, pour cette fonction, un total de \$1.4 milliard, dont la majeure partie est imputable à quelques programmes de fonctionnement: l'impôt au ministère du Revenu national; les prisons, le régime des libérations conditionnelles et la Gendarmerie royale du Canada, au ministère du Solliciteur général.

Services législatifs et administration

Le ministère du Revenu national poursuit l'expansion et l'amélioration des services informatiques qui traitent les déclarations d'impôt, de façon à mieux pouvoir répondre à une charge de travail croissante. Un système de renseignements

quasiment instantané a été instauré entre les 28 bureaux de district de l'impôt dans tout le Canada et le Centre des données fiscales d'Ottawa. Chaque bureau de district aura ainsi accès aux renseignements emmagasinés dans la mémoire de l'ordinateur au Centre des données fiscales, afin de répondre à plusieurs des questions posées par les contribuables. En outre, on développera les Unités d'enquêtes spéciales afin qu'elles soient mieux en mesure de déceler les cas de fraude fiscale et de renforcer la collaboration avec les autres organismes engagés dans la lutte contre les pratiques frauduleuses.

Quant à la division des Douanes et Accise, elle est chargée d'établir et de percevoir les droits et les taxes d'accise sur les biens importés ou domestiques, et de contrôler la circulation des personnes et des biens aux frontières. La division poursuit son travail dans le domaine du trafic des drogues et des autres infractions à la législation douanière du Canada. En 1975-76, elle tentera de renforcer ses pouvoirs d'application de la loi. De plus, elle inaugurerait un nouveau système national automatisé d'entrée et de contrôle des cargos avec comme premier centre le port de Montréal. Un ordinateur reliera chacun des principaux bureaux de douane à une mémoire centrale afin de faciliter la tâche des agents des douanes qui, dans tout le pays, doivent faire face au volume énorme de marchandises venant de l'étranger.

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit un montant de \$157 millions pour l'administration du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ce qui représente une hausse de \$61 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75. Le principal facteur d'augmentation tient au fait que les Territoires reçoivent maintenant des subventions qui remplacent les prêts autrefois consentis à titre d'apport en capital. En 1975-76, ces fonds totaliseront environ \$42 millions pour les écoles, les réseaux d'égout et d'aqueduc, les locaux administratifs, etc.

De plus, le Budget principal des dépenses prévoit des subventions de fonctionnement de l'ordre de \$104 millions. Ces subventions sont destinées à combler l'écart entre les recettes locales et les

dépenses totales des administrations territoriales. En 1975-76, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest recevra une subvention de fonctionnement de \$90 millions et celui du Yukon, une de \$14 millions. Ces fonds servent au fonctionnement des établissements d'enseignement et de soins ainsi qu'à l'expansion des services gouvernementaux et administratifs dans le Grand Nord. Pour les deux Territoires, on estime à environ 25 pour cent l'accroissement des dépenses par rapport à 1974-75, en raison surtout de l'augmentation du coût des services. Parmi les principaux facteurs de cette hausse des coûts, il faut mentionner l'augmentation du prix des produits pétroliers, les frais de déplacement, les dépenses hospitalières et le salaire des fonctionnaires.

Protection des personnes et de la propriété

\$732 millions seront consacrés à la protection des personnes et de la propriété en 1975-76. Les dépenses prévues pour la Gendarmerie royale du Canada sont de l'ordre de \$338 millions, dont \$160 millions pour l'administration générale et l'application des lois ou arrêtés fédéraux et \$32 millions pour les services nationaux de police. Ces services permettent à tous les corps policiers du Canada d'avoir accès gratuitement à une vaste gamme de services comprenant par exemples des laboratoires, l'identification des empreintes digitales, un centre des renseignements automatisé, un ensemble d'archives et de dossiers et le Collège canadien de police. Ce collège, situé à Ottawa, sert à la formation et au perfectionnement des membres des corps policiers de tout le Canada.

Dans le cadre d'ententes contractuelles, la GRC assure des services de police dans huit des 10 provinces du pays. A ce titre, elle veille à l'exécution des lois et règlements provinciaux ainsi qu'au maintien de l'ordre dans quelques municipalités. Des \$174 millions prévus à ce titre en 1975-76, \$78 millions devraient cependant être récupérés auprès des provinces et des municipalités. L'entente actuelle sur les services de police a été conclue pour une période de 10 ans; elle devra être renouvelée en 1976. Le Québec et l'Ontario sont les deux seules provinces n'ayant pas signé cette entente.

Les dépenses des services correctionnels touchent l'application des jugements rendus par les tribunaux ainsi que la réhabilitation des personnes coupables d'infractions criminelles. Ces services permettent de fournir des conseils et une formation professionnelle aux détenus ainsi que de conseiller et de surveiller les personnes libérées sur parole. Dans le cadre du système pénitentiaire fédéral, des installations psychiatriques offrent des soins aux détenus dont les infractions sont liées à des troubles psychiques latents ou sans manifestations cliniques évidentes. En outre, les détenus dont les délits et les antécédents laissent entrevoir la possibilité de maladies mentales peuvent bénéficier d'une thérapie médico-psychologique.

On mettra en chantier deux autres établissements à sécurité moyenne, de taille plus réduite que les précédentes et pouvant accueillir environ 150 détenus; ces derniers vivront et travailleront par groupe d'environ 15 personnes, chaque groupe ayant son propre personnel correctionnel.

La Commission nationale des libérations conditionnelles a créé cinq sections régionales de deux membres chacune, de manière à décentraliser les demandes individuelles de libération conditionnelle dans les établissements fédéraux du pays. Ces derniers viennent s'ajouter aux neuf membres de l'administration centrale. Les \$51 millions prévus pour la justice comprennent le salaire des juges et les frais d'administration des tribunaux, la Commission de réforme du droit et la Commission de révision de l'impôt. Ce montant comprend également \$11 millions pour la participation fédérale aux programmes provinciaux d'assistance judiciaire, \$1 million pour les programmes visant à indemniser les victimes de crimes avec violence, et \$1 million pour la Cour des travailleurs autochtones.

Dans les «Services généraux du gouvernement», on trouve également les Services de protection des consommateurs qui relèvent principalement du ministère de la Consommation et des Corporations. Le programme afférent à la consommation administré par ce ministère coûtera \$22 millions, comparativement à \$18 millions dans le Budget principal des

dépenses de 1974-75. Dans le but de se rapprocher le plus possible de la population canadienne, le ministère a créé cinq bureaux régionaux et 27 bureaux de district dans tout le pays. Il poursuit également un programme qui permet aux Canadiens de se plaindre officiellement en écrivant à la boîte postale 99 ou à un des bureaux régionaux. On projette aussi d'améliorer l'inspection régulière des établissements de vente au détail pour vérifier s'ils se conforment aux lois et règlements fédéraux concernant la protection du consommateur.

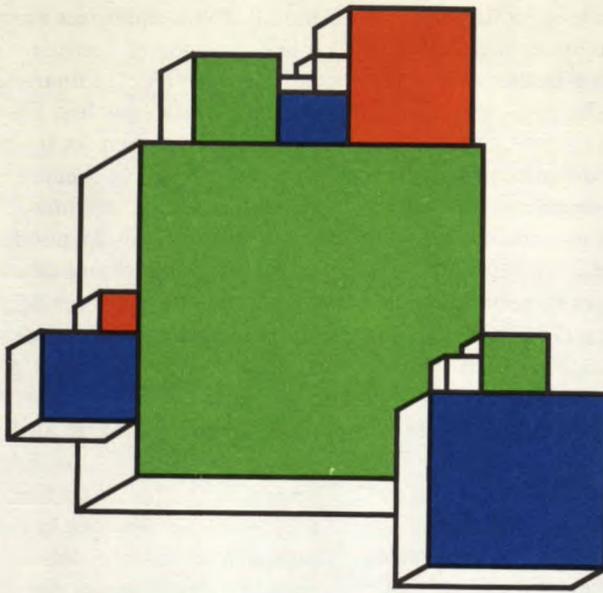
La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, créée en 1973, a vu son mandat prolongé jusqu'à la fin de 1975. Elle recevra donc une somme de \$1.9 million pour poursuivre ses travaux en 1975-76.

Au niveau fédéral, le consommateur est également protégé par la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette direction administre la Loi sur les aliments et drogues, celle sur les stupéfiants et celle concernant les produits dangereux.

On prévoit consacrer \$33 millions à la détermination et au contrôle de la qualité des aliments et drogues, somme qui traduit l'intérêt croissant que l'on porte à la valeur nutritive ainsi qu'aux dangers micro-biologiques ou chimiques des produits alimentaires. Le programme d'appréciation de la qualité des médicaments permet de recueillir des renseignements sur certains produits pharmaceutiques et de publier des rapports indiquant leur qualité et leur prix relatifs. Ces publications sont maintenant adressées aux personnes qui préparent les ordonnances et vendent des médicaments afin de les aider à mieux servir les consommateurs. Dans le cadre du programme des instruments médicaux, la Direction de la protection de la santé revoit et élabore des normes pour plus de 200,000 instruments actuellement sur le marché et utilisés au Canada à des fins médicales.

Services généraux du gouvernement

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Services législatifs et administration		
Législatif—salaire, frais de fonctionnement du Parlement, dépenses d'élection, Commission de la représentation, Auditeur général	72.0	60.0
Exécutif—Gouverneur général et Lieutenants-gouverneurs, Conseil privé, Secrétariat de la conférence intergouvernementale canadienne, Commissaire aux langues officielles, ministère des Finances, administration du Conseil du Trésor		
Revenu national—frais de perception des impôts, taxes, droits de douanes et autres recettes fiscales	390.4	308.5
Commission de la capitale nationale	40.5	37.7
Information Canada	9.6	8.0
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	156.9	100.8
Protection des personnes et de la propriété		
Justice—administration, tribunaux, traitements des juges	48.0	43.6
Commission de réforme du droit, Conseil canadien de la législation, Commission de révision de l'impôt	3.1	2.9
Services correctionnels	242.0	177.3
Gendarmerie royale du Canada	338.5	251.5
Services de protection des consommateurs, y compris l'administration des Aliments et Drogues	65.0	57.9
Enquêtes sur les coalitions, département des Assurances, Commission de surveillance du prix des produits alimentaires	8.3	7.2
Total	1,436.6	1,105.3



Frais généraux internes

On regroupe sous cette rubrique un certain nombre de frais qu'il serait malaisé de répartir entre les divers programmes auxquels ces dépenses se rapportent. La plupart des frais en question sont ceux que supportent le ministère des Travaux publics pour la construction, la location et l'entretien des bâtiments abritant les services de l'administration fédérale, les dépenses engagées par la Commission de la fonction publique pour recruter les fonctionnaires et leur fournir des cours de langue seconde, les frais de traduction des documents publics et le coût des cotisations patronales que verse l'État à certains des régimes d'avantages sociaux de ses employés.

Services de soutien gouvernementaux

Le Budget principal des dépenses de 1975-76 prévoit une augmentation de \$26 millions et de 1,877 années-hommes pour les cours de langue, la traduction et les autres activités relevant du bilinguisme dans la Fonction publique. Les services de traduction coûteront environ \$32 millions, alloués en majeure partie pour le traitement de quelque 1,275 traducteurs. Le programme de formation linguistique coûtera à peu près \$31 millions comparativement à \$13 millions dans le Budget principal des dépenses de 1974-75. En outre, \$50 millions ont été prévus pour couvrir d'autres programmes ministériels reliés aux langues officielles,

y compris le remplacement des employés en cours de langue. Le programme devait prendre de l'ampleur étant donné la nécessité de former environ 18,000 fonctionnaires unilingues avant la fin de 1978. Compte tenu des exigences de la Loi sur les langues officielles, le but du programme est de s'assurer que les Canadiens ont accès aux services de l'État dans la langue officielle de leur choix et que, dans les régions bilingues du Canada, les fonctionnaires peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix.

Les dépenses d'investissement prévues par le ministère des Travaux publics pour le logement passeront à \$306 millions, comparativement à \$210 millions dans le Budget principal des dépenses de 1974-75. Bien que la grande majorité de ces capitaux serviront à poursuivre les grandes réalisations immobilières actuellement en cours, on projette aussi de mettre en chantier de nouveaux immeubles. Lorsque les divers bâtiments en construction à l'heure actuelle seront achevés, le gouvernement fédéral sera propriétaire d'environ 67 pour cent des locaux qu'il utilise.

Dans le secteur hullois de la Région de la capitale nationale, la phase trois du complexe de Place du Portage sera achevée sous peu, et l'on entamera les travaux préliminaires de la phase quatre. D'autres locaux situés à Hull feront l'objet d'importantes rénovations pour permettre le développement du programme de formation linguistique. Les travaux de construction qui auront lieu dans cette ville sont conformes aux objectifs du gouvernement en matière d'aménagement à long terme de la Région de la capitale nationale.

Environ 40 pour cent du budget d'investissement total des Travaux publics est imputable aux installations postales et principalement à l'automatisation des grands centres. Les plus importants sont les «GEP» (grands établissements postaux) de Toronto et Montréal. L'établissement de Toronto entrera en service en 1975-76, tandis que les travaux de construction se poursuivront à Montréal de même que dans les centres postaux de Saint Jean (N.-B.) et St. Jean (T.-N.). On mettra en chantier les établissements prévus à Halifax, Moncton, Victoria et Windsor.

Ces installations postales devraient coûter au total \$419 millions, dont \$118 millions sont inscrits au Budget principal des dépenses de 1975-76.

Les Travaux publics ont mis sur pied un nouveau programme de gestion et d'aménagement fonciers des terrains appartenant au Fédéral de manière à fournir des services publics efficaces et permettre la réalisation d'objectifs sociaux, économiques et écologiques d'une plus vaste portée. Ce programme comportera l'aménagement des propriétés fédérales à de nouvelles fins. Si les autorités fédérales possèdent plus de propriétés qu'elles n'en ont besoin, elles étudieront, avec les administrations provinciales et municipales ainsi que les entrepreneurs, les possibilités d'aménagement qui pourraient être compatibles avec les objectifs du programme. Lorsque la chose sera possible, les terrains seront vendus ou loués à long terme aux organismes qui seront chargés de mener à bien le schéma convenu d'utilisation des terrains.

Le ministère des Approvisionnements et Services a été créé en vertu de la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement, à la suite des recommandations de la Commission royale Glasco sur l'organisation du gouvernement. Il avait pour objectif d'améliorer l'efficacité d'un certain nombre de services communs. L'Administration des approvisionnements acquiert et, dans certains cas, produit les biens et services nécessaires aux ministères et organismes fédéraux. Quant à l'Administration des services, elle assure un certain nombre de services administratifs et consultatifs, notamment dans le domaine de la comptabilité et du contrôle des comptes, tout en s'occupant d'émettre tous les chèques pour le compte des ministères et organismes fédéraux. En 1975-76, les Approvisionnements et Services obtiendront pour plus de \$1.6 milliard en biens et services destinés au fonctionnement de l'administration fédérale et émettront environ 110 millions de chèques pour les opérations du gouvernement.

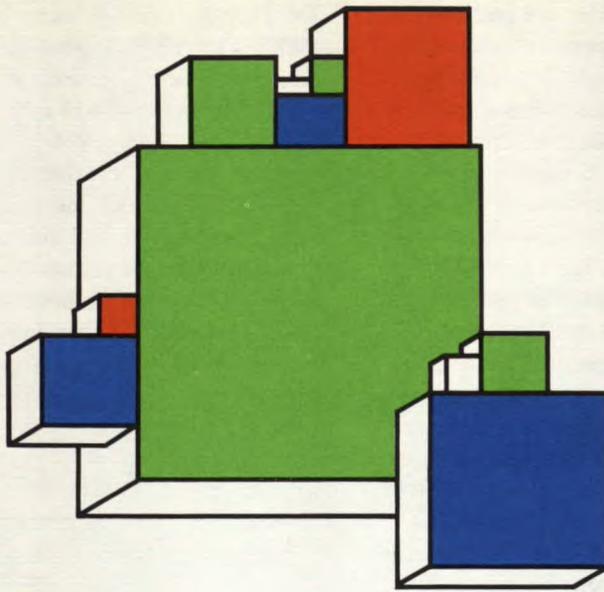
On a transféré un certain nombre de dépenses importantes de la fonction «Frais généraux internes» à d'autres fonctions afin d'avoir une idée plus exacte du coût réel des programmes. Les

modifications apportées aux immeubles à la demande des ministères qui les occupent avaient été financées jusqu'ici par les Travaux publics. En 1975-76, ces derniers factureront les travaux en question aux ministères-clients ce qui permettra de réduire de \$32 millions le budget des dépenses des Travaux publics. De même, les ministères payeront désormais à l'Administration des services les travaux de révision comptable, évalués à \$9 millions, qu'ils obtenaient gratuitement auparavant. Enfin, les cotisations patronales versées par l'État au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et au Compte de prestations de décès de la Fonction publique seront imputées au budget principal des dépenses des ministères employant le personnel visé par les cotisations, au lieu de figurer dans le budget principal des dépenses du Conseil du Trésor. Ces cotisations devraient s'élever à \$35 millions en 1975-76.

Les subventions aux municipalités et aux provinces pour remplacer l'impôt sur les propriétés fédérales seront de l'ordre de \$76 millions en 1975-76, dont \$72 millions étaient inclus dans le Budget principal des dépenses de 1974-75.

Frais généraux internes

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Services de soutien gouvernementaux		
Locaux—location, entretien, nouveaux immeubles	543.3	436.0
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôt sur les propriétés fédérales	76.2	72.1
Services de traduction	31.7	23.6
Bilinguisme dans la Fonction publique	50.0	50.0
Autres dépenses d'administration, y compris les imprévus	344.0	259.8
Régimes de pensions et de soins médicaux		
Cotisations du gouvernement aux régimes de pensions et de soins médicaux des fonctionnaires	104.1	127.4
Total	1,149.3	968.9



Affaires étrangères

Les dépenses prévues pour les affaires étrangères sont engagées au titre du programme d'aide extérieure du Canada et de ses activités diplomatiques à l'étranger.

Relations avec l'étranger

Le Canada exerce des activités diplomatiques dans 125 pays par l'intermédiaire de 111 bureaux, afin de promouvoir la réalisation d'objectifs nationaux tels que la croissance économique, la souveraineté, la paix et la sécurité qui ne pourraient être atteints sans la collaboration des autres pays et de la communauté internationale dans son ensemble. La croissance constante de ces activités reflète la complexité grandissante des relations internationales et l'apparition de nouveaux problèmes mondiaux tels que la crise de l'énergie, la pénurie mondiale d'aliments et les problèmes monétaires internationaux, qui sont d'une importance considérable pour les Canadiens. En 1975-76, le coût total de ces activités devrait être de \$197 millions ce qui comprend environ 5,633 années-hommes dont des étrangers travaillant dans des missions et consulats canadiens. Les chiffres correspondants, dans le Budget principal des dépenses de 1974-75 étaient de \$157 millions et 5,378 années-hommes.

Cette augmentation se répartit comme suit : environ \$14 millions pour couvrir

la hausse du prix des biens, des services et des salaires ainsi que du coût de la participation financière aux Nations Unies et à d'autres organisations internationales; \$17 millions pour faire face à l'accroissement de la charge de travail et à l'instauration d'un plan à long terme visant à réduire les frais en achetant plutôt qu'en louant des locaux à l'étranger; \$10 millions (24 pour cent) pour de nouvelles initiatives telles que l'ouverture de missions à Bagdad et à Strasbourg, les dispositions d'accueil en vue de la conférence des Nations Unies sur les établissements humains prévue pour 1976 à Vancouver, la participation à l'exposition océanique internationale d'Okinawa et le développement des échanges culturels et des services d'information à l'étranger.

Environ \$55 millions (27 pour cent du budget du ministère des Affaires extérieures) et quelque 2,451 années-hommes seront réservés aux services intégrés de soutien des ministères et organismes exerçant d'importantes activités à l'étranger, comme c'est le cas pour l'Agence canadienne de développement international du ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. De plus, on propose une somme de \$5 millions en dépenses d'investissement.

Le Canada versera \$36 millions en subventions et contributions (18 pour cent du budget du ministère) pour diverses activités de coopération internationale des Nations Unies et d'autres organisations internationales comme l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation sanitaire panaméricaine, le Fonds bénévole des Nations Unies pour l'environnement, l'Agence de coopération culturelle et technique, les institutions du Commonwealth et la Force d'urgence de maintien de l'ordre des Nations Unies au Moyen-Orient.

Aide aux pays en voie de développement

La plupart des pays n'ont pas encore atteint un niveau de développement qui permette à leurs habitants de mener une vie épa-

noûe et productive. Dans le cadre de l'effort international permanent visant à corriger cette situation, le programme d'aide au développement administré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) comprendra des engagements dont le coût s'élève à \$712 millions en 1975-76 (les frais d'administration non compris). Sur ce total, \$481 millions constituent des dépenses budgétaires (principalement des subventions) et \$231 millions, des prêts. En haussant les dépenses totales de 30 pour cent, (celles de 1974-75 totalisaient \$549 millions), le Canada franchit une nouvelle étape en vue d'atteindre un objectif international: consacrer sept millièmes de un pour cent du produit national brut de chaque pays donateur à l'aide au développement.

En outre, on projette de récupérer les crédits inutilisés des années précédentes afin d'obtenir un montant supplémentaire de \$55 millions en dépenses et de \$166 millions en prêts pour l'aide au développement et la participation financière à des organismes internationaux de développement. Le total, à ce chapitre, atteindrait ainsi \$933 millions en 1975-76 ce qui représente une augmentation de 27 pour cent par rapport aux dépenses de \$733 millions prévues en 1974-75.

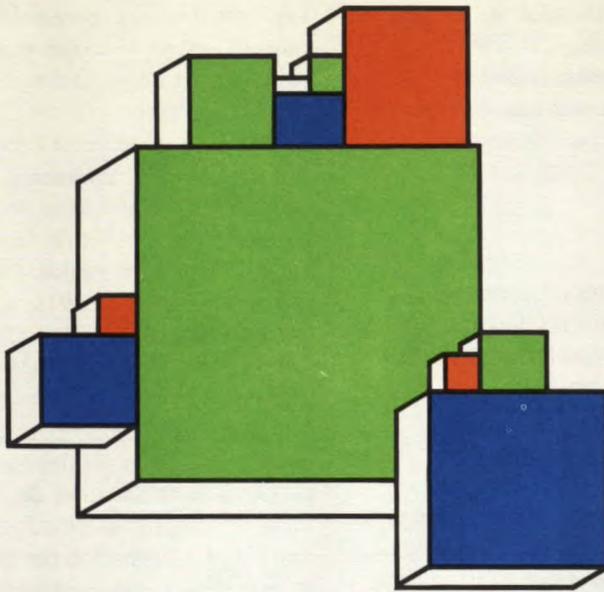
Environ \$249 millions seront consacrés à l'aide alimentaire, constituée en grande partie de céréales, en faveur des régions du monde où la production locale ne suffit pas à nourrir la population. Ce montant, qui est plus que le double de l'aide alimentaire en 1974-75, est le résultat des engagements du Canada à la Conférence mondiale sur l'alimentation tenue à Rome en novembre 1974. Les dépenses budgétaires prévues pour 1975-76 comprennent également des subventions d'assistance économique et technique aux pays en voie de développement (\$106 millions), des subventions aux organisations internationales pour des programmes multilatéraux d'assistance (\$66 millions), la participation au coût de projets d'aide au développement ainsi que d'activités de certaines organisations non-gouvernementales canadiennes ou internationales (\$32 millions) et une subvention au Centre de recherches sur le développement international (\$27 millions).

En 1975-76 l'ACDI aura besoin de \$23 millions et de 963 années-hommes pour administrer le Programme d'aide, comparativement à \$19 millions et 905 années-hommes en 1974-75. L'augmentation des dépenses est due à la hausse des salaires et des prix, ainsi qu'à l'élargissement du programme d'aide. Ce budget d'administration comprend \$2 millions et 51 années-hommes pour le personnel de l'Agence à l'étranger, lequel est rattaché aux missions canadiennes dans les pays en voie de développement.

Affaires étrangères

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Relations avec l'étranger		
Ministère des Affaires extérieures	161.7	126.0
Contributions du Canada aux organisations internationales, etc.	35.7	30.6
Aide au pays en voie de développement		
Aide aux pays en voie de développement—Subventions, assistance technique, etc.	480.9	332.0
Frais d'administration de l'Agence canadienne de développement international	22.6	18.8
Total	700.9	507.4

L'aide globale prévue pour 1975-76 se chiffre à \$933.2 millions (voir le texte correspondant au tableau).



Culture et loisirs

A mesure que la semaine de travail du citoyen rétrécit et que son niveau de vie s'élève, il se tourne de plus en plus vers les choses de l'esprit et vers des loisirs enrichissants. C'est en reconnaissance de cela que les dépenses du gouvernement dans les secteurs de la culture et des loisirs sont passées de \$298 millions en 1971-1972 à \$690 millions dans les propositions de 1975-1976.

Cinéma, radio et télévision

La Société Radio-Canada, tant par l'importance de ses budgets que par son influence quotidienne sur la vie des Canadiens, occupe une place privilégiée parmi les institutions culturelles nationales. Les dépenses budgétaires totales de la Société sont de \$353 millions en 1975-76, soit \$54 millions de plus par rapport à l'année précédente. De cette augmentation, \$32 millions serviront à maintenir, face à l'augmentation des coûts, le niveau actuel des services de la Société alors que \$11 millions lui permettront certaines améliorations comme l'élimination de la réclame publicitaire dans les émissions de télévision pour enfants, l'augmentation de la programmation régionale et une plus grande proportion d'émissions à «contenu canadien». Des dépenses d'investissement de \$59 millions permettront à la Société d'entreprendre un programme majeur pour remplacer

l'équipement désuet, de continuer la mise en oeuvre de son programme de couverture accélérée et de service aux régions nordiques, et de procéder à la consolidation des équipements dans certains grands centres, en particulier à Toronto et Vancouver.

Radio-Canada entreprendra, pour la première fois, un programme d'utilisation d'émissions de télévision, après diffusion, au bénéfice des institutions d'enseignement. De même, l'Office national du film commencera la réalisation de certains films à caractère éducatif pour les écoles. Ces deux éléments visent à aider les provinces à augmenter le contenu canadien du matériel didactique.

En plus du projet susmentionné, l'ONF accentuera son programme de régionalisation de la production et de la distribution de ses films dans le double but de stimuler la production cinématographique dans les différentes régions du Canada et de refléter plus précisément les nuances locales dans les films de l'ONF. C'est dans cette optique que l'ONF amorcera l'établissement des centres de production à Toronto, Winnipeg et Halifax et complètera la mise en place de celui de Vancouver.

Institutions culturelles

Toujours dans le but de diffuser les bénéfices culturels à la source, le Budget principal propose \$38 millions pour les Musées nationaux. Ce montant représente une augmentation de \$6 millions par rapport à l'an dernier, ce qui permettra d'améliorer les services au public canadien et, en particulier, d'ajouter une deuxième caravane de trois unités au programme de «musées-mobiles». Ces caravanes visitent des endroits reculés et apportent à des populations autrement dépourvues, des échantillons de l'héritage culturel et historique canadien.

Dans le cadre d'une politique d'aide accrue aux arts d'interprétation, \$6 millions seront ajoutés à la subvention au Conseil des Arts pour lui permettre d'augmenter ses contributions aux grandes institutions culturelles et surtout d'accentuer l'aide aux groupes de qualité qui émergent. Dans l'espoir d'éliminer les disparités régionales, le Secrétariat d'État recevra

une somme de \$3 millions pour la mise sur pied d'un programme de subventions de capital pour les installations ou l'équipement devant servir aux arts de la scène, dans le cadre de son programme des arts et de la culture.

Loisirs

Dans le but de faciliter de plus en plus l'accès des parcs à tous les citoyens, les budgets de Parcs Canada passeront à \$132 millions ce qui représente une augmentation de \$38 millions par rapport au Budget principal des dépenses de 1974-75. Un peu plus de la moitié de cette somme est attribuable à l'augmentation des coûts de fonctionnement, de construction et d'acquisition. Par ailleurs, près de \$16 millions permettront l'amélioration des services aux usagers dans les parcs établis et le développement, suite à des ententes fédérales-provinciales, de nouvelles installations.

Du côté des sites historiques, certains grands projets de restauration et de reconstruction, comme la Forteresse de Louisbourg, N.-É., le Parc de l'Artillerie dans le Vieux Québec, les Vieilles Forges au Québec et le Lower Fort Garry au Manitoba seront accélérés; on prévoit leur attribuer un montant de \$16 millions en 1975-76. De même, les travaux de rénovation des huit canaux historiques seront accentués afin d'en arrêter la détérioration; une augmentation de \$3.8 millions est prévue à cette fin. Finalement, on entend accélérer davantage les négociations avec les provinces au sujet des projets conjoints relatifs aux régions ou corridors historiques et touristiques.

Autres

Le but principal du programme de la santé et du sport amateur est de modifier le style de vie des Canadiens et d'y répondre par des programmes nouveaux adaptés à ces changements.

Le budget de Santé et sport amateur est passé de \$5 millions en 1970 à près de \$22 millions dans le Budget principal des dépenses de 1975-76. Cette croissance rapide vient surtout de l'augmentation des contributions visant à accroître la participation de la collectivité canadienne aux sports et autres activités physiques de nature compétitive ou non-compétitive.

Les contributions représentent 77 pour cent du budget total des programmes de récréation et de sport amateur.

Le sport amateur reçoit encore cette année la partie la plus importante des fonds disponibles. La première partie (\$2 millions) de la contribution fédérale aux Jeux du Commonwealth, qui auront lieu à Edmonton en 1978, sera versée au cours de l'année financière 1975-76. Un montant additionnel de \$10 millions sera versé au cours des deux années suivantes. Environ 30 pour cent de l'augmentation du budget des contributions est liée à la préparation des athlètes qui nous représenteront aux Jeux olympiques de 1976. La formation des entraîneurs, le soutien aux organisations sportives, la participation aux stages de formation ou à des compétitions avec les athlètes de niveau international sont parmi les activités sportives subventionnées. Cette partie du programme est d'autant plus importante qu'elle est reliée à la tenue des Jeux à Montréal en 1976. La participation fédérale au financement de l'administration des Jeux olympiques se fait par le truchement de la vente des timbres et pièces de monnaie conçus pour les Jeux.

Du côté loisirs, on propose un montant de \$500,000 pour financer le mouvement «Participaction» en 1975-76. Le but de Participaction est d'encourager et de faciliter la participation active du public canadien à des activités physiques. Les média d'information collaborent et diffusent des messages conçus afin de promouvoir ce changement dans le mode de vie des Canadiens. Les autres méthodes utilisées sont: la participation à la préparation de pistes cyclables ou d'exercice; l'élaboration d'un test simple pouvant être effectué à domicile pour déterminer sa propre condition physique; les médailles destinés à encourager les enfants d'âge scolaire à améliorer leur condition physique, etc. Parmi les nouveaux projets de l'année qui vient, on compte les activités de formation pour les chefs de file dans le domaine des loisirs et de la santé, et l'aide à des groupes spéciaux tels les handicapés et les défavorisés.

Le programme de la citoyenneté du Secrétaire d'État a pour but de promouvoir

la citoyenneté et le civisme et d'encourager la participation de tous les Canadiens, individus ou groupes à la vie sociale et communautaire.

Au cours de 1974, 130,000 personnes ont reçu la citoyenneté canadienne et environ autant de Canadiens ont demandé et reçu un certificat de citoyenneté canadienne. Les cours de citoyenneté opèrent de concert avec les bureaux régionaux du Secrétariat d'État. De plus, par divers moyens tels que les unités mobiles et les bureaux temporaires dans les milieux où résident les immigrants, le Secrétariat d'État veut faciliter aux immigrants qui y ont droit l'obtention de la citoyenneté canadienne.

Le mandat de la Division de la citoyenneté du Secrétariat d'État est vaste et comprend l'élaboration de politiques et la mise en oeuvre de programmes aptes à promouvoir le civisme, l'unité nationale et la compréhension entre les individus et les groupes. Le Secrétariat d'État dispose de plusieurs bureaux régionaux dans les diverses régions du pays, ce qui permet au personnel de communiquer directement avec la population en général et les groupes qui ont un plus grand besoin d'aide pour s'engager activement dans toutes les sphères de la vie sociale et communautaire.

Parmi ces groupes, citons ceux qui font partie d'organismes bénévoles, les Canadiens d'origine amérindienne (autochtones), les nouveaux immigrants, et à l'occasion de l'Année internationale de la femme, les organismes féminins ou ceux qui ont pour but de promouvoir la femme dans tous les domaines: travail, famille, loisirs, activités culturelles, etc. Il faut aussi mentionner le programme multiculturel ou le soutien aux groupes minoritaires et à leurs programmes de développement culturel, civique et social, et les activités élaborées dans le même but pour les groupes majoritaires. Le programme des groupes minoritaires parlant une des deux langues officielles a pour objectifs de promouvoir le développement culturel et linguistique de ces minorités et de favoriser une meilleure compréhension entre les collectivités francophone et anglophone à travers le pays.

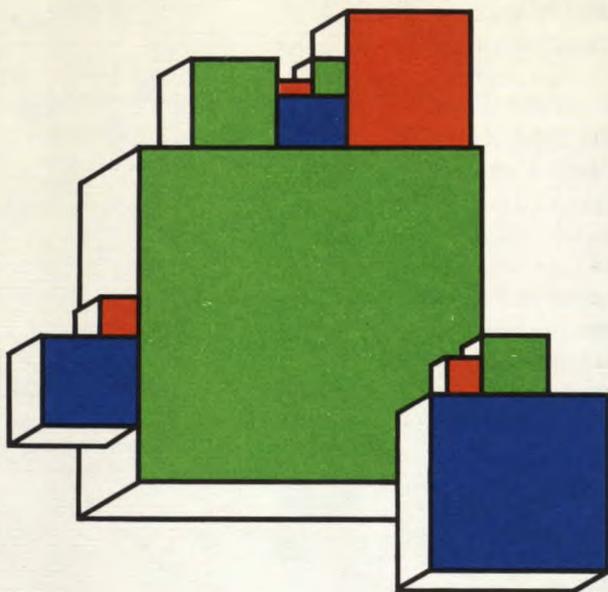
L'aide aux Canadiens d'origine amérindienne (Indiens, Inuit et Métis), se traduit de différentes façons: par exemple, le soutien aux organisations autochtones provinciales et le soutien aux centres d'accueil établis dans le but de venir en aide aux autochtones quittant leurs milieux pour un milieu urbain. Dans le but de promouvoir leur développement social, les autochtones ont accordé la priorité aux activités de communication. Afin de répondre à cette demande, un programme de subventions de \$1.7 million a été mis en oeuvre pour 1975-76.

Le soutien aux activités relatives au multiculturalisme s'exprime par des programmes variés: subventions aux projets et activités des groupes ethniques; subventions aux centres multiculturels; programme d'identité canadienne pour renforcer l'identité culturelle des minorités ethniques; programme d'études multiculturelles et programme de recherches. Le Conseil du multiculturalisme composé d'environ 100 membres, conseille le ministre responsable de ce secteur quant à l'efficacité des programmes en cours et aux critères devant guider la mise sur pied de nouveaux programmes. Le Conseil peut aussi effectuer ou faire effectuer des études et des recherches afin de mieux connaître les besoins des groupes qu'il veut servir, le milieu dans lequel ces groupes évoluent et en général l'impact des programmes de la Division.

A l'occasion de l'Année internationale de la femme décrétée par l'Organisation des Nations Unies et à laquelle le Canada participe activement, la réalisation d'un programme spécial de subventions et de rencontres s'échelonnant sur deux années et dont le budget total est de \$2.5 millions a été confiée à la Division de la citoyenneté du Secrétariat d'État. Les fonds disponibles ont été alloués sur une base régionale pour encourager la participation des femmes du Canada aux activités de tout genre: activités culturelles, projets de démonstration de nouveaux services, mise sur pied de centres d'accueil et d'information aptes à répondre aux besoins particuliers et souvent urgents des femmes, organisations nationales ou régionales dont le but est la promotion de l'égalité entre les sexes et du «réveil féminin».

Culture et loisirs

	Dépenses prévues 1975-76 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
Cinéma, radio et télévision		
Société Radio-Canada	352.9	298.8
Conseil de la radio-télévision canadienne	9.7	7.8
Office national du film	21.0	18.6
Institutions culturelles		
Musées nationaux, Bibliothèque nationale, Centre national des arts, Archives publiques	61.2	51.2
Loisirs		
Parcs nationaux, lieux historiques et conservation	132.3	94.8
Autres		
Santé et sport amateur	21.8	17.2
Aide aux arts et à la culture	9.3	6.1
Développement de la citoyenneté	42.8	36.0
Conseil canadien de la promotion des arts	30.9	18.0
Secrétariat d'État— administration	8.5	5.7
Total	690.4	554.2



Aide à l'éducation

L'aide apportée par le gouvernement fédéral au secteur de l'éducation, lequel relève des provinces en vertu de l'Acte d'Amérique du Nord britannique, a pris son essor au milieu des années 60. Son objectif était d'aider les provinces à développer leurs institutions postsecondaires pour pouvoir absorber les générations de l'après-guerre. Commencés en 1967, les transferts fiscaux furent mis sur pied pour permettre aux provinces de faire face à l'augmentation des dépenses d'établissements scolaires en pleine expansion. À la fin de la décennie 60, il a également été décidé de promouvoir le bilinguisme en soutenant les cours de deuxième langue officielle dans les écoles élémentaires et secondaires.

Éducation postsecondaire

Le programme d'aide à l'éducation postsecondaire comporte deux éléments: d'abord, des versements directs en espèces de \$511 millions que recevront les provinces en 1975-76 pour l'aide à l'enseignement postsecondaire, comparativement à des prévisions initiales de \$460 millions en 1974-75, ensuite portées à \$504 millions; et, la valeur des points d'impôt transférés aux provinces estimée à \$840 millions en 1975-76, comparativement à \$656 millions en 1974-75. Pris dans leur ensemble, ces deux éléments représentent 50 pour cent des frais de fonctionnement admissibles des univer-

sités, des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi que des autres établissements postsecondaires. Ne sont pas admis certains genres d'immobilisation, l'aide financière aux étudiants, les frais de résidences pour ces derniers et les entreprises de services.

En ce qui concerne sept provinces, les paiements fédéraux sont égaux à 50 pour cent de leurs dépenses d'enseignement postsecondaire admissibles. La participation totale du fédéral, pour une année donnée, ne peut cependant pas dépasser 115 pour cent de ses versements de l'année précédente.

Les sommes versées par le gouvernement fédéral aux trois autres provinces soit Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard ont d'abord été basées sur une subvention per capita de \$15, la première année. Ce montant a par la suite été majoré tous les ans au taux national d'augmentation des frais admissibles au post secondaire pour les dépenses de fonctionnement, et ce dans toutes les provinces. Ces sommes à développer les institutions postsecondaires à un niveau que ces provinces ne pourraient atteindre sans aide supplémentaire.

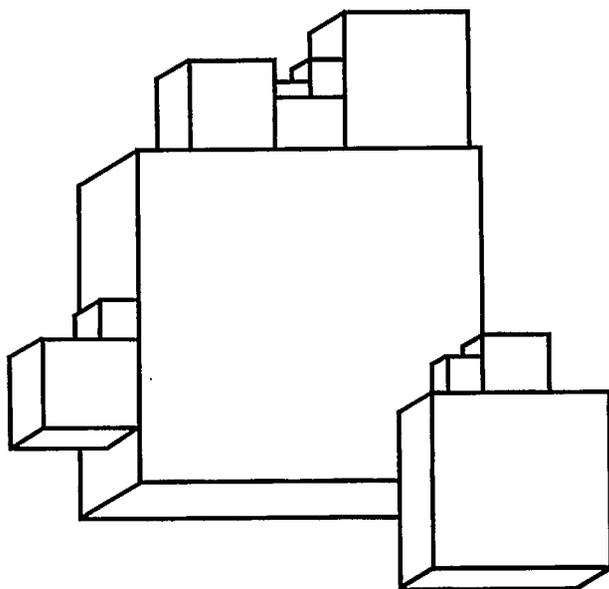
Le gouvernement fédéral garantit aussi les prêts accordés aux étudiants qui ont besoin d'une aide financière pour poursuivre leurs études à plein temps au niveau postsecondaire. Cette garantie porte sur des prêts pouvant aller jusqu'à \$1,400 au cours d'une année scolaire, le maximum absolu étant de \$9,800 par étudiant. Le gouvernement fédéral acquitte l'intérêt pendant que les emprunteurs étudient à plein temps, ainsi que pendant les six mois qui suivent; il rembourse également le principal à l'établissement prêteur en cas de défaut de paiement d'un étudiant. Les autorités fédérales versent aussi un montant équivalent aux provinces non-participantes (actuellement, seul le Québec est dans ce cas) qui ont leur propre régime de prêts aux étudiants, le paiement étant calculé d'après une formule pré-établie. L'aide financière fédérale pour les prêts aux étudiants administrés par les provinces est évaluée à \$53 millions en 1975-76, comparativement à \$44 millions dans le Budget principal des dépenses de 1974-75. L'aug-

mentation est imputable principalement à l'intérêt sur les prêts aux étudiants.

Le programme de développement du bilinguisme prévoit des versements aux provinces afin de les aider à rencontrer les frais supplémentaires de l'enseignement de la langue seconde officielle. Les paiements sont faits d'après une formule qui tient compte du nombre d'élèves et des heures d'enseignement dans l'une ou l'autre des deux langues officielles à tous les niveaux d'enseignement. Ce programme favorise également l'emploi des deux langues officielles dans les organismes et établissements du secteur privé. On prévoit pour 1975-76 des dépenses de \$108 millions, comparativement à \$94 millions en 1974-75.

Aide à l'éducation

	Budget principal des dépenses 1975-76 (millions de \$)	Budget principal des dépenses 1974-75 (millions de \$)
Enseignement post-secondaire		
Administration de l'aide à l'éducation	1.0	.9
Paiements aux provinces à l'égard du coût des universités, collèges techniques, etc.	511.0	460.0
Autres		
Régime de prêts aux étudiants, intérêts et autres frais	52.8	43.9
Développement du bilinguisme, y compris les paiements aux provinces	107.7	94.1
Total	672.5	598.9



Chapitre 3

Le processus budgétaire et le contrôle du Parlement

L'élaboration du Budget principal des dépenses est un processus complexe qui débute plus d'une année avant sa présentation au Parlement. Lorsque le gouvernement fixe les niveaux spécifiques de dépenses pour les nouveaux programmes et ceux qui sont en cours et approuve leur insertion dans le Budget principal des dépenses, il doit tenir compte des aspirations et des besoins de la société de même que des ressources disponibles dans la conjoncture économique du moment. Comme ces aspirations et ces besoins dépassent inévitablement ce que les ressources disponibles pourraient satisfaire, les décisions sont souvent difficiles à prendre.

Cadre budgétaire et priorités

Au début du printemps de 1974, le ministre des Finances transmettait une première évaluation du niveau des ressources financières qui devraient être disponibles pour couvrir les dépenses de l'année financière 1975-76 au Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification, lequel est présidé par le Premier ministre. Ce niveau est le «cadre budgétaire» à l'intérieur duquel les dépenses devraient

être étudiées. Au même moment, le président du Conseil du Trésor présentait une évaluation des dépenses vraisemblablement nécessaires à la poursuite des programmes en cours, de même qu'une évaluation des ressources qui pourraient être nécessaires pour de nouveaux projets. Le gouvernement entreprenait simultanément de revoir ses principaux objectifs et priorités.

Une fois en possession de ces données, le Cabinet pouvait apporter de premières conclusions quant à l'ensemble des dépenses fédérales pour 1975-76, y compris les ressources qu'allaient probablement exiger certaines mesures prévues au cours des prochains mois.

Le Conseil du Trésor utilise ce cadre budgétaire comme guide général lors de l'étude des propositions de dépenses soumises par les ministères et organismes. De temps à autre, le Cabinet revisite ce cadre budgétaire et le modifie lorsque la situation l'exige. Selon les circonstances, le Conseil du Trésor peut aussi devoir entreprendre un programme de réduction des dépenses de manière à respecter le cadre budgétaire.

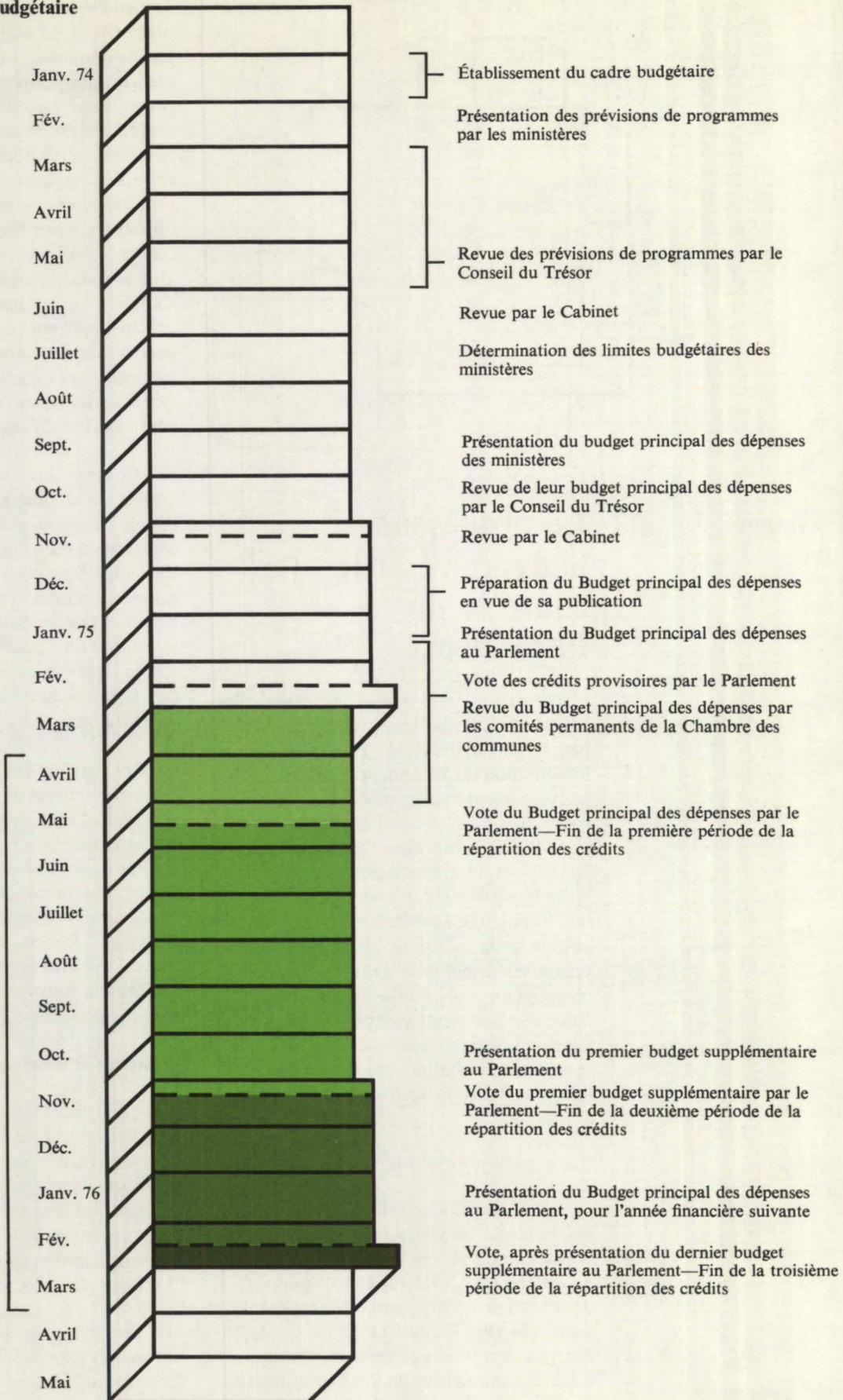
Le Conseil du Trésor est un comité du Cabinet composé de six ministres, dont le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances. En vertu de la Loi sur l'administration financière, ce comité a entre autres responsabilités importantes d'élaborer le budget des dépenses. Le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui est l'organe administratif du Conseil, fournit l'aide professionnelle et le personnel de soutien aux ministres.

Prévisions et revue des programmes

Peu avant l'établissement du cadre budgétaire, les ministères et organismes commencent la préparation de leurs prévisions de programmes pour 1975-76. Certains des plus gros ministères avaient entrepris la cueillette des données et l'élaboration des présentations dès l'automne de 1973.

Les prévisions de programmes sont des documents exposant en détail les besoins en ressources financières et humaines de chaque programme et activité. Elles sont préparées par les ministères selon un

Tableau 6— Le cycle budgétaire



Année financière
1975-76

modèle établi par le Conseil du Trésor et indiquent les ressources nécessaires à chaque programme et activité non seulement pour la prochaine année financière, mais aussi pour les deux années financières suivantes.

Dans les prévisions de programmes, on fait la distinction entre les ressources devant servir à la poursuite des programmes en cours et celles prévues pour leur amélioration, ou la mise sur pied de nouveaux projets. Cette distinction a pour principal objectif de dresser le plus clairement possible un tableau des «coûts fixes» du gouvernement d'un côté, et des ressources disponibles pour de nouvelles initiatives de l'autre. On évalue l'à-propos des divers programmes en cours et on réduit là où c'est possible. Dans le cas des propositions concernant de nouveaux programmes ou l'amélioration de ceux en cours, les ministères doivent justifier leurs priorités et démontrer leurs avantages.

Les prévisions de programmes sont normalement signées par les ministres responsables des ministères et organismes et envoyées au Secrétariat du Conseil du Trésor à la fin de mars. C'est à ce moment-là que commence la première étape de la revue des programmes, c'est-à-dire des rencontres intensives entre des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor et des ministères pour clarifier les exigences de ces derniers. Ces discussions portent à la fois sur des modalités techniques et des questions de fond. À titre d'exemple, le personnel du Conseil du Trésor doit s'assurer, en collaboration avec les hauts fonctionnaires des ministères, que les hausses de productivité ont été considérées, que les coûts prévus sont justifiés et que les recouvrements nécessaires ont été inclus.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor revoit aussi les propositions relatives à l'élargissement des programmes existants et à l'instauration de nouveaux programmes, à la lumière des priorités générales fixées par le Cabinet et de la place que chacune d'elle occupe à cet égard. Cette étape fait aussi l'objet de nombreuses discussions entre les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor et des ministères.

Le Secrétariat formule ensuite des recommandations qui seront soumises aux ministres du Conseil du Trésor au cours du mois de juin. À ce stade, les ministres responsables des ministères et organismes peuvent rencontrer le Conseil du Trésor pour expliquer davantage leurs exigences. Les décisions des membres du Conseil du Trésor sont alors réunies et soumises au Cabinet sous forme de recommandations pour approbation finale, habituellement au début du mois de juillet. Le Cabinet donne finalement son consentement aux allocations de base ou aux dépenses prévues pour chaque programme.

Préparation du Budget principal des dépenses

Au mois d'août 1974, la répartition de base du budget des dépenses pour 1975-76 était communiquée aux ministères et organismes qui devaient alors commencer la préparation de leur budget principal des dépenses. Ces budgets furent présentés au Conseil du Trésor à la fin du mois d'octobre 1974. Au mois de novembre, le Conseil du Trésor examinait les demandes reliées au Budget principal des dépenses suivant un processus semblable à celui de la revue des programmes, et faisait des recommandations au Cabinet qui donna son approbation à la mi-décembre.

La préparation du Budget principal des dépenses est un travail précis et détaillé. On doit fournir un nombre considérable de renseignements sur chacun des programmes, entre autres :

- les montants attribués pour chacun des 13 articles de dépenses tels que les salaires et traitements, le matériel et les fournitures, le transport et les communications;
- la répartition, pour chaque activité, de chaque programme de dépenses relatives aux opérations, au capital, aux subventions et aux contributions;
- une liste de tous les principaux projets de dépenses en capital donnant le coût total et le plan de dépenses prévus à long terme; et

— la répartition de la main-d'oeuvre par catégorie d'emploi (de direction, scientifique et professionnelle, etc.).

Tout en préparant leur budget principal des dépenses, les ministères doivent aussi, dans certains cas, faire approuver définitivement par le Conseil du Trésor des projets et des activités qui n'avaient été acceptés qu'en principe au cours de la revue des programmes.

La traduction du Budget principal des dépenses dans les deux langues officielles et sa préparation aux fins de publication sont les deux dernières étapes de production avant la présentation de ce document de plus de 1,000 pages au Parlement. Textes et chiffres ne peuvent plus être touchés après la mi-janvier, le Livre bleu devant être présenté au Parlement en février et être soumis aux comités de la Chambre des communes le 1^{er} mars conformément au Règlement de la Chambre des communes.

Étude du Budget principal des dépenses par le Parlement

Le Parlement commence l'examen des dépenses du gouvernement pour 1975-76 lors du dépôt du Budget principal des dépenses en février 1975.

En vertu des procédures en vigueur, les délibérations du Parlement se poursuivent jusqu'à la fin de juin. On doit donc demander à ce dernier de voter des crédits provisoires à la fin de mars de sorte que le gouvernement puisse poursuivre ses activités entre le début de l'année financière 1975-76, soit le 1^{er} avril 1975, et la fin de juin. Les crédits provisoires représentent normalement 3/12 de chaque Crédit proposé dans le Budget principal des dépenses, quoiqu'ils puissent dans certains cas être plus élevés si le plan de dépenses d'un programme l'exige. (Le Parlement approuve les dépenses en vertu d'un nombre d'autorisations séparées, appelées «Crédits»; ce nombre est d'environ 250.)

Le Budget principal des dépenses est renvoyé aux comités permanents de la Chambre des communes qui l'étudient en détail. Les comités doivent ensuite présenter leur rapport à la Chambre des communes au plus tard le 31 mai de l'année financière.

Les Crédits compris dans le Budget principal des dépenses sont habituellement soumis à 14 comités permanents de la Chambre des communes. L'approche varie d'un comité à l'autre, parfois même d'une année à l'autre au sein d'un même comité. Certaines années, un comité peut parfois désirer concentrer son attention sur une activité précise au sein d'un programme. À d'autres moments, il peut décider de revoir les opérations d'un ministère dans leur ensemble. Habituellement, un comité commence son étude du budget principal des dépenses d'un ministère par une déclaration du ministre responsable sur la nature et l'étendue des dépenses proposées et sur les questions de politiques et de priorités qui s'y rattachent. Les membres du comité interrogent alors le ministre sur les points qui les intéressent ou les touchent davantage. Après rencontre avec le ministre, d'autres séances avec des hauts fonctionnaires des ministères peuvent être nécessaires si le comité décide d'examiner les dépenses proposées plus en détail.

Peu après sa présentation à la Chambre des communes en février, le Budget principal des dépenses est déposé devant le Sénat et renvoyé normalement au Comité permanent du Sénat chargé des finances nationales. Souvent le Comité ne se contente pas d'un examen général et étudie de manière assez détaillée un aspect particulier du Budget principal des dépenses. En 1974-75, par exemple, il a examiné les dépenses proposées par Information Canada. Après la présentation des rapports des comités de la Chambre des communes en juin, une loi portant affectation de crédits est soumise à la Chambre des communes. Bien que certaines dépenses soient faites avant cette date en vertu de l'autorisation de crédits provisoires, ce n'est qu'après l'approbation de cette loi par la Chambre des communes et le Sénat, et la sanction royale du Gouverneur général que les dépenses proposées dans le Budget principal des dépenses deviennent réalité.

Préparation et approbation des budgets supplémentaires

Le gouvernement ne cesse jamais d'établir de nouveaux programmes et de modifier

ceux qui sont déjà en cours. Au cours d'une année financière donnée, il n'est toutefois pas toujours possible ni nécessaire de les lancer assez tôt pour les inclure dans le Budget principal des dépenses. En outre, le coût prévu de certains articles de dépenses doit parfois être réévalué à cause de changements dans le prix des biens et services ou de modifications dans les plans. Chaque année financière connaît des coûts imprévus qui surgissent à un moment précis et ne se répètent pas; ce serait le cas d'un programme d'aide à l'industrie dans le domaine de l'agriculture, laquelle risque de sérieuses pertes dues à des conditions de température anormales. On demande l'autorisation de couvrir ce genre de révisions au Budget principal des dépenses dans des budgets supplémentaires.

Compte tenu de l'expérience passée en matière de dépenses imprévues et connaissant le coût des nouveaux programmes qui sont en préparation, le gouvernement prévoit les sommes qui seront incluses dans les budgets supplémentaires au début du cycle budgétaire de chaque année financière. Ces sommes sont comprises dans le niveau général de dépenses fixé par le cadre budgétaire.

Avant leur présentation au Parlement, les budgets supplémentaires sont préparés et approuvés d'une manière un peu différente du Budget principal des dépenses puisque les articles sont entérinés après l'examen exhaustif des prévisions de programmes qui a lieu au printemps, et par conséquent hors de ce contexte. Les propositions exigeant de nouvelles dépenses sont présentées au Conseil du Trésor individuellement, par le ministre responsable. S'il s'agit d'importantes questions reliées aux politiques, on obtient d'abord l'approbation de principe du Cabinet. Toutes ces propositions sont revues à la lumière des ressources prévues par le budget du ministère et par le cadre budgétaire. On évalue aussi l'efficacité probable de la proposition dans la poursuite des objectifs gouvernementaux. Lorsque de nouveaux fonds sont approuvés par le Conseil du Trésor, les articles qui y sont reliés sont reportés à un prochain budget supplémentaire.

Le premier budget supplémentaire est normalement présenté au Parlement en novembre, environ neuf mois après la présentation du Budget principal des dépenses; le deuxième budget supplémentaire est habituellement présenté en mars. Avant son dépôt au Parlement, le budget supplémentaire proposé est revu dans son ensemble par le Conseil du Trésor et le Cabinet, qui en évaluent les répercussions financières compte tenu des réserves inutilisées qui étaient prévues dans le cadre budgétaire et des ressources disponibles qui seront reportées dans les budgets supplémentaires. On évalue aussi les conséquences que toute dépense à caractère permanent pourra avoir sur le Budget principal des dépenses des années à venir.

Après sa présentation à la Chambre des communes, le budget supplémentaire est normalement renvoyé au Comité permanent des prévisions budgétaires, qui l'étudie de la même manière que le font les autres comités permanents à l'égard du Budget principal des dépenses. Lorsqu'il est déposé au Sénat, le budget supplémentaire est renvoyé au Comité permanent du Sénat chargé des finances nationales. Une fois que l'examen du Comité des prévisions budgétaires est terminé, une loi portant affectation de crédits est introduite à la Chambre des communes.

Toutes les étapes de l'étude et de l'approbation parlementaires du Budget principal des dépenses et des budgets supplémentaires peuvent être suivies par le public.

«Budget» et Budget principal des dépenses

Les rapports qui existent entre les dépenses prévues dans le Discours du budget et celles qui sont présentées dans le Budget principal de dépenses ne sont pas toujours très bien compris des profanes. Le ministre des Finances présente régulièrement un budget au Parlement. À cette occasion, il expose la conjoncture économique tant au pays qu'à l'étranger et annonce la politique fiscale du gouvernement. En résumé, l'exposé budgétaire du ministre des Finances passe en revue les politiques du gouvernement à la lumière des nouvelles données de l'économie. Il comporte notamment une prévision des recettes à percevoir et des

dépenses totales du gouvernement au cours des prochains mois.

Le Budget principal des dépenses contient des propositions détaillées quant aux dépenses du gouvernement pour ses programmes et activités au cours de l'année financière, dans la mesure où ces derniers sont déterminés lors de la préparation du Budget principal des dépenses. Contrairement au budget présenté par le ministre des Finances, le Budget principal des dépenses ne contient pas les hypothèses formulées quant aux demandes futures pour des budgets supplémentaires et l'écart normal de l'approbation des dépenses.

Dans le cas des prêts, investissements et avances, la différence entre les chiffres du Budget et ceux du Budget principal des dépenses est considérable. Le Budget principal des dépenses ne comprend que ceux qui n'ont pas encore reçu l'approbation du Parlement. Quant aux prévisions du Budget, elles comprennent tous les prêts, investissements et avances qui devraient être faits au cours des prochains mois, y compris ceux qui ont déjà reçu l'approbation du Parlement et ceux qui sont en instance de l'avoir.

Le rapport entre les prévisions de dépenses pour 1975-76 qui figurent dans les tableaux annexes de l'exposé budgétaire du 18 novembre 1974 et le Budget principal des dépenses de 1975-76 est le suivant :

	Millions de \$
Dépenses budgétaires	
Budget principal des dépenses 1975-76	28,242
Allocations pour tous les budgets supplémentaires de 1975-76	1,116
Total des dépenses de 1975-76	29,408
Écart approximatif*	— 658
Prévisions de dépenses dans le Budget du 18 novembre 1974	28,750
Dépenses non budgétaires (prêts, investissements et avances)	
Prêts autorisés dans le Budget principal des dépenses 1975-76	1,343
Autres prêts en vertu de lois présentement en vigueur**	1,307
Total des prêts prévus dans le Budget du 18 novembre 1974	2,650

* Les dépenses réelles sont toujours moindres que le total des prévisions à cause de retards dans la construction et l'acquisition de biens et services, et de problèmes pour embaucher tout le personnel qui avait été prévu.

** Exemple: Loi nationale sur l'habitation.

Responsabilité de l'autorisation des dépenses

Le gouvernement tient une comptabilité précise de la façon dont il a utilisé les ressources financières autorisées par le Parlement. La Loi sur l'administration financière exige que les comptes soient tenus de manière à indiquer les dépenses effectuées à l'intérieur de chaque crédit.

Le gouvernement présente chaque année au Parlement un rapport financier—les Comptes publics du Canada. Les trois volumes fournissent des renseignements généraux et détaillés sur les transactions financières pour l'année financière qui précède. Ce rapport expose en détail les dépenses des ministères de sorte que le Parlement puisse déterminer de quelle manière les ressources qu'il a approuvées ont été utilisées par le gouvernement. Il contient aussi des tableaux récapitulatifs qui indiquent l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année financière et la situation financière du Canada à la fin de celle-ci. Le squelette des rapports sur les dépenses des ministères correspond exactement à celui des présentations des ministères dans le Budget principal des dépenses.

Examen et rapport de l'Auditeur général

L'examen des comptes du gouvernement par l'Auditeur général du Canada constitue une autre étape importante du contrôle des dépenses par le Parlement. L'Auditeur général est comptable au Parlement et ne peut être destitué que par le Gouverneur général sur demande du Sénat et de la Chambre des communes.

L'Auditeur général doit déterminer si les comptes du gouvernement fédéral ont été tenus fidèlement et correctement, si les sommes ont été affectées aux fins fixées par le Parlement, si les deniers publics ont été comptabilisés et si les dossiers essentiels à la protection de la propriété publique ont été tenus.

Aux termes de la Loi sur l'administration financière, l'Auditeur général doit, chaque année, présenter à la Chambre des communes le résultat de son examen et attirer son attention sur tous les cas où les ministères et organismes ont omis

de percevoir une somme appartenant au Canada, lorsque des deniers publics n'ont pas été correctement comptabilisés et lorsque le montant du crédit a été dépassé ou a été utilisé à des fins ou d'une manière non autorisées par le Parlement. Il rapporte aussi les cas où une dépense n'a pas été autorisée ou lorsqu'il y a eu anomalie ou perte, par fraude, omission ou erreur. L'Auditeur général peut souligner tout autre fait dont il juge bon d'informer la Chambre des communes.

Le rapport de l'Auditeur général est renvoyé au Comité des comptes publics de la Chambre des communes pour étude et le Comité peut convoquer les ministres et fonctionnaires qui pourraient, d'après lui, l'aider dans cette tâche. Le président du Comité est généralement membre de l'Opposition officielle.